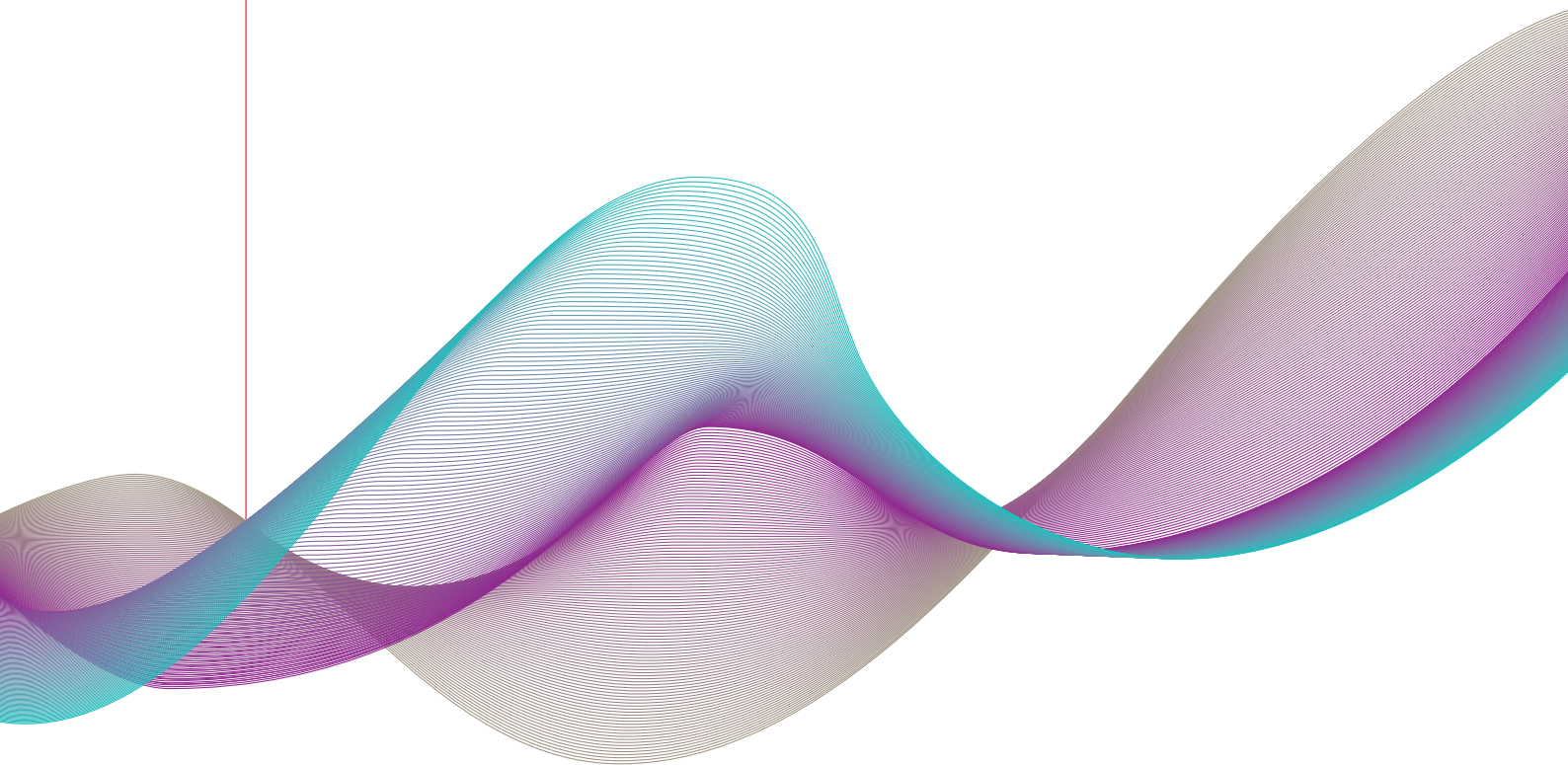




Observatoire de la profession d'architecte

archigraphie 2018



archigraphie 2018

Observatoire de la profession
d'architecte

RELEVER LES DÉFIS À TRAVERS LA COLLABORATION

Avec cette troisième édition d'Archigraphie, le Conseil national de l'Ordre des architectes dresse le panorama d'une profession, qui, bien qu'affectée par la crise économique de 2008, connaît une amélioration de sa situation depuis 2015 et continue à s'adapter à un environnement en pleine mutation.

À la baisse de la commande entre 2008 et 2009 puis entre 2011 et 2015 a correspondu une réduction de l'activité et des revenus des architectes ainsi qu'une diminution du nombre d'entreprises employeuses.

Depuis 2015, en lien avec le regain d'activité sur le marché du bâtiment et la reprise économique de façon générale, on observe des signes d'amélioration de la situation des architectes, notamment une hausse de leur activité poussée par la commande privée, et ce en dépit du recul de 8 % de la commande publique entre 2015 et 2016.

Les architectes ont conservé leur part dans l'activité du bâtiment et la population des architectes actifs est relativement stable. L'exercice en société poursuit sa croissance, de sorte que le nombre d'associés égale presque celui des libéraux en 2017. Il s'agit là du choix des jeunes architectes, qui exercent de plus en plus comme associés dans des sociétés d'architecture, les libéraux expérimentés étant moins enclins à changer leur mode d'exercice.

Cette dernière édition permet également de mettre en lumière, à partir d'une enquête réalisée par le CREDOC auprès des membres de l'Ordre, les transformations de la profession des architectes et les nouveaux modes de collaboration utilisés par ces derniers.

L'évolution de la place de l'architecte dans la maîtrise d'œuvre, l'impact du numérique sur l'exercice du métier, la diversification du métier de l'architecte et les enjeux liés aux dérèglements climatiques sont les propositions les plus citées parmi les défis à relever pour l'avenir de la profession. Dans ce contexte, des mutations s'opèrent au sein de la profession notamment à travers le développement de nouveaux modes de collaboration.

Près de la moitié des architectes interrogés travaillent aujourd'hui dans une entreprise collaborant avec d'autres professionnels en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre. Ces collaborations peuvent impliquer des acteurs très divers tels que des professionnels de la communication, des citoyens et associations d'utilisateurs, des botanistes ou encore des sociologues. Ces collaborations peuvent prendre plusieurs formes : l'utilisation de plateformes d'échange, le coworking, les réseaux sociaux, ou encore le BIM. Bien que le recours à ces nouveaux modes de collaboration diffère selon le mode et le lieu d'exercice de la profession, il marque cependant une réelle prise de conscience de la nécessité de s'ouvrir à d'autres professionnels et de continuer à se former, comme les architectes l'ont fait et continuent à le faire pour les enjeux de la transition énergétique.

Le présent observatoire, dont le Conseil national a confié cette année la réalisation au CREDOC, se révèle donc un précieux outil pour comprendre la profession et ses mutations.

Elizabeth Gossart

Conseillère nationale de l'Ordre des architectes

Cette étude a été réalisée par le **CRÉDOC**, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, sous la direction d'un comité de pilotage présidé par **Elizabeth Gossart**, conseillère nationale de l'Ordre des architectes

Équipe de rédaction CRÉDOC

Sous la direction de **Pascale Hébel**, directrice du pôle consommation, **Ludivine Blanc**, chargée d'études, économiste et **Françoise Funel**, chargée d'études et de recherche, avec la participation de **Noémie Le Toullec**, stagiaire au CREDOC.

Comité de pilotage

Pour l'Ordre des architectes : **Elizabeth Gossart, Valérie Maigné, Jean-François Brodbeck, Anne Desplanques-Bettinger, Julien Vincent**, conseillers nationaux,

Pierre Champenois, Emmanuelle Feret, conseillers régionaux,

Isabelle Moreau, directrice des relations institutionnelles et extérieures, **Damien Legrand**, chargé de communication

Pour le CRÉDOC : **Pascale Hébel** et **Ludivine Blanc**

SOMMAIRE

3 RELEVER LES DÉFIS À TRAVERS LA COLLABORATION

PARTIE I

13 QUI SONT LES ARCHITECTES ? ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES ENTRE 2000 ET 2017

15 UN NOMBRE DE DIPLÔMÉS QUI S'EST RELATIVEMENT STABILISÉ DEPUIS 2010

16 LE NOMBRE D'ARCHITECTES TEND À SE STABILISER À PRÈS DE 30 000 INSCRITS DEPUIS 2010

16 Une légère érosion des effectifs inscrits depuis 2009...

17 ... et donc un taux de variation des effectifs qui demeure proche de zéro depuis 2009

18 Une féminisation continue de la profession

19 Des entrées et sorties de l'Ordre qui reflètent les tensions sur le marché
de la construction

20 RÉPARTITION DES ARCHITECTES INSCRITS À L'ORDRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

20 Les effectifs d'architectes sont concentrés en Île-de-France et dans le sud de la France

21 La façade atlantique et la Corse particulièrement dynamiques entre 2000 et 2017

22 Un déséquilibre nord sud de la répartition des architectes sur le territoire

24 Évolution des effectifs d'architectes au regard de l'évolution de la population

25 Un taux de féminisation plus faible dans les régions du nord-est de la France

26 L'ÂGE DES ARCHITECTES

26 Un vieillissement de la population des architectes qui s'opère à une vitesse
comparable à celle du vieillissement de la population française

- 27** L'âge moyen est le plus élevé en PACA, Martinique, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie
- 27** Les jeunes s'installent dans les régions très urbanisées, leurs aînés exerçant surtout dans le quart nord-est et dans le sud de la France
- 30** Une pyramide des âges impactée par la faiblesse du nombre de diplômés en architecture dans les années 1990
- 31** Une progression de l'âge moyen des architectes entrant et quittant l'Ordre depuis 2003
- 32** Les moins de 35 ans ne représentent plus que 42 % des entrants à l'Ordre, alors que la part des 65 ans et plus est en hausse
- 33** Une part croissante des 35-44 ans et des 65 et plus dans les départements
- 35** Une durée d'appartenance à l'Ordre corrélée à la structure par âge des architectes...
- 35** ... et une durée moyenne d'appartenance à l'Ordre en augmentation depuis 15 ans
- 37** **LES MODES D'EXERCICES DU MÉTIER D'ARCHITECTE : AUGMENTATION CONTINUE DE L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ DEPUIS 2004**
- 37** Un nombre d'associés qui tend à dépasser celui des architectes libéraux
- 39** Les femmes demeurent sous-représentées parmi les architectes libéraux et associés
- 40** Un âge moyen plus élevé que la moyenne d'âge des architectes (51 ans) pour la catégorie des libéraux et des fonctionnaires (52 et 53 ans)
- 41** Les architectes libéraux sont surreprésentés dans le sud de la France et les associés dans le nord, la pointe bretonne et en Auvergne-Rhône-Alpes
- 43** **ÉVOLUTION DES REVENUS DES ARCHITECTES : DES FACTEURS STRUCTURELS ET CONJONCTURELS QUI PÈSENT SUR LE NIVEAU DE REVENU MOYEN**
- 43** Un revenu moyen toujours inférieur à son niveau le plus haut atteint en 2007
- 45** Des disparités de revenus très fortes au sein de la profession qui s'expliquent notamment par le niveau d'expérience et le type d'activité
- 49** Un fort écart entre le revenu moyen des hommes et des femmes mais qui se réduit chez les plus jeunes générations d'architectes
- 52** **ZOOM SUR LE PHÉNOMÈNE AUTOENTREPRENEUR : UN RÉGIME QUI SÉDUIT LES JEUNES GÉNÉRATIONS**

54 ZOOM SUR LES SALARIÉS DES AGENCES D'ARCHITECTURE

- 55 Un nombre d'entreprises et des effectifs salariés en ETP orientés à la baisse
- 56 Des entreprises employeuses concentrées dans certaines régions
- 57 En 2016, 67 % des entreprises employeuses ont un statut juridique de société (ou assimilé)
- 58 Un taux de féminisation du statut de salarié en agence d'architecture qui demeure stable depuis 2009
- 59 Un salaire brut horaire moyen qui progresse plus rapidement dans le domaine des activités d'architecture
- 60 Un salaire brut annuel en équivalent temps plein (ETP) comparable à celui des activités juridiques et des activités comptables
- 61 Des salaires qui demeurent inférieurs pour les femmes
- 61 Quelques données d'enquête sur les salaires annuels bruts en euros en 2018 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, activité des bureaux d'études, du bâtiment et travaux publics

63 LE CHÔMAGE CHEZ LES ARCHITECTES

- 63 Désormais autant d'hommes que de femmes parmi les architectes inscrits à Pôle emploi (en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A)
- 64 Une part croissante des hommes de plus de 50 ans chez les architectes inscrits à Pôle emploi

PARTIE II

65 REGARD SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE

68 UN DÉLAI D'ACCÈS AU PREMIER EMPLOI APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME RELATIVEMENT RAPIDE MAIS QUI TEND À S'ALLONGER

71 PLUS D'UN DIPLÔMÉ EN ARCHITECTURE SUR 10 EST EN SITUATION DE PLURIACTIVITÉ

- 72** UNE LARGE MAJORITÉ DE JEUNES DIPLÔMÉS INSÉRÉE DANS LE CHAMP D'ACTIVITÉ DE L'ARCHITECTURE...MAIS UNE LÉGÈRE ORIENTATION À LA BAISSÉ DE CETTE PART
- 74** PLUS DE 8 JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE SUR 10 DÉCLARENT EXERCER DANS LE DOMAINE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE
- 75** DES JEUNES DIPLÔMÉS MAJORITAIREMENT SALARIÉS
- 78** LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DES JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE : PLUS D'UN TIERS DES DIPLÔMÉS SONT INSTALLÉS EN ÎLE-DE-FRANCE
- 79** PRÈS DE 8 DIPLÔMÉS SUR 10 EXERCENT LEUR ACTIVITÉ EN AGENCE D'ARCHITECTURE
- 79** DISTRIBUTION DES REVENUS

PARTIE III

- 81** ÉVOLUTION DE LA DEMANDE SUR LE MARCHÉ DU BTP ET SON IMPACT SUR L'ACTIVITÉ DES ARCHITECTES
- 83** ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU BTP
- 83** Le marché du bâtiment représente 127 milliards d'euros en 2016
- 84** La reprise dans le secteur du bâtiment est boostée par l'activité dans le logement neuf
- 86** Marché du logement : un secteur affecté par la crise économique mais qui connaît un rebond depuis 2015
- 87** Une baisse de la part des logements individuels purs autorisés au profit de la part des logements collectifs autorisés
- 88** Bâtiments non résidentiels : des évolutions différentes selon les secteurs

89 LA PLACE DES ARCHITECTES DANS LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

90 Des montants de travaux qui représentent une part stable de l'activité du bâtiment depuis 2014 (42 %)

92 RÉPARTITION DES TRAVAUX SELON LA NATURE DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET SELON LA NATURE DES TRAVAUX

92 Repli de la commande publique et hausse de la commande privée en 2016

93 70 % des travaux réalisés par les architectes concernent la conception de bâtiments neufs

94 ÉVOLUTION DU MARCHÉ SELON LE TYPE D'OUVRAGE

94 Plus de la moitié des ouvrages confiés aux architectes concernent le logement

96 Alors que l'activité était orientée à la baisse depuis 2012, elle connaît une amorce de reprise depuis 2015 aussi bien en valeur qu'en volume

96 L'activité des architectes se maintient dans le collectif mais reste en repli sur le marché du logement individuel

98 Montants moyens hors logements : une relative stabilité des montants moyens à l'exception des travaux exercés pour les bâtiments de santé et de justice/sécurité

99 Montants moyens de travaux neufs pour les logements : une hausse comprise entre 23 % et 28 % en six ans à l'exception du segment de l'individuel groupé qui reste relativement stable

100 ZOOM SUR LA COMMANDE DU PARTICULIER (MARCHÉ DE LA MAISON INDIVIDUELLE)

101 Répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle : une part de marché stabilisée autour de 5 % pour les architectes

102 Une activité qui a fortement souffert de la crise et de la contraction du marché de la construction

103 Une surface moyenne des maisons orientée à la baisse

104 Un prix moyen en constante augmentation

106 Une part croissante de particuliers dans la maîtrise d'œuvre concernant la construction de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m²

107 Une part plus importante de cadres et de professions intellectuelles supérieures dans la clientèle des architectes

- 109** Les moins de 30 ans font peu appel aux architectes lorsqu'ils font construire une maison individuelle
- 111** La part des maisons individuelles livrées « totalement terminées » est orientée à la hausse chez les particuliers ayant recours à un architecte

PARTIE IV

113 TRANSFORMATION DU MÉTIER ET NOUVEAUX MODES DE COLLABORATION

115 LES NOUVEAUX DÉFIS AU SEIN DE LA PROFESSION: MUTATION DE LA PLACE DE L'ARCHITECTE ET ENJEUX TECHNIQUES

- 115** Un rôle en pleine évolution
- 117** L'impact du numérique sur les métiers: un enjeu qui touche également la profession
- 117** Les architectes ont conscience de l'enjeu que représente le changement climatique pour leur profession
- 118** La clientèle des architectes a changé ces dernières années

119 UNE MUTATION DES TRAJECTOIRES DE CARRIÈRE

- 119** De plus en plus d'architectes envisagent de travailler dans plusieurs entreprises...
- 121** ... mais pour les libéraux, la pluriactivité reste minoritaire

122 DE NOUVEAUX MODES DE COOPÉRATION SE METTENT EN PLACE POUR RELEVER LES DÉFIS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES ARCHITECTES

- 123** Un peu moins de la moitié des architectes interrogés collaborent avec d'autres professionnels en dehors de la maîtrise d'œuvre
- 125** Le partage de l'espace de travail a lieu surtout entre architectes et peut encore se développer au sein de la profession
- 126** Les plateformes d'échange et le coworking sont les principaux outils de collaboration utilisés par les architectes
- 127** Les projets de collaboration sont majoritairement des programmations atypiques

129 ZOOM SUR LE BIM

133 UN USAGE CONTRASTÉ DE CES NOUVEAUX MODES DE COLLABORATION SELON LES POPULATIONS

133 La collaboration avec des professions en dehors de la maîtrise d'œuvre concerne majoritairement les salariés du secteur privé en milieu urbanisé

134 Des pratiques collaboratives différenciées selon les revenus

135 Plusieurs modèles de travail séduisent davantage les jeunes générations

136 QUELLES DISPARITÉS RÉGIONALES ?

136 Des modes de collaboration concentrés en Île-de-France, en Corse et sur la façade atlantique

138 La perspective de changement de structure juridique au cours d'une même carrière concerne davantage les architectes d'Île-de-France, du Nord et du Sud-Est

139 Le partage de l'espace de travail varie fortement selon les régions et selon qu'il a lieu avec d'autres architectes ou avec d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre

141 CONCLUSION

145 INDEX DES ILLUSTRATIONS

146 Cartes

147 Graphiques

151 Tableaux

PARTIE I

**QUI SONT LES ARCHITECTES ?
ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES
ENTRE 2000 ET 2017**

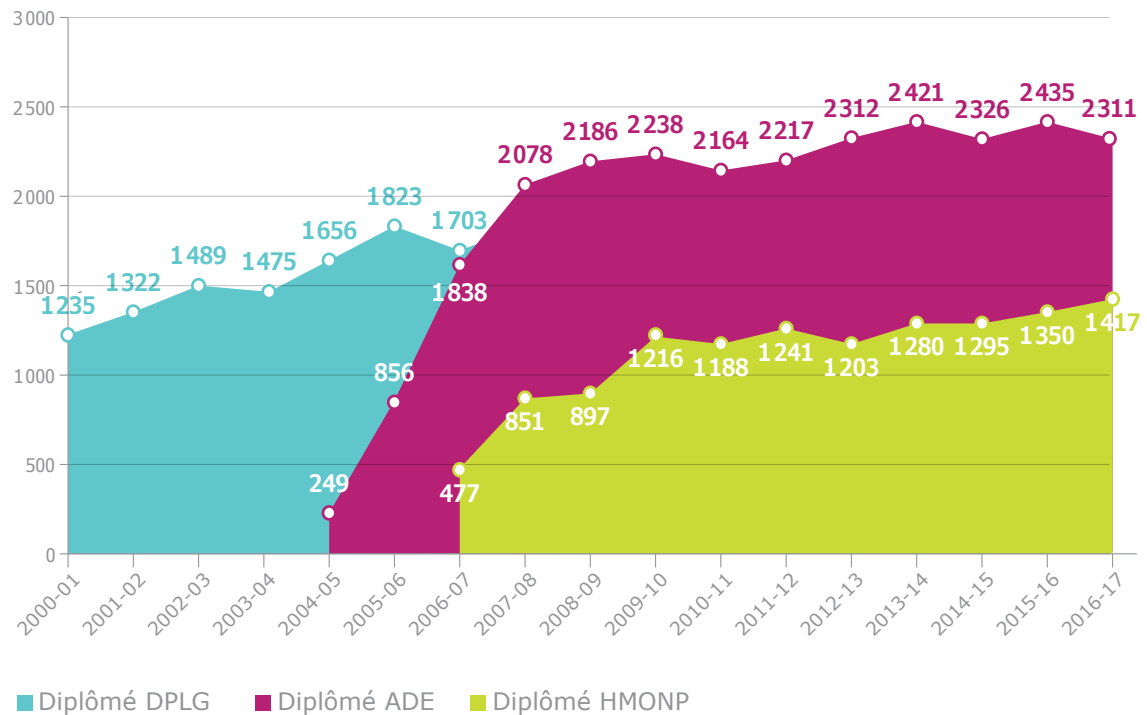
Cette partie vise à dégager les principales caractéristiques démographiques de la profession en étudiant notamment le nombre d'inscrits, leur âge, leur ancienneté, leur répartition sur le territoire national ou encore leur niveau de salaire. Une large part des données présentées sont directement issues des données du CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes). Plusieurs autres sources d'information sont également exploitées :

- Données du ministère de la Culture pour l'évolution du nombre de diplômés en architecture
- Données des Associations Régionales Agréées des Professions Libérales (ARAPL) et de l'Union Nationale des Associations Agréées (l'UNASA) pour l'évolution des revenus des architectes
- Données de la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse (CIPAV) pour l'évolution des revenus et l'étude du développement du statut d'autoentrepreneur au sein de la profession
- Données Actalians, OPCA des Professions libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé, et de l'OMPL (Observatoire des Métiers des professions libérales) pour caractériser les entreprises du secteur et leurs salariés
- Données des DADS (Déclaration annuelle de données sociales) de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) pour étudier le salaire brut horaire moyen des architectes salariés
- Données de Pôle Emploi pour étudier le chômage au sein de la profession

UN NOMBRE DE DIPLÔMÉS QUI S'EST RELATIVEMENT STABILISÉ DEPUIS 2010

Afin d'adapter les études d'architecture au système d'enseignement supérieur en trois cycles (Licence, Master, Doctorat), la réforme de 2005 a donné lieu à la mise en place de l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Seule cette dernière formation donne droit au statut et au titre d'architecte pour les nouveaux diplômés s'inscrivant à l'Ordre.

Graphique 1: Évolution de l'effectif des diplômés en architecture de 2000 à 2017



Note de lecture : en 2017, on compte 2311 architectes diplômés d'État (ADE) et 1417 diplômés au titre de l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP).

Source : ministère de la Culture

Les effectifs de diplômés en architecture ont connu d'importantes variations d'une année à l'autre entre 2004 et 2010. Depuis 2010, ces effectifs semblent s'être stabilisés. On compte 3728 diplômés en architecture en 2016-2017.

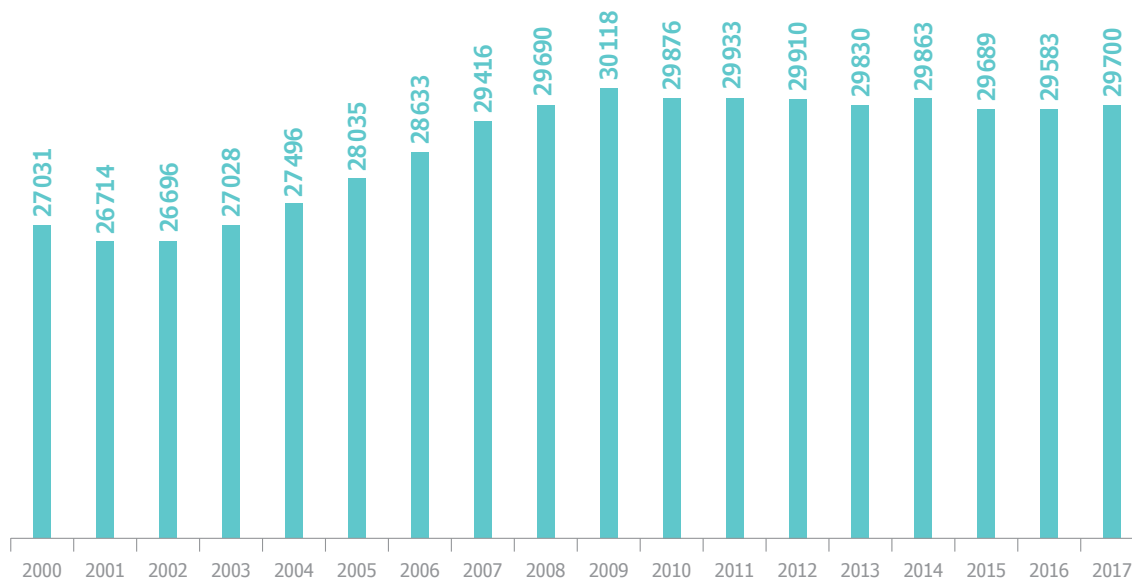
Le nombre d'inscrits et de diplômés titulaires de l'HMONP suit une tendance haussière depuis 2007. Lors de l'année scolaire 2016-2017, on comptait 1417 diplômés titulaires de la

HMONP, soit un niveau jamais atteint depuis 2005. Cela s'explique par les avantages concurrentiels dont disposent les architectes qui poursuivent leurs études pour obtenir la HMONP par rapport aux diplômés ADE. En effet, les futurs titulaires HMONP ont souvent plus de facilité à se faire embaucher dans les agences. Cette situation est due au fait que ces salariés sont toujours en formation et qu'ils reçoivent des salaires moins élevés par rapport à d'autres architectes*. Du reste, lorsque les diplômés ADE accèdent à l'habilitation à exercer en indépendant mais qu'ils continuent à travailler en tant que salariés, ce sont eux qui occupent les emplois salariés les plus stables (82,5 % sont en CDI contre 70,8 % pour les ADE dans la dernière enquête du ministère de la Culture).

LE NOMBRE D'ARCHITECTES TEND À SE STABILISER À PRÈS DE 30 000 INSCRITS DEPUIS 2010

Une légère érosion des effectifs inscrits depuis 2009...

Graphique 2 : Nombre d'inscrits au Tableau de l'Ordre



Note de lecture : en 2017, on compte 29 700 architectes inscrits à l'Ordre [Source: CNOA](#)

La population des architectes inscrits à l'Ordre est considérée comme représentative des architectes qui exercent en France. En effet, l'inscription à un tableau régional d'architectes

* Amélie Luquain, « La HMONP, nom propre ou nom commun ? » dans Chronique d'Architecture, paru le 12 juin 2018.

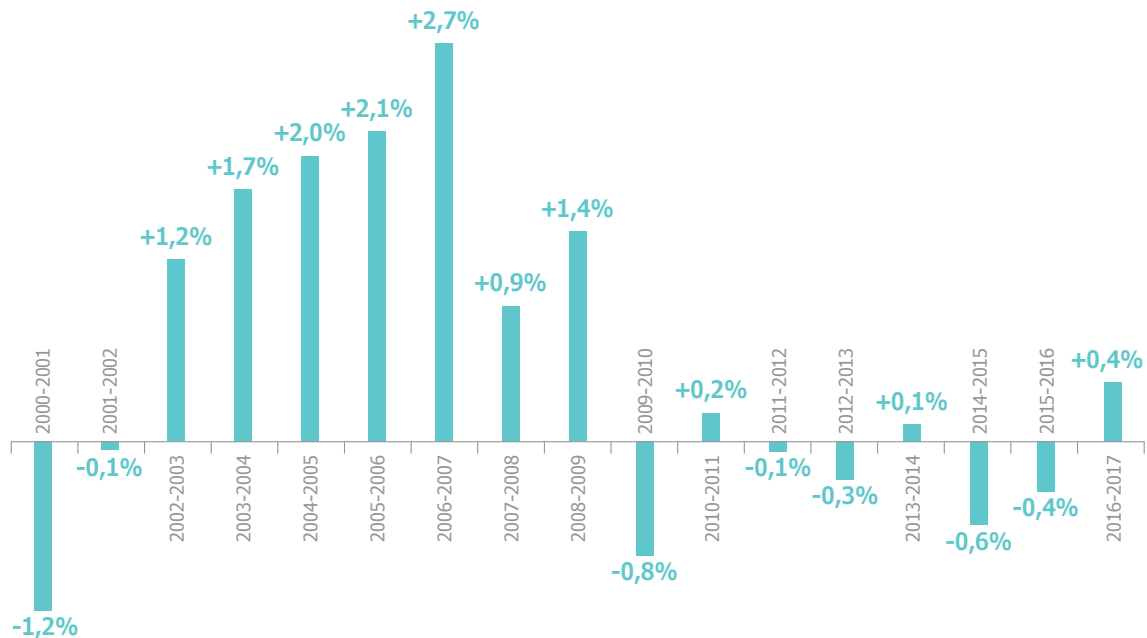
est obligatoire pour obtenir le titre d'architecte, d'après l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Un peu plus de 10 000 architectes étaient inscrits à l'Ordre en 1975. La suppression du numerus clausus en 1981 a entraîné une augmentation significative du nombre d'architectes durant les années 1980, de sorte que 25 900 architectes étaient inscrits à l'ordre en 1990.

On observe une augmentation des effectifs d'architectes entre 2001 et 2009, de 26 714 à 30 118 professionnels (+13 %, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,5 %). Toutefois, cette progression a laissé place à une légère érosion du nombre d'inscrits à l'Ordre entre 2009 et 2017 (29 700 inscrits en 2017 contre 30 118 en 2009), soit une évolution de -1,4 % au cours de cette période, c'est-à-dire une diminution annuelle moyenne de 0,2 %.

... et donc un taux de variation des effectifs qui demeure proche de zéro depuis 2009

Graphique 3 : Taux de variation des effectifs



Note de lecture : le nombre d'inscrits à l'Ordre a augmenté de 0,4 % entre 2016 et 2017.

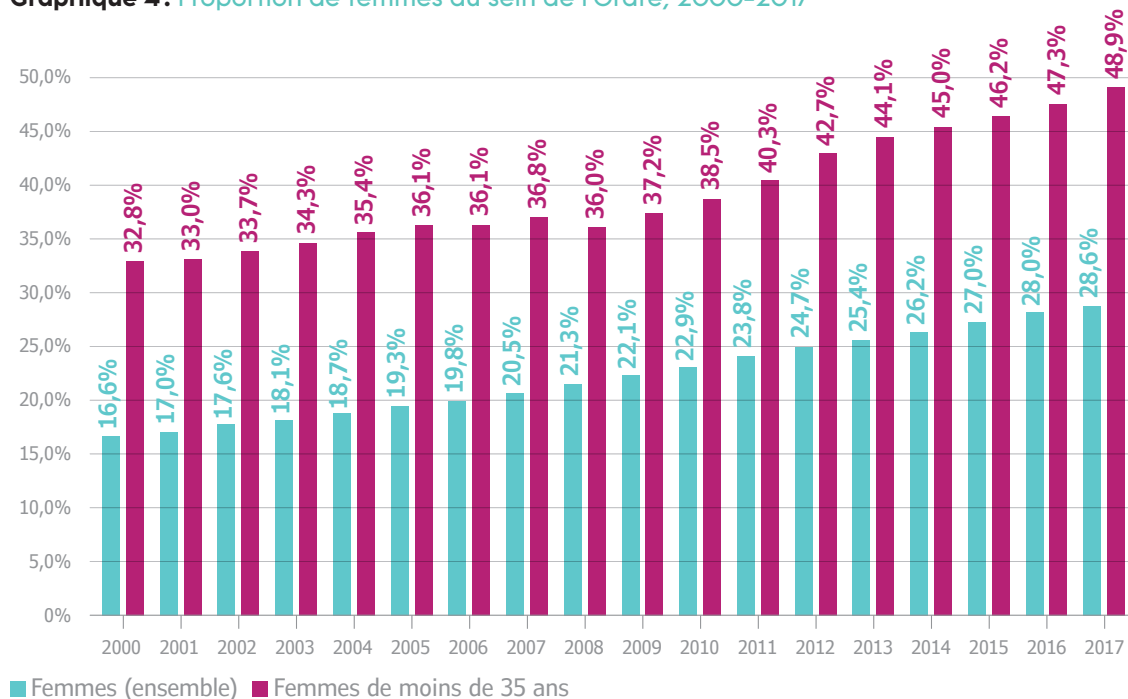
Source : CNOA

L'analyse du taux d'évolution du nombre d'inscrits à l'Ordre corrobore les chiffres représentés dans le graphique précédent. La période 2002-2009 se caractérise par une progression régulière des effectifs, cependant on observe depuis 2009, des taux de variation des effectifs beaucoup plus faibles. Ceci peut s'expliquer en partie par la crise financière des subprimes qui a touché l'économie française dans son ensemble. On remarque ainsi que le nombre de personnes inscrites à l'Ordre des architectes a diminué de 0,8 % entre 2009 et 2010, ce qui s'explique à la fois par une augmentation du nombre de sorties et une baisse des entrées entre ces deux dates. On observe une augmentation du nombre d'inscrits entre 2016 et 2017 (+0,4 %), bien que celle-ci reste modérée.

Une féminisation continue de la profession

Alors que les femmes représentaient seulement 16,6 % des inscrits à l'Ordre en 2000, cette part s'élève en 2017 à 28,6 %, soit une augmentation de 12 points en 17 ans. Les femmes architectes sont plus nombreuses parmi les plus jeunes générations d'architectes. Ainsi, près de la moitié des architectes âgés de moins de 35 ans sont aujourd'hui des femmes.

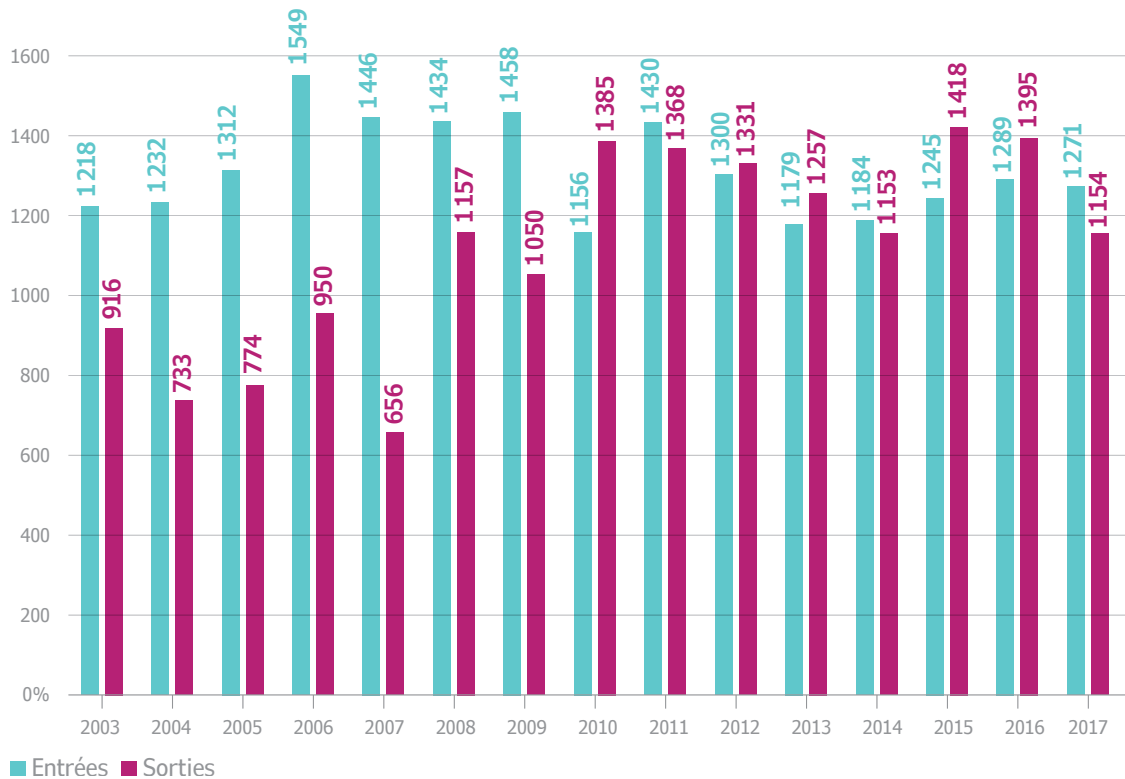
Graphique 4 : Proportion de femmes au sein de l'Ordre, 2000-2017



Note de lecture : en 2017, il y avait 28,6 % de femmes inscrites à l'Ordre et 48,9 % de femmes parmi les architectes de moins de 35 ans. *Source : CNOA*

Des entrées et sorties de l'Ordre qui reflètent les tensions sur le marché de la construction

Graphique 5 : Nombre d'entrées et de sorties de l'Ordre



Note de lecture : entre 2016 et 2017, le nombre d'entrées à l'Ordre a été de 1271 contre 1154 départs. *Source :* CNOA

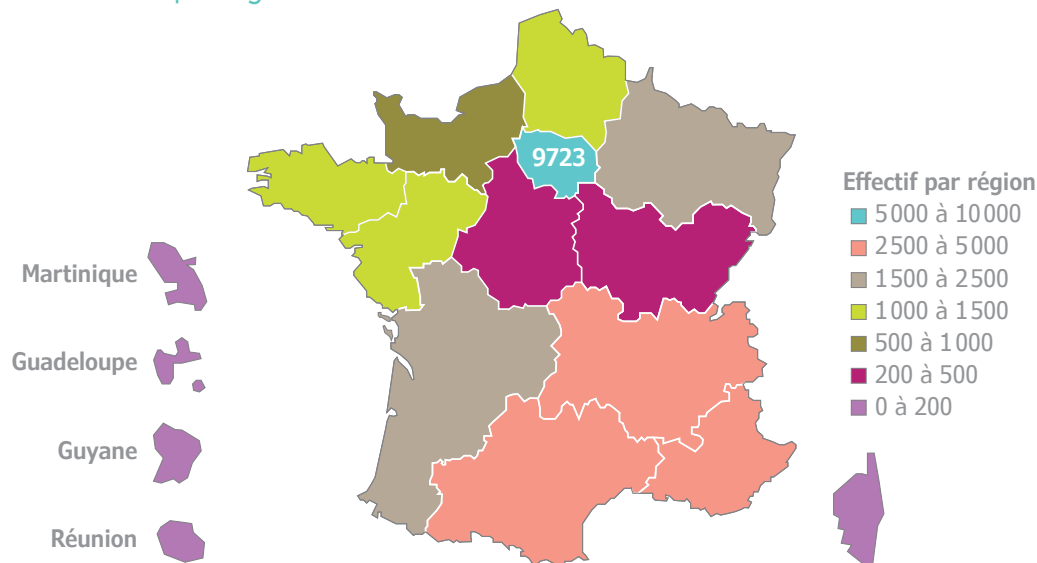
Le nombre d'entrées à l'Ordre était systématiquement supérieur au nombre de sorties entre 2003 et 2009. De 2007 à 2008, le nombre de sorties de l'Ordre augmente alors que le nombre d'entrées stagne, conséquence de la réforme de l'HMONP de 2007 qui impose une formation initiale ou continue aux architectes diplômés d'État afin qu'ils puissent s'inscrire à l'Ordre. Depuis 2010, l'écart entre les entrées et les sorties s'est toutefois resserré, ce qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- D'une part, le vieillissement croissant de la population des architectes et le contexte économique plus tendu hérité de la fin des années 2000 influent positivement sur le nombre de sorties.
- D'autre part, la diversification des métiers de la maîtrise d'œuvre ainsi que les difficultés économiques croissantes que rencontrent les jeunes architectes expliquent que ceux-ci exercent d'autres fonctions avant d'entrer à l'Ordre.

RÉPARTITION DES ARCHITECTES INSCRITS À L'ORDRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Les effectifs d'architectes sont concentrés en Île-de-France et dans le sud de la France

Carte 1: Effectifs par région en 2017



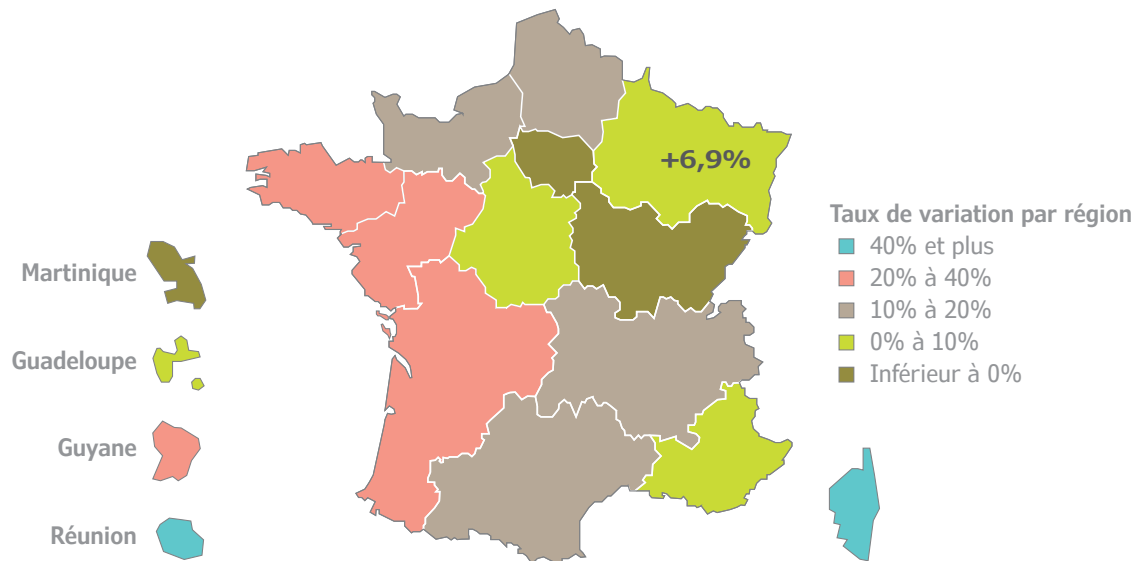
Note de lecture : en 2017, la population d'architectes en Île-de-France était de 9723 architectes. *Source: CNOA*

L'analyse géographique permet de mettre en évidence des écarts importants sur le territoire. L'Île-de-France regroupe un tiers (32,7 %) de l'ensemble des architectes exerçant sur le territoire français et représente ainsi le pôle le plus important, suivi de la région Auvergne - Rhône-Alpes (3700 architectes). Viennent ensuite la région Occitanie (2894 architectes), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2742 architectes) et la Nouvelle-Aquitaine (2358 architectes). D'autres régions comptabilisent aussi un nombre élevé d'architectes : 1814 dans le Grand Est, 1300 dans les Hauts-de-France, 1215 en Pays de la Loire, 1143 en Bretagne.

En revanche, le Centre-Val de Loire (494 architectes), la Bourgogne-Franche-Comté (588 architectes) et la Normandie (825 architectes) enregistrent les effectifs les plus faibles à l'exception des DOM et de la Corse. La répartition des architectes sur le territoire est bien évidemment directement corrélée à celle de la population française, ce qui explique les effectifs très faibles dans les cinq départements d'outre-mer. Toutefois, le sud de la France semble plus attractif avec une forte densité d'architectes par habitant (cf. carte 3).

La façade atlantique et la Corse particulièrement dynamiques entre 2000 et 2017

Carte 2: Variation des effectifs par région entre 2000 et 2017



Région	Effectifs en 2017	Répartition en %	Variation d'effectifs entre 2000 et 2017
Auvergne-Rhône-Alpes	3 700	12,5 %	18,1 %
Bourgogne-Franche-Comté	588	2,0 %	-3,3 %
Bretagne	1 143	3,8 %	27,0 %
Centre-Val de Loire	494	1,7 %	0,4 %
Corse	235	0,8 %	54,6 %
Grand Est	1 814	6,1 %	6,9 %
Guadeloupe	180	0,6 %	9,8 %
Guyane	64	0,2 %	33,3 %
Hauts-de-France	1 300	4,4 %	18,9 %
Île-de-France	9 723	32,7 %	-0,7 %
Martinique	126	0,4 %	-6,0 %
Normandie	825	2,8 %	15,4 %
Nouvelle Aquitaine	2 358	7,9 %	34,1 %
Occitanie	2 894	9,7 %	12,8 %

Pays de la Loire	1 215	4,1 %	27,1 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 742	9,2 %	3,7 %
Réunion	299	1,0 %	68,0 %

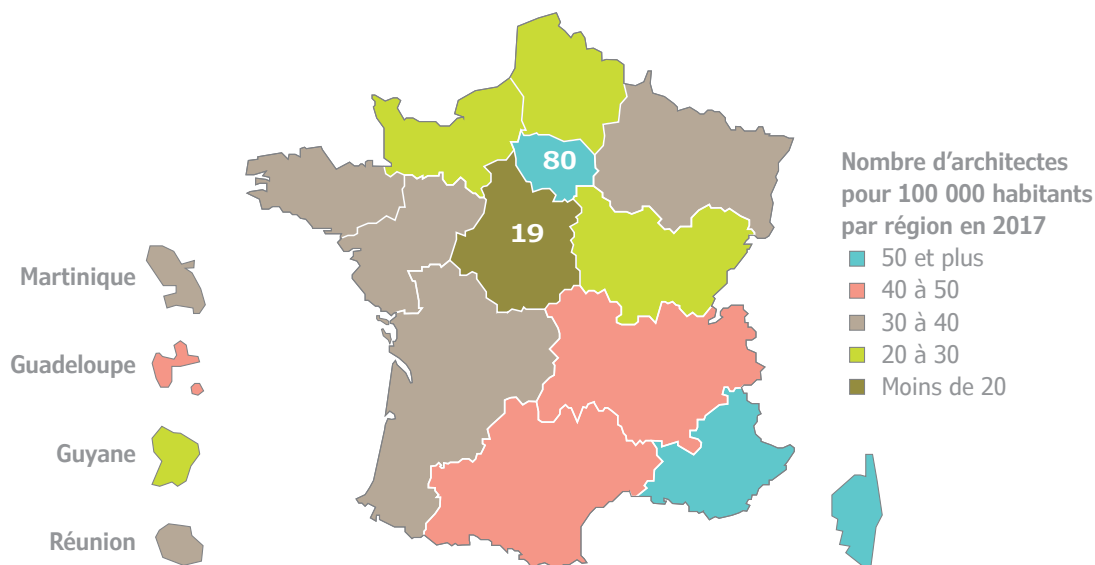
Note de lecture : entre 2000 et 2017, la population d'architectes en Bretagne a augmenté de 27 %. *Source : CNOA*

La progression du nombre d'architectes entre 2000 et 2017 est la plus importante dans les régions de la façade atlantique ainsi qu'en Corse (+54,6 %) et à la Réunion (+68,0 %). En 17 ans, la Nouvelle-Aquitaine a vu son effectif d'architectes augmenter de 34,1 %, une hausse qui atteint 27,1 % en Pays de la Loire et 27 % en Bretagne, des dynamiques qui contribuent à rééquilibrer la forte concentration des effectifs en Île-de-France et dans le quart sud-est de la France. Trois régions enregistrent à l'inverse des décroissances de leur effectif d'architectes ; il s'agit de l'Île-de-France (-0,7 %) qui semble avoir atteint un seuil de saturation, de la Bourgogne - Franche-Comté (-3,3 %) et de la Martinique (-6,0 %).

Néanmoins, pour préciser l'analyse, une comparaison de ces évolutions avec celle de la population de chacune de ces régions est nécessaire.

Un déséquilibre nord sud de la répartition des architectes sur le territoire...

Carte 3 : Nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région en 2017



Note de lecture : en 2017, la population d'architectes en Pays de la Loire était de 32 architectes pour 100 000 habitants. *Source : CNOA*

La France compte 45 architectes pour 100 000 habitants, contre 98 en moyenne dans l'ensemble de l'Union européenne (données Eurostat au 1er janvier 2016, Europe-32). À titre de comparaison, l'Allemagne compte 133 architectes pour 100 000 habitants. Ainsi, la « densité » d'architectes est relativement faible en France.

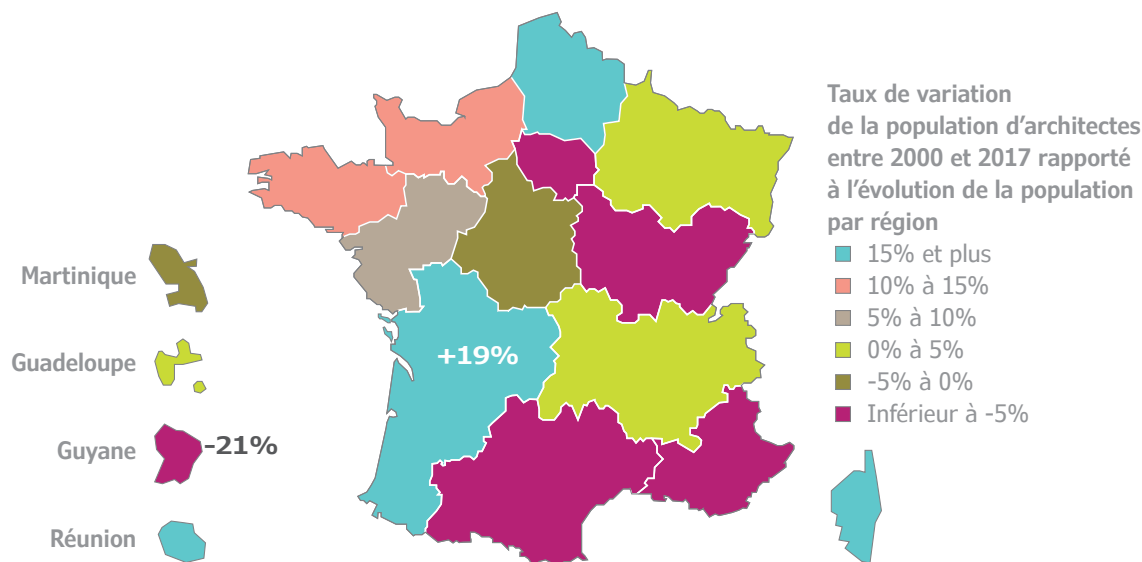
L'analyse par région de ce nombre d'architectes rapporté au nombre d'habitants fait apparaître des écarts plus importants encore que ceux observés par l'étude en nombre absolu d'architectes (carte n° 1). L'Île-de-France apparaît toujours comme la région la mieux dotée avec 80 architectes pour 100 000 habitants. Mais la coupure entre les régions du Nord et celles du Sud est particulièrement marquée. Quatre régions du sud de la France, Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur présentent un taux d'implantation par habitant supérieur à la moyenne nationale.

De plus, comme nous l'avons vu sur la carte 2, un rééquilibrage s'opère en faveur des régions de l'ouest de la France.

La répartition relative des architectes sur le territoire français montre également que les régions les moins peuplées sont souvent celles qui sont le moins dotées en architectes. Cette persistance des disparités s'explique en partie par le caractère plus rural de ces régions. Toutefois, le Grand Est, dont l'effectif d'architectes est relativement élevé, présente en réalité une densité assez faible lorsque l'on rapporte l'effectif à l'ensemble de la population de la région. L'Hexagone semble donc coupé en deux, avec une nouvelle polarisation des architectes dans le Sud et l'Ouest, en ligne avec la croissance de la population française.

Évolution des effectifs d'architectes au regard de l'évolution de la population

Carte 4: Variation du nombre d'architectes pour 100000 habitants par région entre 2000 et 2017



Note de lecture : entre 2000 et 2017, la population d'architectes rapportée à l'évolution globale de la population dans les Hauts-de-France a augmenté de 15,8 %. *Source: CNOA*

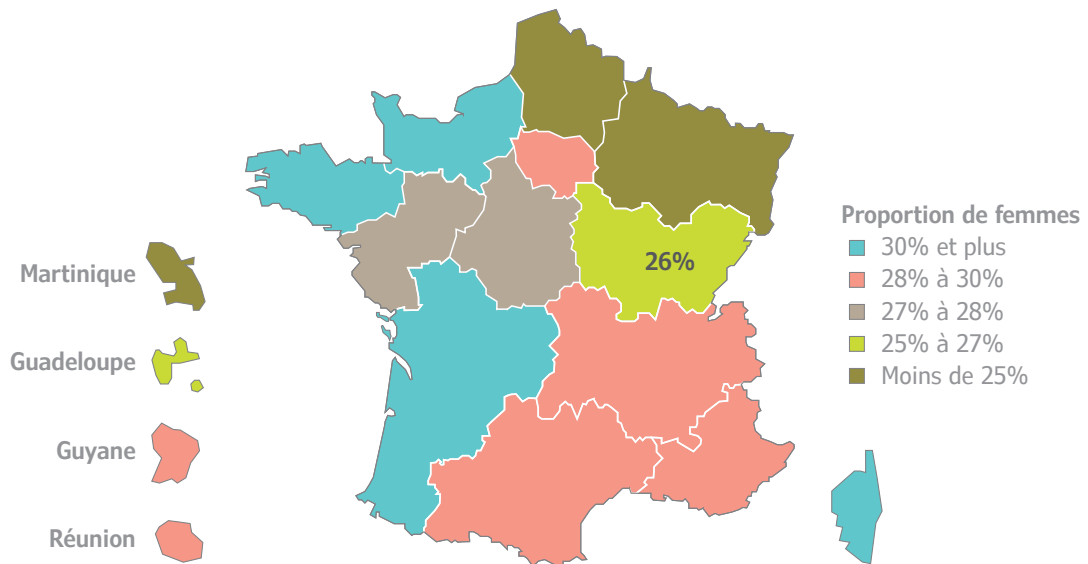
Le calcul des variations entre 2000 et 2017, pour ces données rapportées à l'évolution de la population française de chaque région, montre que seules quelques régions présentent une forte variation avec des taux de croissance relatifs de la population des architectes supérieurs à 15 %. C'est le cas en Corse, en Nouvelle-Aquitaine, dans les Hauts-de-France et à la Réunion. Ailleurs, les variations sont relativement faibles (-4,7 % en Centre-Val de Loire, +3,9 % dans le Grand Est, etc.).

La façade ouest de la France est attractive pour les architectes, ainsi que la Corse, la Réunion et les Hauts-de-France.

En revanche, d'autres régions ont été moins attractives sur la période, comparativement à l'évolution de la population totale : l'Île-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie et la Guyane.

Un taux de féminisation plus faible dans les régions du nord-est de la France

Carte 5 : Proportion de femmes par région en 2017



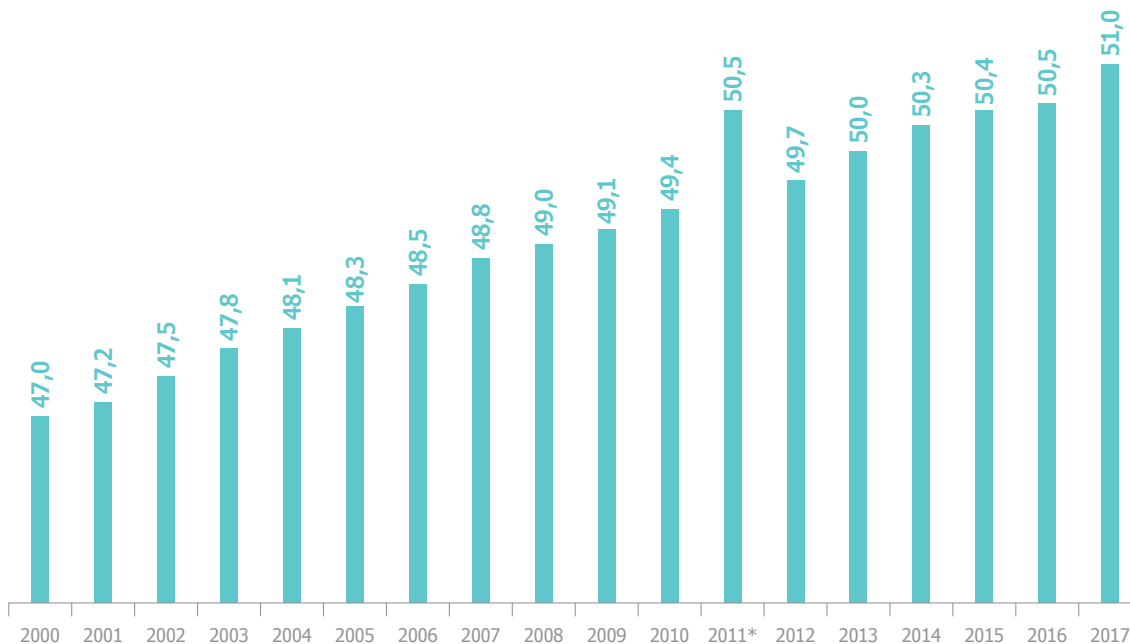
Note de lecture : en 2017, la proportion de femmes architectes était de 28,6 % en région Île-de-France. *Source :* CNOA

L'étude de la proportion de femmes architectes fait apparaître d'importantes disparités d'une région à l'autre. En 2017, la Corse se distingue à nouveau comme la région tendant le plus vers la parité hommes-femmes, avec une proportion de femmes architectes en hausse de 3 points par rapport à 2012 mais qui atteint pourtant seulement 37 %. La Corse devance la Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne, qui ne comprennent toutes deux que 32 % de femmes parmi les architectes de la région. Viennent ensuite en matière de parité la Normandie (30 %), la Réunion, l'Île-de-France et l'Occitanie (29 %). La région des Hauts-de-France apparaît en 2017 comme la région avec le plus grand écart entre la proportion d'hommes et de femmes architectes, avec à peine 23 % de femmes parmi les inscrits à l'Ordre. De même, le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté présentent des proportions de femmes très faibles. Toutes les régions ont vu leur proportion de femmes architectes progresser entre 2015 et 2017 (à l'exception de la Martinique), notamment les régions les plus attractives pour les jeunes générations d'architectes davantage féminisées.

L'ÂGE DES ARCHITECTES

Un vieillissement de la population des architectes qui s'opère à une vitesse comparable à celle du vieillissement de la population française

Graphique 6 : Âge moyen des architectes au sein de l'Ordre



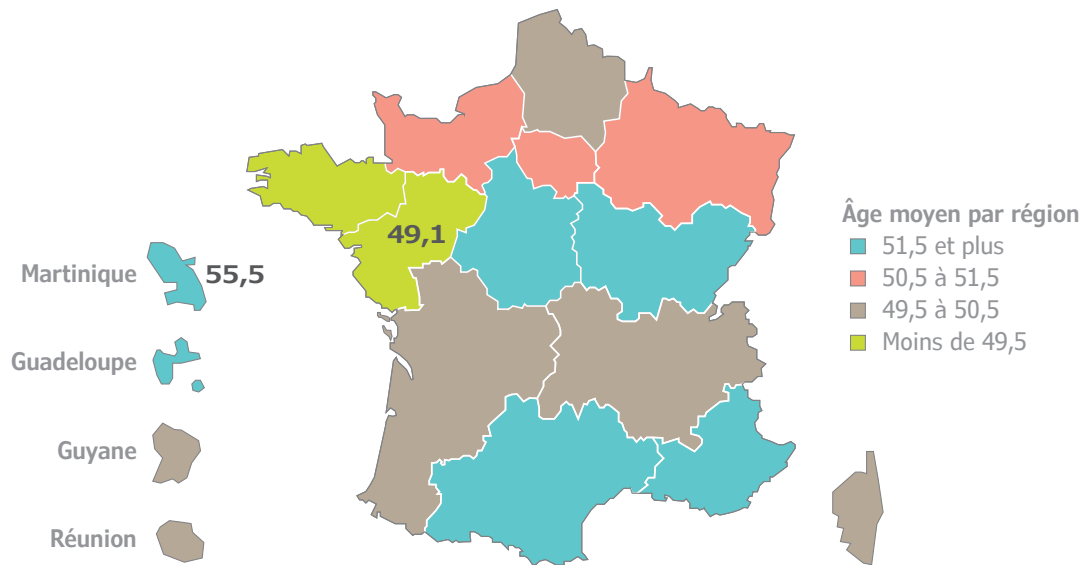
* Année atypique: erreur statistique (en lien avec un changement dans le système de comptabilisation intervenu en 2011).

Note de lecture : en 2017, l'âge moyen au sein de l'Ordre est de 51 ans. [Source : CNOA](#)

Entre 2016 et 2017, l'âge moyen des architectes inscrits à l'Ordre a gagné 0,5 an (donc 6 mois). Cette tendance au vieillissement de la population des architectes est comparable au vieillissement de la population française. En effet, selon les données de l'INSEE, l'âge moyen de la population française a progressé de 0,44 % en 2017 (données provisoires) par rapport à l'année 2016 contre 0,81 % pour la population des architectes.

L'âge moyen est le plus élevé en PACA, Martinique, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie

Carte 6 : Âge moyen par région en 2017



Note de lecture : en 2017, l'âge moyen des architectes en Provence-Alpes-Côte d'Azur était de 52,0 ans [Source: CNOA](#)

En 2017, les régions aux moyennes d'âge les plus élevées sont la Guadeloupe, la Martinique, le Centre-Val de Loire, la Bourgogne-Franche-Comté, l'Occitanie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'âge moyen relativement élevé s'explique par la durée des études nécessaires à l'exercice de la profession. Il est le plus élevé en Martinique (55,5 ans) alors qu'il est le plus faible dans les Pays de la Loire (49,1 ans), une région qui attire les architectes depuis plusieurs années. Logiquement, ce sont les régions dont les effectifs s'accroissent qui présentent les moyennes d'âge les plus faibles, du fait de l'implantation des jeunes architectes qui débutent leur carrière professionnelle.

Les jeunes s'installent dans les régions très urbanisées, leurs aînés exerçant surtout dans le quart nord-est et dans le sud de la France

Les régions de la façade atlantique, l'Île-de-France, les Hauts-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Normandie présentent une proportion de moins de 34 ans plus importante que la médiane pour l'année 2017. Ces régions incluent de grandes aires urbaines, voyant s'installer de nouveaux architectes, en majorité des jeunes professionnels. La Corse fait

figure d'exception avec 18,0 % d'architectes de moins de 34 ans, la proportion la plus élevée de tout le territoire national.

Les architectes de 35 à 54 ans se répartissent de manière relativement uniforme sur le territoire français et ne nécessitent pas une carte dédiée.

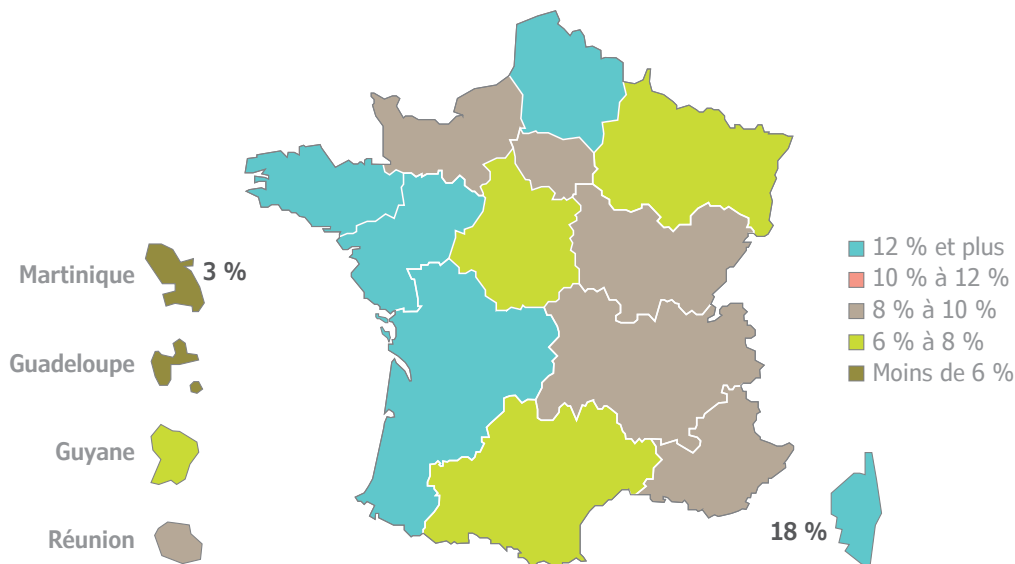
Les données concernant la catégorie d'âge des 55-64 ans montrent une répartition particulièrement importante dans le quart nord-est de l'Hexagone, ainsi qu'en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour la catégorie des plus de 65 ans l'analyse par région est d'autant plus intéressante qu'elle permet de mieux comprendre cette catégorie d'architectes restant membres de l'Ordre après l'âge légal de départ à la retraite.

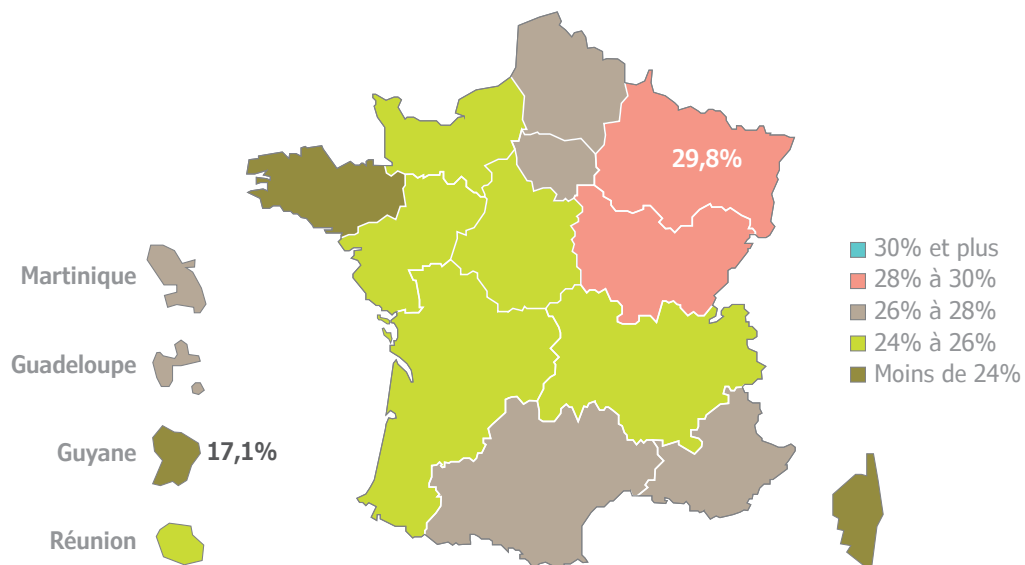
Il apparaît en 2017 que la part d'architectes de 65 ans et plus est la plus élevée en Martinique, Corse, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et PACA.

Dans leur ensemble, les architectes de plus de 64 ans exercent principalement dans les régions comptant déjà de nombreux architectes (à l'exception de la Corse et de la Martinique), que ce soit l'Île-de-France ou les régions du sud-est, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Carte 7 : Proportion des moins de 34 ans en 2017

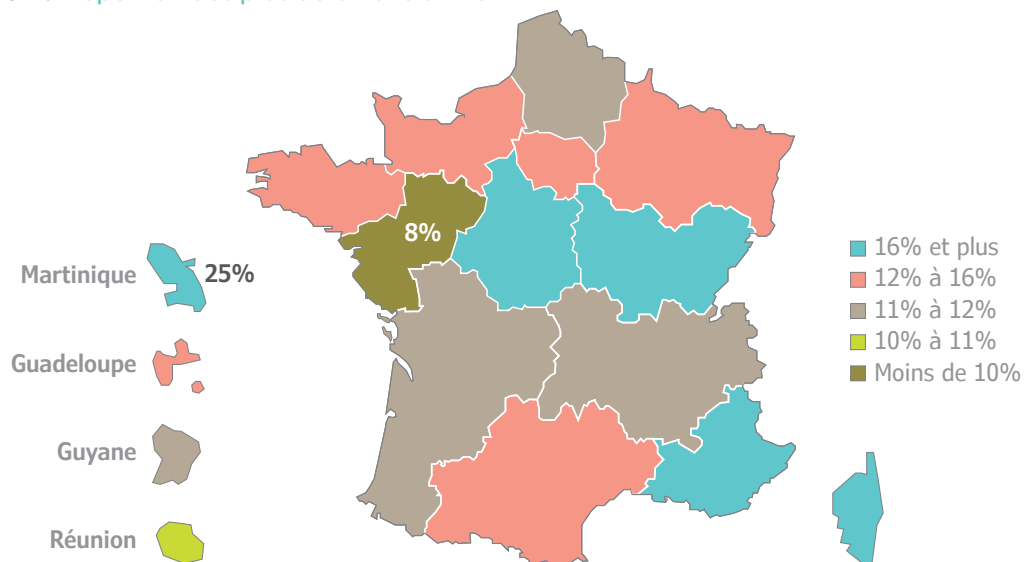


Note de lecture : en 2017, la proportion des moins de 34 ans était de 9,7 % en Île-de-France
Source : CNOA

Carte 8 : Proportion des 55-64 ans en 2017

Note de lecture : en 2017, la proportion des 55-64 ans était de 27,2 % en Île-de-France.

Source : CNOA

Carte 9 : Proportion des plus de 64 ans en 2017

Note de lecture : en 2017, la proportion des plus de 64 ans était de 15,9 % en Île-de-France

Source : CNOA

Une pyramide des âges impactée par la faiblesse du nombre de diplômés en architecture dans les années 1990

Graphique 7: Effectifs par âge des inscrits à l'Ordre en 2017



Note de lecture : en 2017, 913 architectes inscrits à l'Ordre étaient âgés de 42 ans.

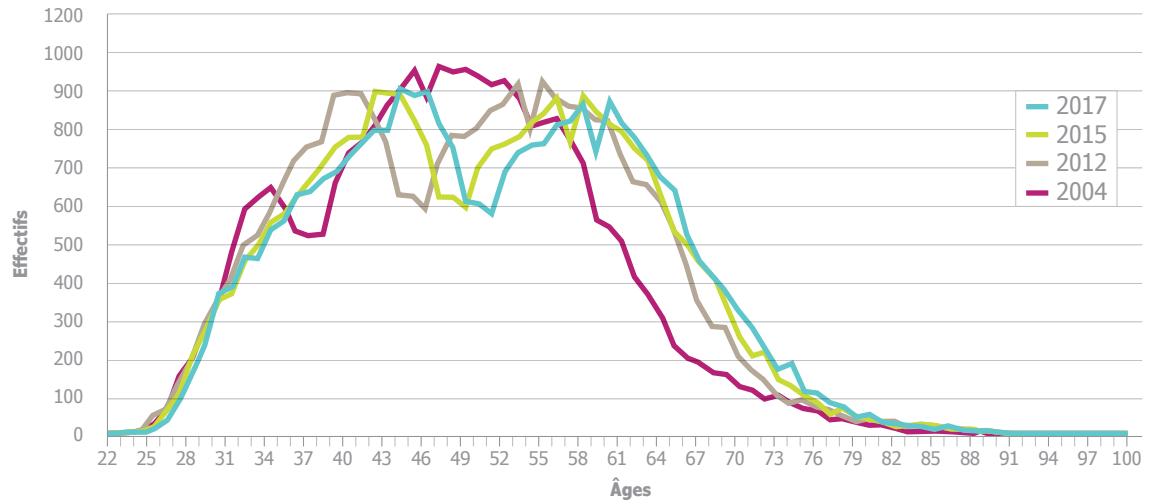
Source : CNOA

La majeure partie des architectes a entre 40 et 65 ans. Ceci s'inscrit dans la continuité du précédent rapport, où les architectes appartenant à la classe d'âge majoritaire avaient entre 35 et 60 ans. Toutefois, les effectifs d'architectes âgés de 25 à 40 ans n'ont pas augmenté par rapport à la pyramide des âges de 2015. Ainsi, le vieillissement de la population inscrite à l'Ordre en 2015 n'est pas compensé par une augmentation du nombre de jeunes architectes.

Au niveau des âges intermédiaires, on note des pics d'effectif autour de 45 ans et entre 58 et 60 ans (effectif atteignant les 800-900 architectes pour certains de ces âges).

Cependant, ce chiffre retombe aux alentours de 600 inscrits entre 49 et 51 ans. Ce creux dans les effectifs correspond à la classe d'âge née entre 1966 et 1968, comme il était mentionné dans le précédent rapport. Ces architectes ont fait leurs études au début des années 1990 et ont subi de plein fouet l'impact de la crise de 1993. Les difficultés liées à la conjoncture ont probablement retardé l'entrée à l'Ordre de certains diplômés en architecture.

On observe également un tassement de la courbe des effectifs âgés de 36 à 38 ans dans la pyramide des âges de 2004 (cf. graphique suivant). Ce tassement correspond bien au phénomène expliqué précédemment et se retrouve sur les pyramides des âges suivantes.

Graphique 8 : Évolution de la pyramide des âges (données 2004, 2012, 2015 et 2017)

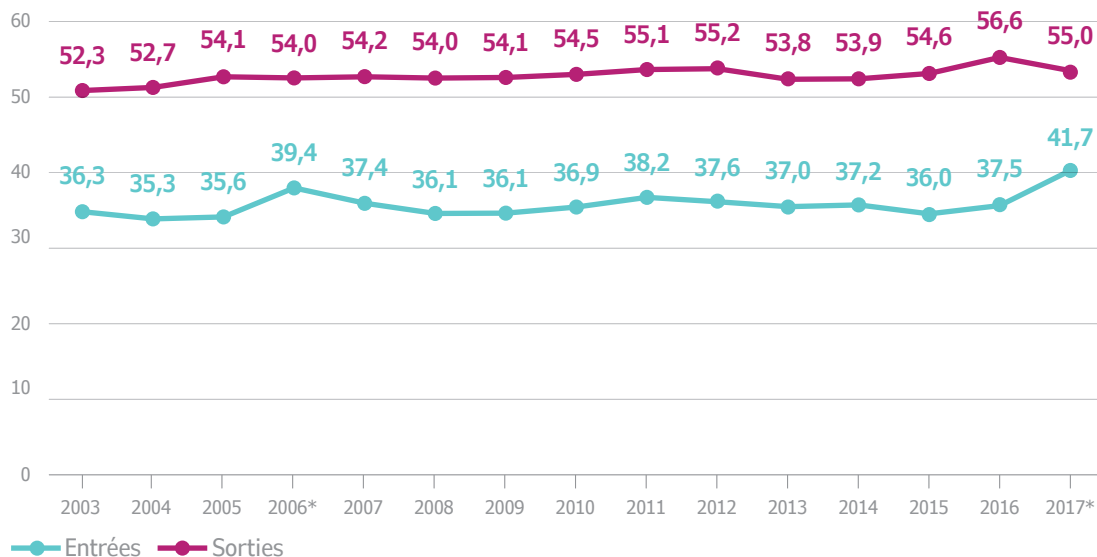
Note de lecture : en 2017, 612 architectes inscrits à l'Ordre étaient âgés de 50 ans contre 974 en 2009. *Source: CNOA*

Une progression de l'âge moyen des architectes entrant et quittant l'Ordre depuis 2003

Alors que l'âge moyen des entrants et des sortants de l'Ordre augmentait légèrement jusqu'en 2015 (les architectes entrent et sortent plus tard de l'Ordre), cette tendance semble se modifier avec une forte hausse de l'âge moyen des entrants mais une stagnation de l'âge des sortants en 2017.

L'âge moyen des entrants à l'Ordre était de 36 ans en 2015, de 38 ans en 2016 et de 42 ans en 2017. L'élévation de cet âge moyen peut traduire le fait que les architectes ne commencent pas forcément leur carrière en étant inscrits à l'Ordre. Cependant, le chiffre de 2017 semble être anormalement élevé au regard de la durée moyenne d'inscription à l'Ordre (d'environ 19 ans) et de l'âge moyen de départ de l'Ordre qui s'élève à 55 ans.

La hausse de l'âge moyen des architectes en 2017 (qui est liée à la répartition des tranches d'âge entrantes à l'Ordre) pourrait être due à un biais ou une erreur statistique dans la base de données utilisée pour comptabiliser les entrées à l'Ordre en 2017.

Graphique 9 : Évolution de l'âge moyen des architectes entrant et quittant l'Ordre

* 2006 et 2017 : années atypiques (erreur statistique).

Note de lecture : en 2016, l'âge moyen des personnes quittant l'Ordre était de 57 ans contre un âge moyen des entrants à l'Ordre de 38 ans [Source : CNOA](#)

Les moins de 35 ans ne représentent plus que 42 % des entrants à l'Ordre, alors que la part des 65 ans et plus est en hausse

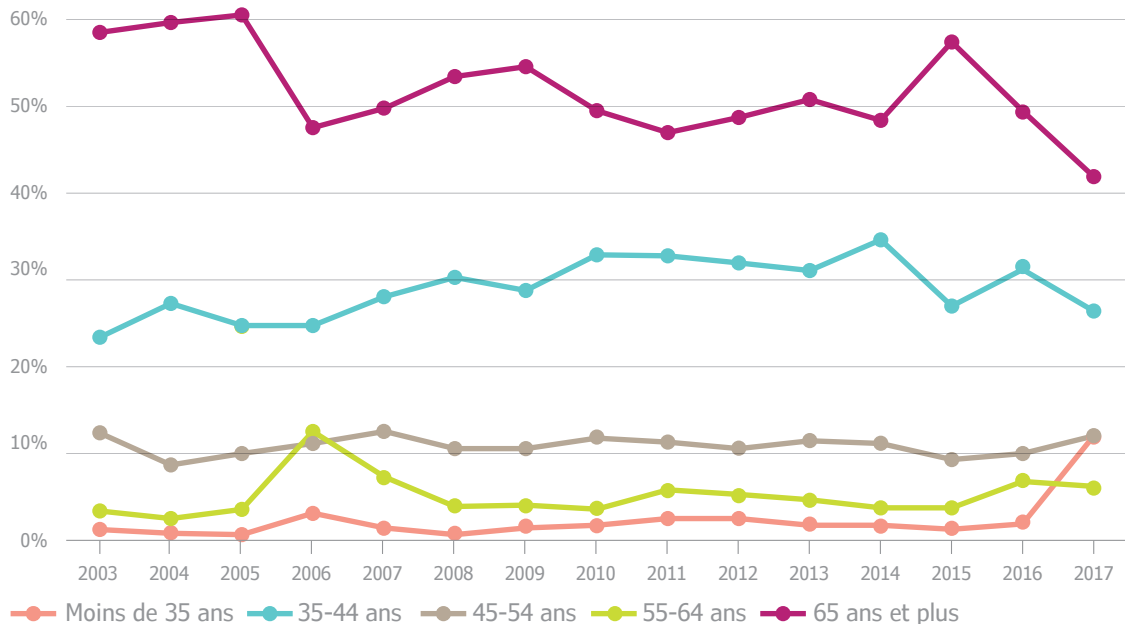
Ce sont bien évidemment les plus jeunes qui sont les plus nombreux à entrer à l'Ordre : 57,3 % des entrants avaient moins de 35 ans en 2015. Cette part a cependant diminué en 2016 et 2017. En effet, les architectes de moins de 35 ans représentaient 49,5 % des entrées en 2016 puis seulement 41,6 % des entrées en 2017. La part des 35-45 ans, est passée de 31,4 % en 2016 à 26,7 % en 2017, soit une baisse de 4,7 points.

Dans la période 2001-2016, la part des 65 ans a oscillé entre 1 % et 3 %. Cependant, cette part augmente fortement et soudainement en 2017 pour atteindre 12,4 % des entrants.

Cela est peut-être dû à un biais ou une erreur statistique dans la base de données utilisée pour comptabiliser les entrées à l'Ordre en 2017. Ceci expliquerait ainsi la hausse soudaine de l'âge moyen des entrants à l'Ordre cette même année.

On observe par ailleurs un pic en 2006 pour le nombre d'entrants ayant entre 55 et 64 ans. Cette évolution à la hausse sur cette catégorie d'âge explique la progression soudaine de l'âge moyen en 2006.

Graphique 10: Répartition des entrées au sein de l'Ordre par tranche d'âges entre 2003 et 2017



* 2006 et 2017 : années atypiques (erreur ou biais statistique).

Note de lecture : en 2017, les moins de 34 ans représentaient 41,6 % des entrées à l'Ordre.

Source : CNOA

Une part croissante des 35-44 ans et des 65 ans et plus dans les départs

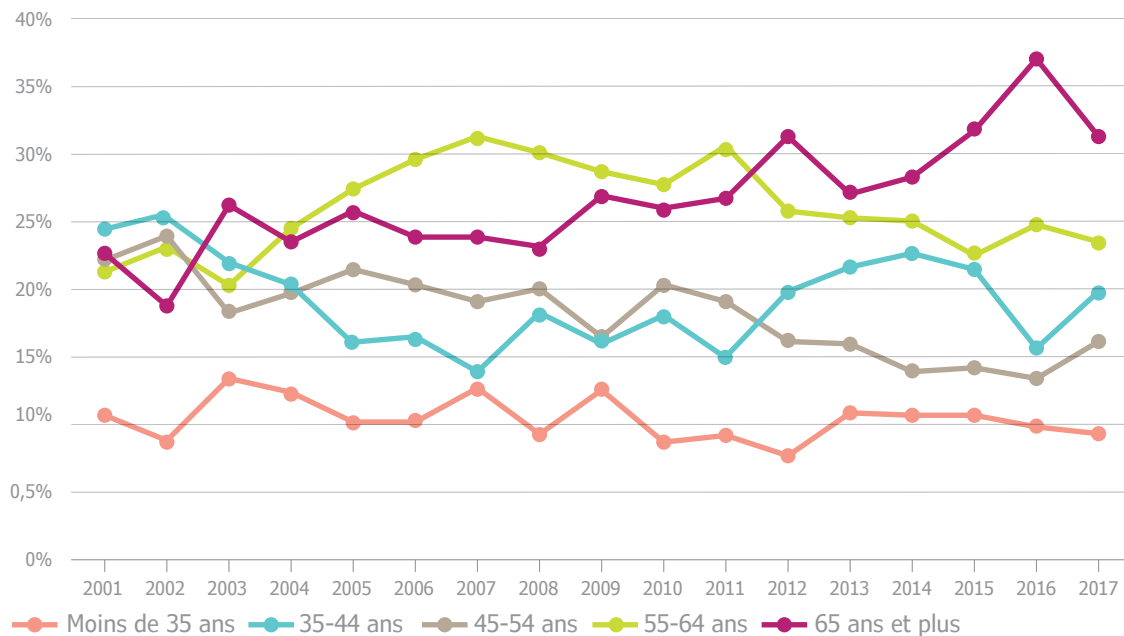
Les motifs de départs de l'Ordre sont multiples. Néanmoins, une des raisons majeures à ces départs peut être la difficulté pour certains architectes à exercer en leur nom propre, dans un contexte économique tendu. Avec un marché de la construction en berne, la concurrence a tendance à s'accroître au sein du secteur et certains architectes peuvent souffrir de voir leur rémunération s'établir à un niveau inférieur à ce qu'ils pouvaient espérer après leurs années d'études et face aux responsabilités de leur métier. Ceci peut expliquer les départs de plus en plus nombreux chez les 35-44 ans depuis 2007, malgré une baisse en 2016.

En revanche, la part des moins de 35 ans dans les départs semble s'être stabilisée. Elle représente environ 9 % des départs, ce qui représente en moyenne 130 départs par an au cours des cinq dernières années.

Ce sont les 65 ans et plus qui sont les plus nombreux à quitter l'Ordre. En effet, depuis 2013 leur part a dépassé celle des 55-64 ans. Ils représentent 31,2 % des architectes qui quittent l'Ordre en 2017. Leur part n'a cessé d'augmenter depuis 15 ans, traduisant un

départ à la retraite de plus en plus tardif mais résultant également de la structure par âge de la profession (effet du « papy-boom »). Toutefois, on peut noter que le nombre de départs parmi les plus de 65 ans a diminué fortement entre 2016 et 2017 (-30 %). Ceci est corrélé avec un âge moyen plus élevé parmi les architectes pour l'année 2017.

Graphique 11: Répartition des départs au sein de l'Ordre par tranche d'âges entre 2003 et 2017



Note de lecture : en 2017, les 35-44 ans représentaient 19,7 % des départs de l'Ordre.

Source : CNOA

Une durée d'appartenance à l'Ordre corrélée à la structure par âge des architectes...

Graphique 12: Répartition des effectifs inscrits à l'Ordre selon l'ancienneté et pyramide des âges en 2017



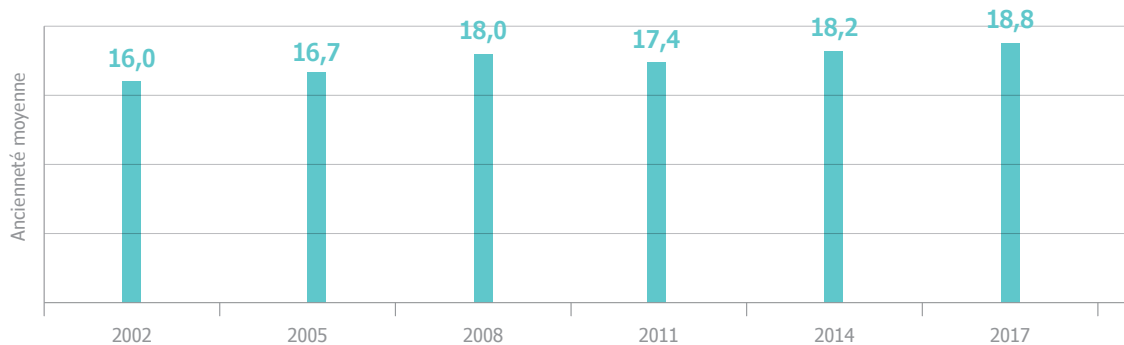
Note de lecture : en 2017, 540 architectes étaient inscrits à l'Ordre depuis 35 ans. *Source: CNOA*

Le nombre d'architectes inscrits en fonction de la durée d'appartenance à l'Ordre tend à diminuer quand l'ancienneté augmente, en raison de réorientations professionnelles pour les plus jeunes et des départs à la retraite pour les plus anciens. Le creux observé chez les architectes ayant de 15 à 25 ans d'ancienneté correspond au phénomène évoqué précédemment lors de notre analyse de la pyramide des âges. Alors que les arrivées dans la profession ont été très soutenues entre la fin des années soixante-dix et la fin des années quatre-vingt (en lien notamment avec les arrivées massives des diplômés de « l'après 68 »), la mauvaise conjoncture sur le marché de la construction est venue rompre cette tendance au début des années quatre-vingt-dix. On voit ainsi clairement sur le graphique le parallèle entre la structure par âge de la population des architectes et la répartition des architectes selon leur ancienneté.

Parallèlement à cette tendance, on peut également observer que les effectifs en fonction de la durée d'appartenance chutent à partir de 10 ans d'ancienneté, puis se situent à un niveau relativement élevé entre 29 et 37 ans, et chutent brutalement à partir de 38 ans. Les fluctuations de faible amplitude s'expliquent en partie par des parcours qui sont plus fragmentés aujourd'hui, plus diversifiés.

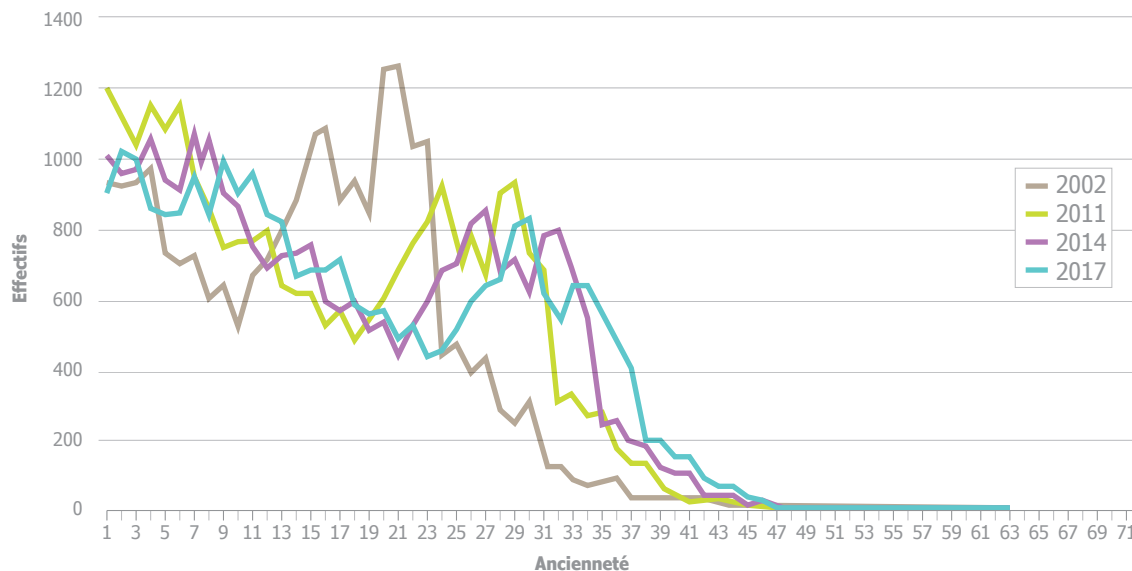
... et une durée moyenne d'appartenance à l'Ordre en augmentation depuis 15 ans

En 2017, la durée moyenne d'appartenance à l'Ordre est de 19 ans contre 16 ans en 2002.

Graphique 13 : Évolution de l'ancienneté moyenne parmi les inscrits à l'Ordre (en nombre d'années)

Note de lecture : en 2017, la moyenne d'appartenance à l'Ordre était de 18,8 années contre 16 années en 2002. *Source :* CNOA

En comparant la répartition des effectifs inscrits à l'Ordre selon l'ancienneté pour différentes années, on observe une progression de la durée moyenne d'appartenance. Le graphique suivant nous alerte également sur la faiblesse des effectifs ayant entre 15 et 25 ans d'ancienneté au regard des années précédentes. On peut s'attendre à ce que les départs à la retraite soient massifs dans les années à venir, ce qui va entraîner une chute de la durée moyenne d'appartenance à l'Ordre.

Graphique 14 : Ancienneté dans l'Ordre pour plusieurs années

Note de lecture : en 2017, 407 architectes étaient inscrits à l'Ordre depuis 40 ans contre 140 en 2011. *Source :* CNOA

LES MODES D'EXERCICES DU MÉTIER D'ARCHITECTE : AUGMENTATION CONTINUE DE L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ DEPUIS 2004

Un nombre d'associés qui tend à dépasser celui des architectes libéraux

La nomenclature des inscriptions au Tableau de l'Ordre des architectes permet de distinguer 6 types d'activité : les libéraux, les associés, les salariés, les fonctionnaires, la catégorie de ceux qui n'exercent pas la maîtrise d'œuvre mais sont encore inscrits à l'Ordre et les exercices exclusifs à l'étranger.

Plusieurs évolutions sont à noter depuis 15 ans. Tout d'abord, depuis 2004, les effectifs d'architectes associés ont nettement augmenté en raison des difficultés associées aux conditions d'exercice de la profession en libéral et de l'appréciation des risques juridiques et financiers liés.

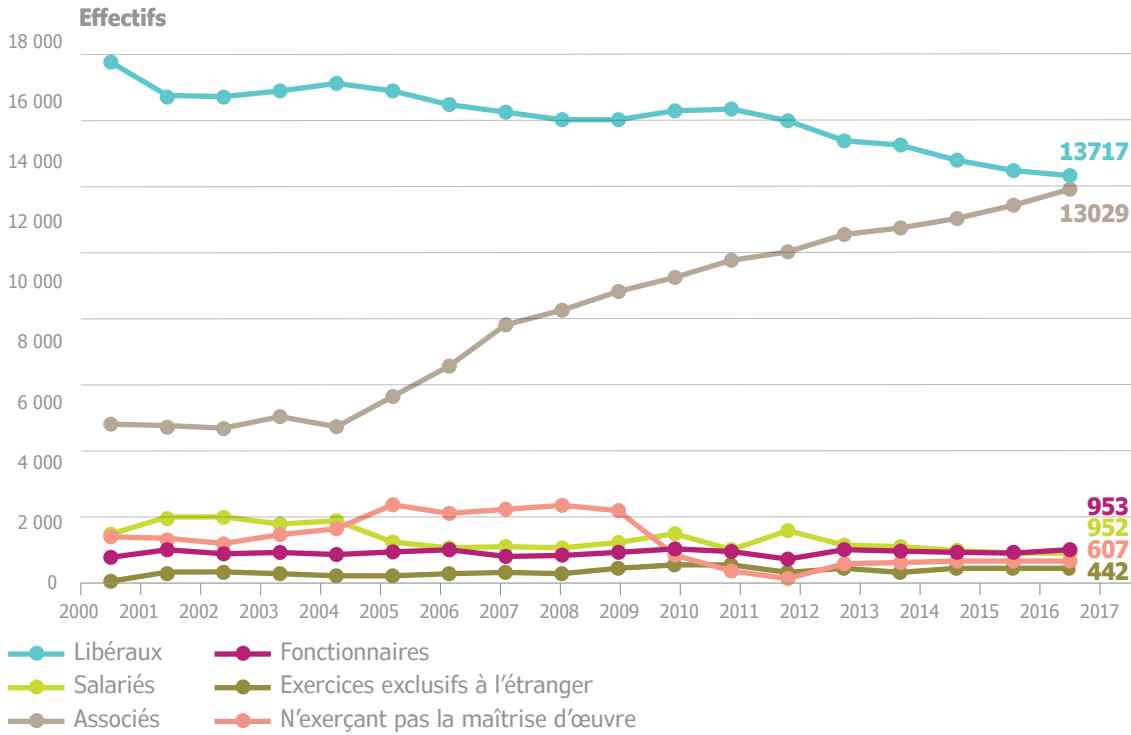
Ce mouvement est concomitant d'une baisse lente mais durable du nombre d'architectes libéraux. Cette diminution est due principalement au choix des architectes jeunes, qui exercent de plus en plus comme associés dans des sociétés d'architecture — les libéraux expérimentés sont moins enclins à changer leur mode d'exercice. La baisse du nombre de libéraux s'est toutefois accentuée depuis 2012, après une stabilisation entre 2008 et 2012. Il ne s'agit pas d'un « transfert » des libéraux vers les associés mais bien d'un arbitrage des nouvelles générations d'architectes qui diffère de celui des générations précédentes. Les nombreux départs à la retraite à venir parmi les architectes libéraux devraient participer à l'accélération de cette tendance dans les prochaines années.

Le nombre d'architectes salariés est stable depuis une dizaine d'années. En revanche, le nombre d'inscrits n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre a chuté à partir de 2009, probablement en raison de la crise économique.

Entre 2008 et 2017, le nombre d'architectes libéraux diminue de 1 % par an en moyenne, et celui des architectes associés augmente de 4 % par an en moyenne, de sorte que le nombre d'associés égale presque celui des libéraux.

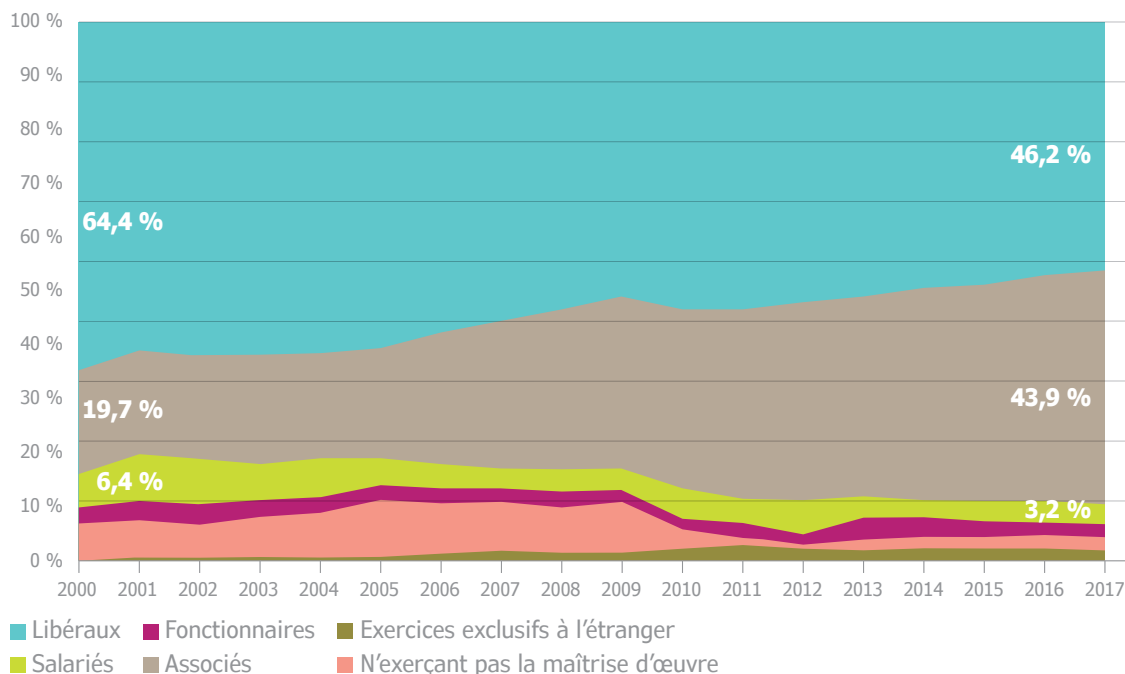
Le nombre d'architectes fonctionnaires inscrits à l'Ordre reste stable. Il faut rester prudent dans l'interprétation de ce résultat : les architectes fonctionnaires n'ont pas obligation d'une inscription ordinale, et le nombre de fonctionnaires architectes inscrits n'est donc pas représentatif de tous les architectes fonctionnaires (cas des Architectes des Bâtiments de France).

Graphique 15: Évolution des effectifs d'architectes par type d'activité, 2000-2017



Note de lecture : en 2017, il y avait 13717 libéraux, 13029 associés, 952 salariés, 953 fonctionnaires, 607 architectes n'exerçant pas la profession et 442 architectes exerçant exclusivement à l'étranger. *Source: CNOA*

Ainsi, en 2017 près de la moitié des architectes exerce en libéral (46 % contre 64 % en 2000). Les associés représentent pour leur part 44 % des architectes.

Graphique 16 : Évolution des proportions des types d'activité des inscrits à l'Ordre

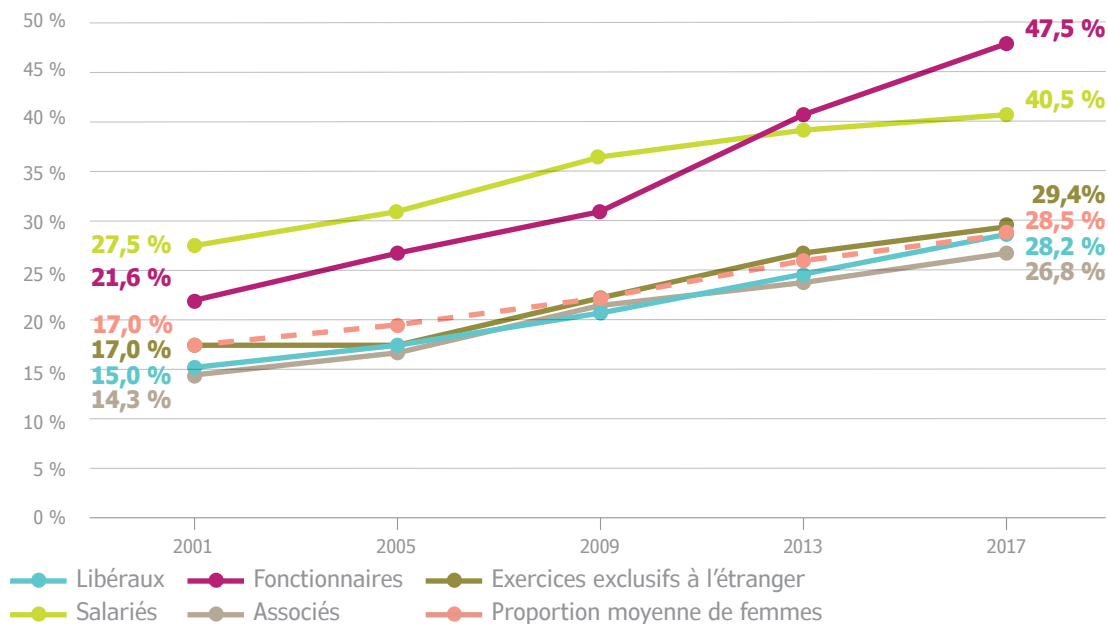
Note de lecture : en 2017, il y avait 46,2 % de libéraux contre 64,4 % en 2000. *Source : CNOA*

Les femmes demeurent sous-représentées parmi les architectes libéraux et associés

Les associés et les libéraux représentent près de 90 % des effectifs des architectes. La part des femmes dans ces deux principales catégories d'activité atteint respectivement 27 % et 28 % en 2017 (contre 14 % et 15 % pour ces catégories en 2001).

Malgré cette progression, le taux de féminisation est le plus élevé chez les fonctionnaires depuis 2013 : la part des femmes au sein de cette catégorie a été multipliée par 2 depuis 2001 (48 % de femmes en 2017 contre 21 % en 2001).

Concernant les architectes salariés, les femmes étaient déjà mieux représentées parmi cette catégorie en 2001 (28 % de femmes parmi les architectes salariés) qu'au sein des autres catégories (17 % de femmes en moyenne). En 2017, 41 % des architectes salariés sont des femmes, tandis qu'elles sont 29 % en moyenne dans l'ensemble de la profession d'architecte.

Graphique 17: Évolution de la proportion de femmes selon le type d'exercice, 2000-2017

Note de lecture : en 2017, il y avait 26,84 % d'associés femmes parmi les associés et 28,23 % de libéraux femmes parmi les libéraux, contre 28,57 % de femmes dans l'ensemble de la profession. *Source : CNOA*

Un âge moyen plus élevé que la moyenne d'âge des architectes (51 ans) pour les catégories des libéraux et des fonctionnaires (52 et 53 ans)

L'âge moyen des architectes augmente depuis 15 ans. En corrélation avec le vieillissement de la population des architectes observé précédemment, cette augmentation de l'âge moyen touche toutes les catégories d'activité. Toutefois, ce mouvement est particulièrement marqué chez les libéraux (âge moyen de 53 ans en 2017 contre 48 ans en 2000). L'âge moyen plus élevé pour cette catégorie peut s'expliquer par un exercice en libéral plus tardif. Celui-ci nécessite en plus de l'expérience, le développement d'un réseau et des ressources suffisantes.

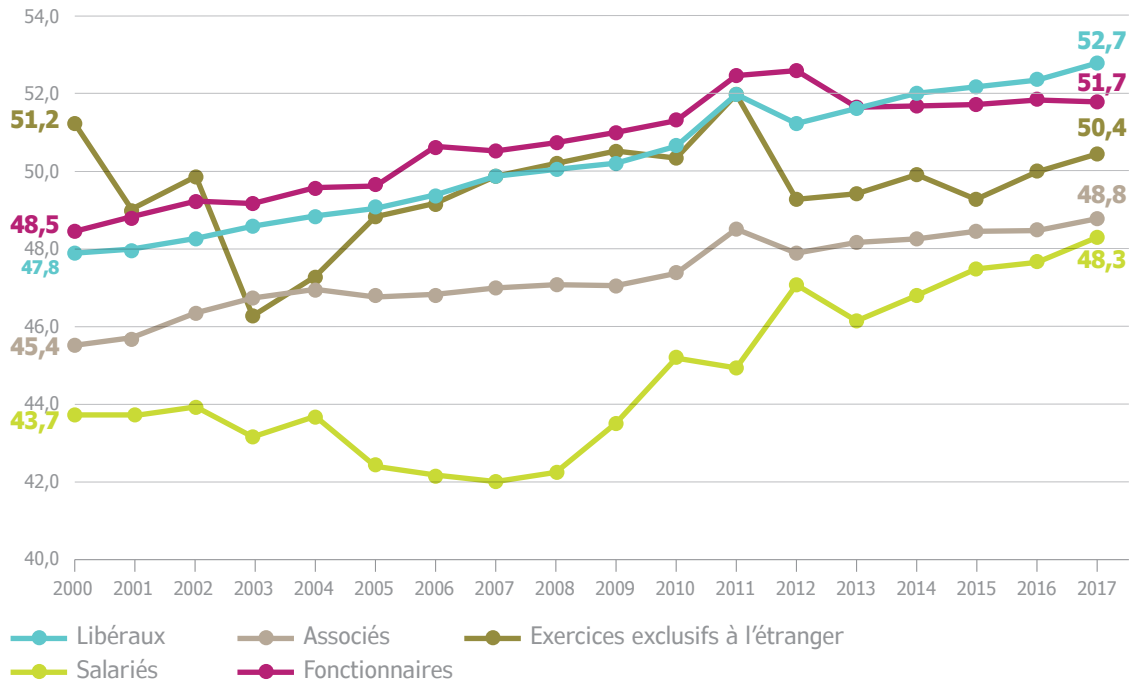
Chez les architectes associés, l'âge moyen progresse également (49 ans en 2017 contre 45 ans en 2000) mais demeure inférieur à la moyenne d'âge des architectes qui est de 51 ans en 2017.

L'âge moyen des salariés, après une relative stabilisation jusqu'en 2008 (autour de 42 ans), augmente depuis pour s'établir à 48 ans en 2017. Ceci peut être lié à la crise ainsi qu'à la naissance du statut d'autoentrepreneur. En effet, dans un contexte économique tendu, certains salariés ont dû faire face à des licenciements économiques et ont peut-être fait le

choix du statut d'autoentrepreneur afin de « créer » leur poste. Si l'on fait l'hypothèse que ce choix est davantage opéré au sein de la population des jeunes architectes, cela explique alors la progression de l'âge moyen des architectes salariés depuis 2009.

Pour les architectes fonctionnaires, l'âge moyen s'est stabilisé à près de 52 ans depuis 2011.

Graphique 18 : Âge moyen des inscrits à l'Ordre par type d'activité (2000 – 2017)

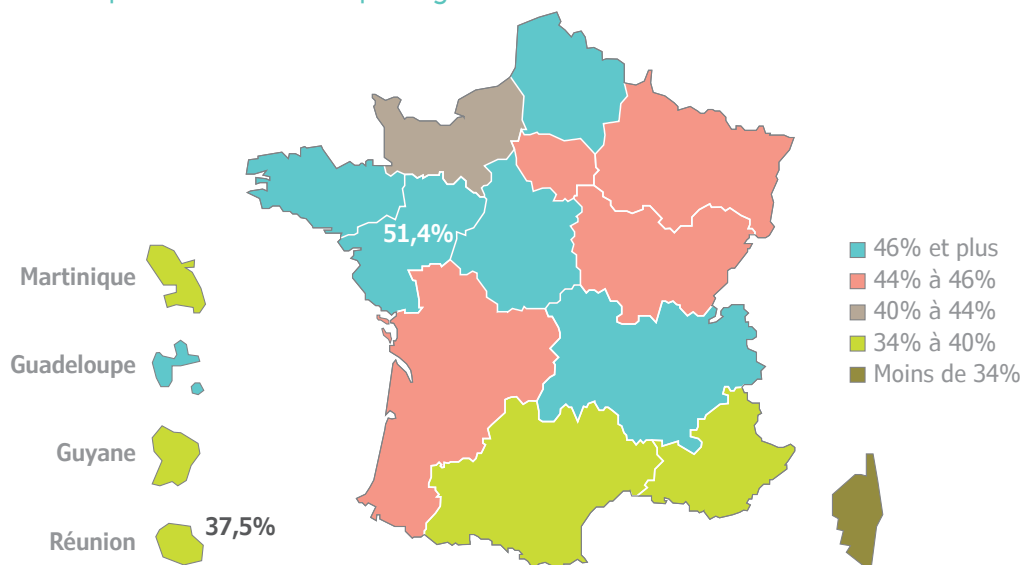


Note de lecture : en 2017, l'âge moyen d'un associé était de 48,8 ans. *Source : CNOA*

Les architectes libéraux sont surreprésentés dans le sud de la France et les associés dans le nord, la pointe bretonne et en Auvergne-Rhône-Alpes

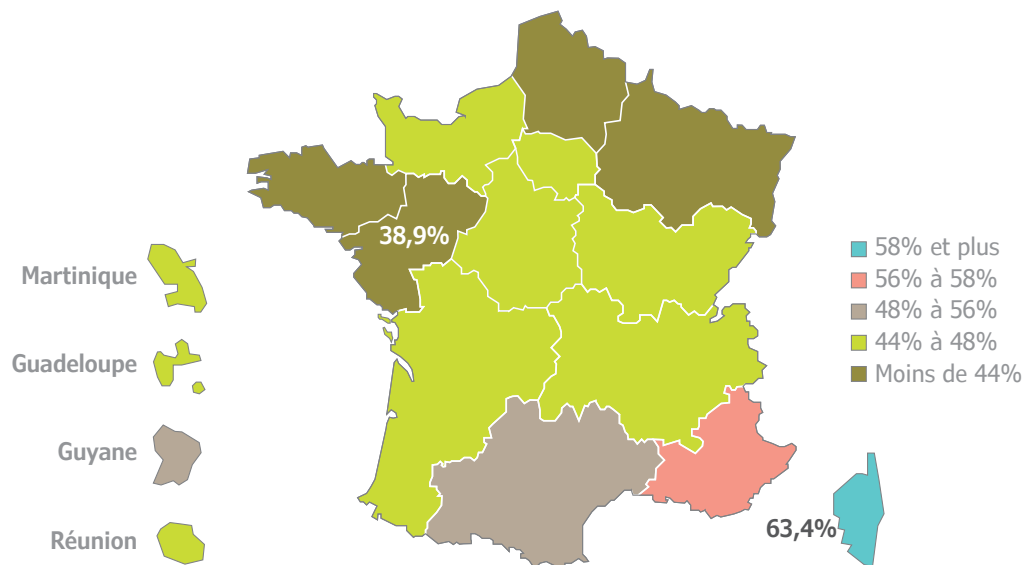
Les régions du sud de la France, la Corse et les DOM présentent en moyenne une proportion de libéraux plus élevée que les régions du nord. Au contraire, la proportion d'associés est plus élevée dans les régions Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Bretagne et Pays de la Loire. De plus, cette surreprésentation des associés est aussi observée dans les régions situées le long d'une diagonale allant de la région Grand Est à la Nouvelle-Aquitaine. Le mode d'exercice en société étant majoritairement un choix des jeunes architectes, il est normal qu'il se retrouve dans les régions dynamiques de la façade ouest.

Carte 10: Proportion des associés par région en 2017



Note de lecture : en 2017, il y avait 44 % d'associés en région Île-de-France. Source: CNOA

Carte 11: Proportion des libéraux par région en 2017



Note de lecture : en 2017, la proportion de libéraux était de 45 % en région Île-de-France
Source: CNOA

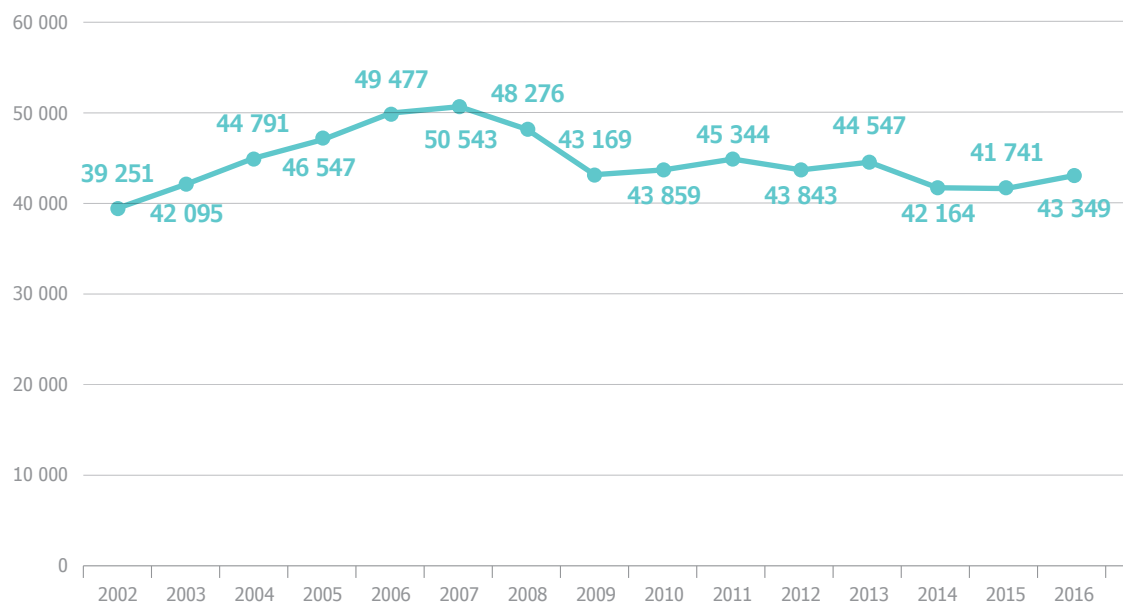
Par ailleurs, les données 2017 du CNOA concernant « l'exercice exclusif à l'étranger » (bien que non représentées sur les cartes ci-contre) témoignent d'une concentration de ce mode d'exercice dans certaines régions, c'est le cas notamment de l'Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Alsace, où nombre d'architectes font le choix d'exercer outre-Rhin, ainsi que de l'Île-de-France.

ÉVOLUTION DES REVENUS DES ARCHITECTES: DES FACTEURS STRUCTURELS ET CONJONCTURELS QUI PÈSENT SUR LE NIVEAU DE REVENU MOYEN

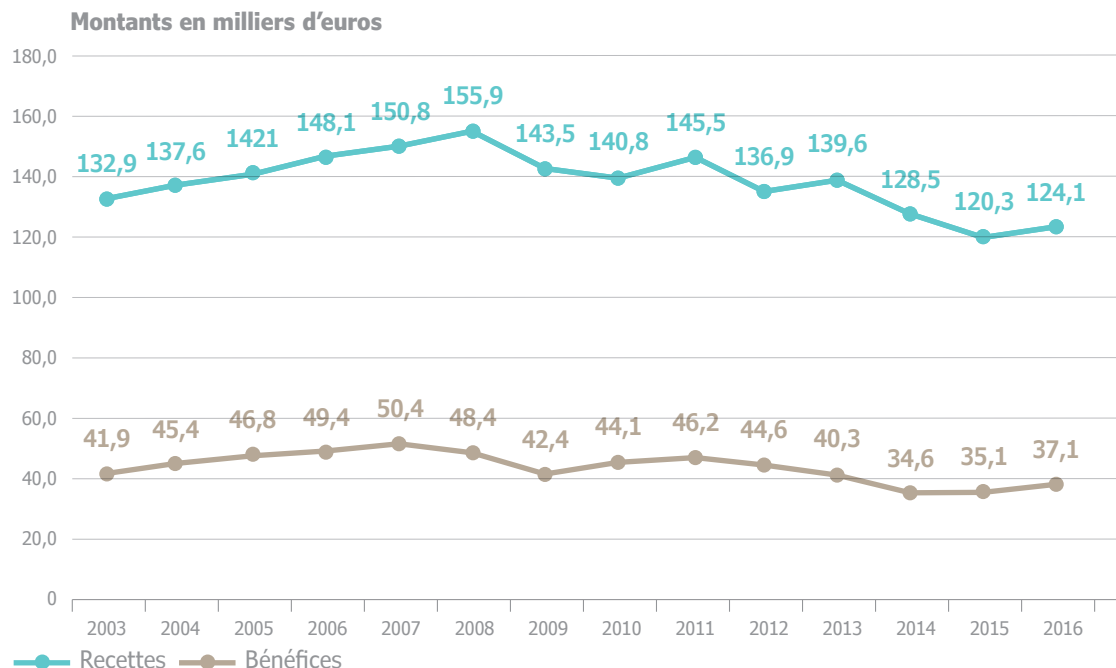
Un revenu moyen toujours inférieur à son niveau le plus haut atteint en 2007

L'évolution des revenus des architectes peut être étudiée en analysant les données disponibles sur les bénéfices non commerciaux (BNC). Selon les données de la CIPAV (relatives aux professions libérales), le revenu moyen des architectes, après avoir fortement chuté entre 2007 et 2009, peine à retrouver son niveau d'avant crise. En 2016, le revenu moyen des architectes était de 43 349 euros (en euros courants).

Graphique 19: Évolution des revenus BNC en euros courants (2002 – 2016)



Note de lecture : en 2016, le revenu annuel moyen des architectes était de 43 349 euros (en euros courants). **Source :** CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés)

Graphique 20: Variation du chiffre d'affaires et des bénéfices entre 2003 et 2016

Note de lecture : en 2016, le chiffre d'affaires annuel moyen était de 124 100 euros HT, le revenu moyen étant de 37 100 euros HT.

Sources : ARAPL et UNASA, données tirées de la déclaration de revenus non commerciaux et assimilés. Sont retenus ici comme indicateurs de revenus les recettes brutes et les bénéfices bruts déclarés dans ce document.

Les données des ARAPL et de l'UNASA confirment la tendance à la baisse des revenus des architectes depuis 2008. Toutefois, alors que les revenus chutaient de 14,1 % entre 2013 et 2014, ils augmentent de 6 % entre 2015 et 2016. Le chiffre d'affaires augmente également de 3 % cette année-là. Ceci est en corrélation avec la reprise d'activité sur le marché du bâtiment et la reprise économique plus générale observée en 2015.

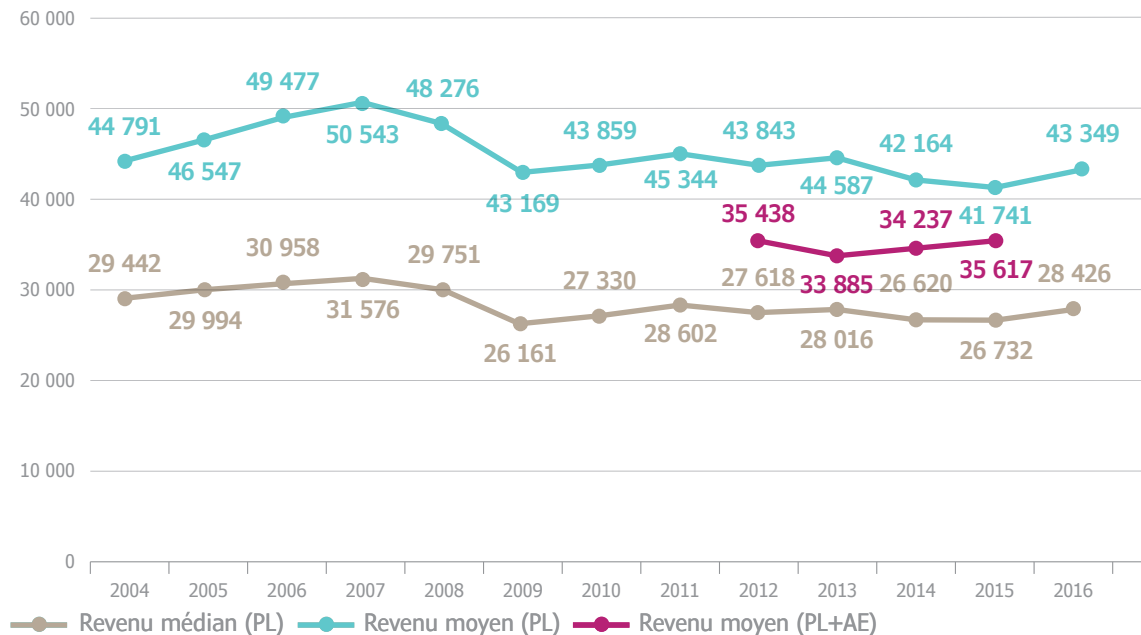
Remarque : les écarts entre les données des différentes sources peuvent s'expliquer par des différences dans la taille des échantillons de données. Avec une taille d'échantillon plus restreinte pour les données fournies par l'ARAPL et l'UNASA, les variations à la hausse ou à la baisse sont plus marquées que pour les données issues de la CIPAV. Néanmoins, l'allure des courbes est la même. Les tendances observées (à la hausse ou à la baisse) sont identiques.

Des disparités de revenus très fortes au sein de la profession qui s'expliquent notamment par le niveau d'expérience et le type d'activité

Les données fournies par la CIPAV nous permettent d'intégrer les données relatives aux revenus des architectes exerçant leur activité avec le statut d'autoentrepreneur (statut créé en 2009) pour la période 2012 à 2015, et jusqu'à 2016 pour les architectes exerçant en libéral. D'une part, le graphique suivant témoigne d'un écart entre le revenu moyen et le revenu médian des architectes (professionnels libéraux) : il témoigne ainsi clairement de la forte dispersion des revenus autour du revenu moyen et donc de fortes inégalités de revenus au sein de la profession. En effet, le revenu annuel moyen des architectes (professionnels libéraux) s'élève à 43 349 euros en 2016, tandis que la moitié de ces professionnels ont un revenu (BNC) inférieur à 28 426 euros.

D'autre part, en intégrant les revenus des autoentrepreneurs le revenu moyen tombe à 35 617 euros en 2015 par rapport à 41 741 euros pour les seuls professionnels libéraux. Ceci démontre le faible niveau des revenus moyens des architectes autoentrepreneurs qui semble traduire un phénomène de précarisation pour une partie des architectes.

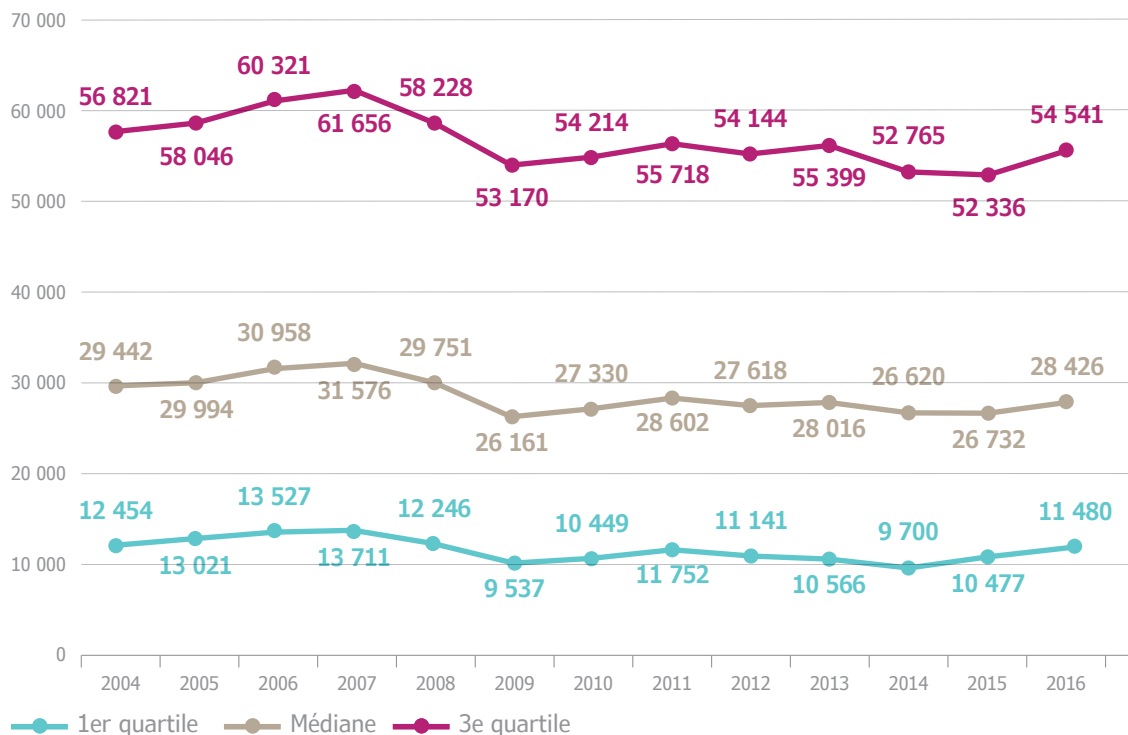
Graphique 21 : Évolution des revenus moyens et du revenu médian entre 2004 et 2016 des professionnels libéraux et autoentrepreneurs



Note de lecture : en 2016, le revenu annuel moyen est de 43 349 euros, le revenu médian est de 28 426 euros. Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (PL) et revenu moyen intégrant ceux des autoentrepreneurs (PL+AE) (champ hors salariés).

L'information disponible par quartile illustre les écarts de revenus entre les architectes. Ainsi, en 2016, les 25 % des architectes (professionnels libéraux) les plus pauvres ont des revenus inférieurs à 11 480 euros, tandis que ceux appartenant au quart le plus riche ont des revenus supérieurs à 54 541 euros. Depuis 2010, cet écart reste stable. En effet, le revenu moyen des architectes du 1er quartile représente entre 18 et 21 % du revenu moyen des architectes du troisième quartile sur la période 2010-2016.

Graphique 22: Évolution des seuils de revenus par quartile entre 2004 et 2016

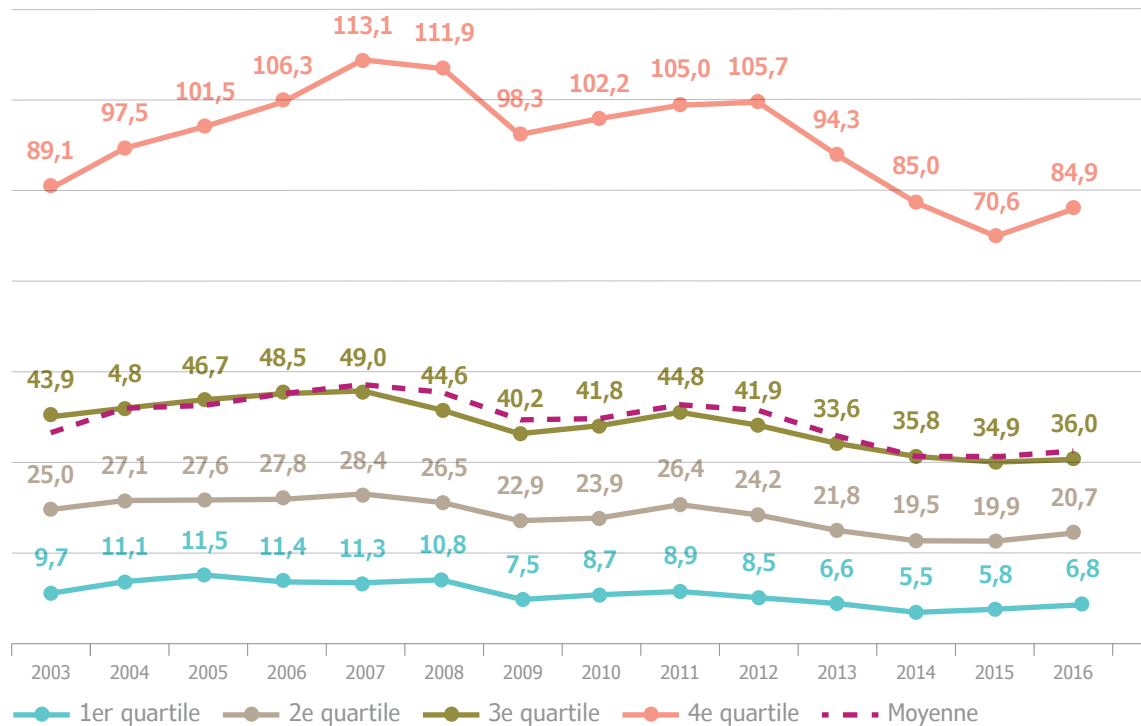


Note de lecture : en 2016, les architectes du 1er quartile (25 % de l'échantillon) ont un revenu annuel inférieur à 11 480 euros.

Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés)

Graphique 23 : Évolution des revenus BNC entre 2003 et 2016 (moyenne des revenus par quartile)

Montants en milliers d'euros



Note de lecture : en 2016, la moyenne des revenus annuels des architectes du 1er quartile (25 % de l'échantillon) est égale à 6800 euros. Sources : ARAPL et UNASA

Selon les données des ARAPL et de l'UNASA, les architectes appartenant au troisième quantile auraient un revenu moyen quasi égal au revenu moyen de l'ensemble des architectes en 2016. Cela signifie que le quatrième quantile recouvre des revenus très élevés qui tirent le revenu moyen global vers le haut.

Si l'on s'intéresse à l'évolution des revenus moyens par quartile entre 2008 et 2016 on observe les résultats suivants :

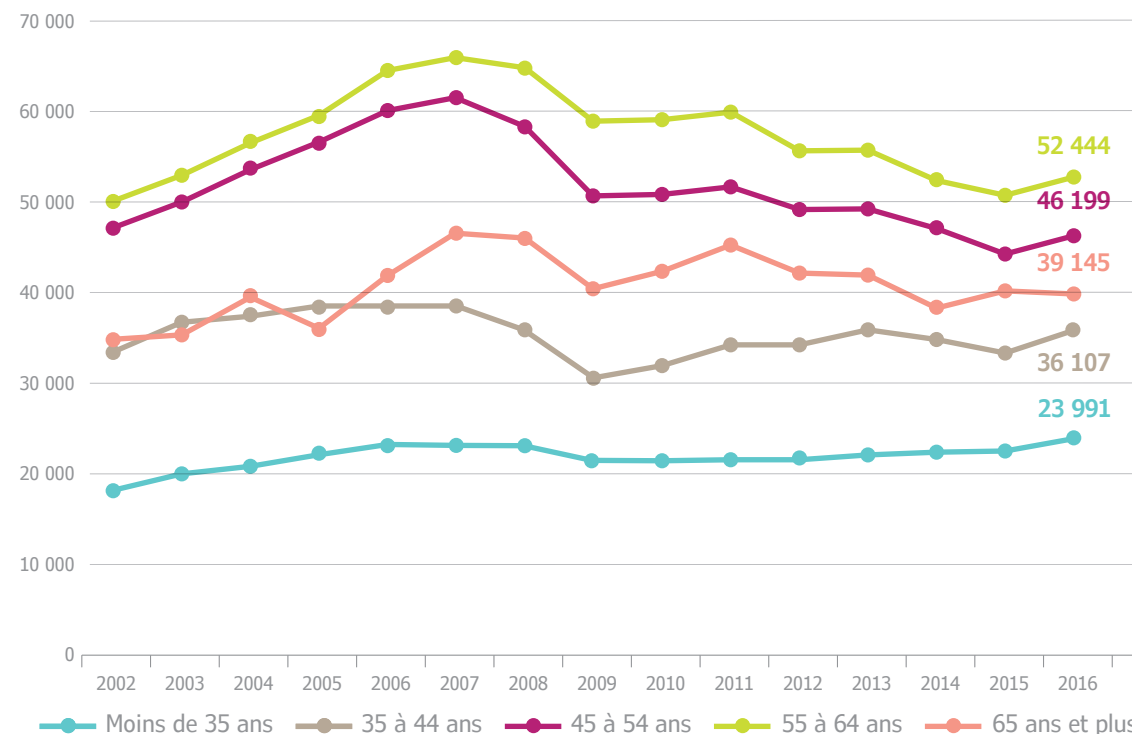
- 37 % pour le premier quartile
- 22 % pour le deuxième quartile
- 19 % pour le troisième quartile
- 24 % pour le quatrième quartile

Comme cela a déjà été évoqué dans la précédente publication de l'Observatoire de la profession d'architecte, plusieurs facteurs viennent expliquer les inégalités de revenus au sein de la profession : l'âge ainsi que le niveau d'expérience, mais aussi le type de structures.

Le graphique suivant permet d'observer les écarts de revenus selon les tranches d'âges. Le niveau de revenu est bien corrélé à l'âge (et donc à l'expérience), à l'exception des architectes de plus de 65 ans qui enregistrent les revenus les plus faibles. Cela a son importance en 2017 où l'on a vu que les entrants à l'Ordre étaient de plus en plus vieux et où la part des 65 ans et plus augmentait.

Par ailleurs, on observe depuis 2011 une progression du revenu moyen des moins de 45 ans tandis que ce dernier connaît une tendance à la baisse chez les architectes âgés de plus de 44 ans. En effet, entre 2013 et 2016, le revenu moyen des moins de 45 ans a augmenté de 3 % alors que celui des plus de 45 ans a diminué de 6 %. La précarisation de la profession peut ainsi également concerner les architectes plus âgés.

Graphique 24 : Évolution du revenu moyen en euros par catégories d'âge, 2002-2016



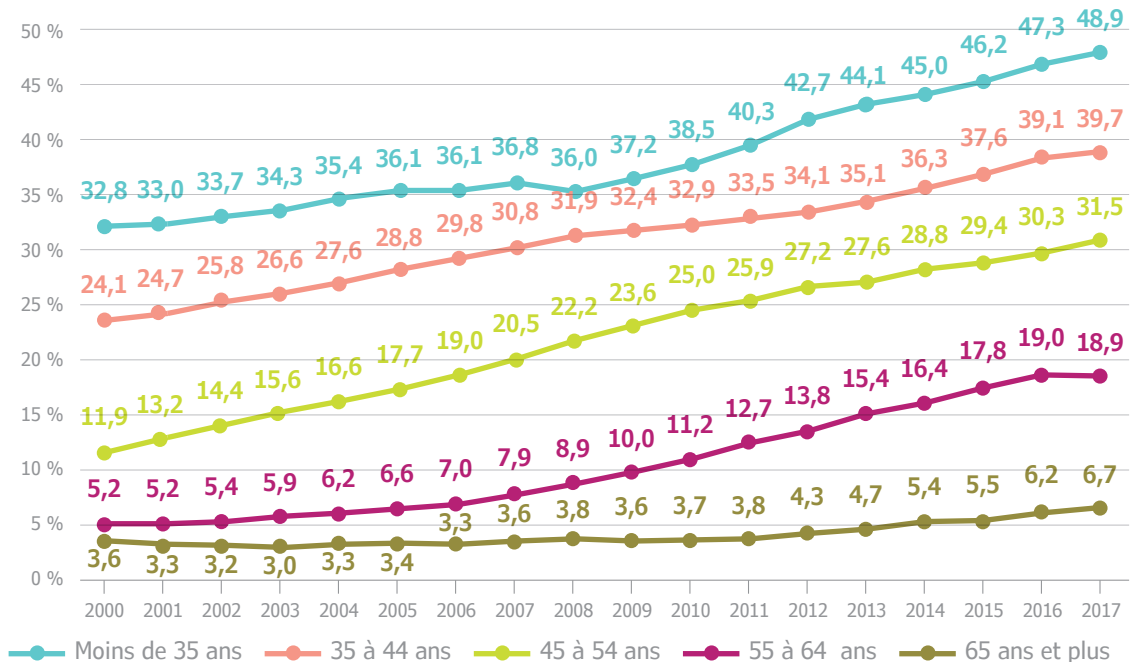
Note de lecture : en 2016, les moins de 35 ans gagnaient 23991 euros en moyenne.

Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés).

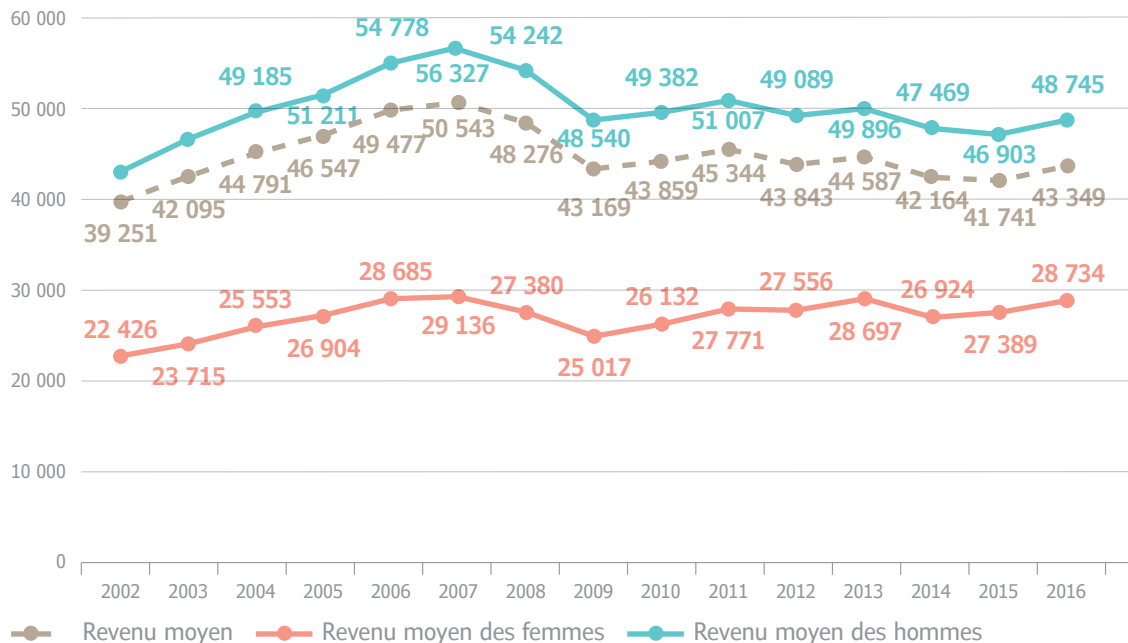
Un fort écart entre le revenu moyen des hommes et des femmes mais qui se réduit chez les plus jeunes générations d'architectes

L'écart de revenus hommes/femmes continue à se réduire. Le revenu moyen des femmes représente 59 % du revenu moyen des hommes en 2016, contre 57 % en 2014 et 52 % en 2002. Par ailleurs, le revenu moyen des femmes a augmenté de 7 % entre 2014 et 2016 contre 3 % pour les hommes. Cet écart de salaire entre hommes et femmes s'explique par le fait que les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes et donc ont un revenu moyen plus faible du fait de leur moindre expérience. L'effet du « papy-boom » devrait continuer à faire reculer le revenu moyen des hommes, et donc à réduire l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes puisque ces derniers ont une part plus importante d'effectifs âgés de 55 à 64 ans (19 % de femmes seulement dans la tranche des 55 à 64 ans en 2017) et ayant des revenus plus importants du fait de leur expérience.

Graphique 25 : Proportion de femmes dans les différentes catégories d'âges, 2000-2017



Note de lecture : en 2017, il y avait 48,9 % de femmes inscrites à l'Ordre chez les moins de 35 ans. *Source :* CNOA

Graphique 26: Évolution des revenus moyens des hommes et des femmes (en euros), 2002-2016

Note de lecture : en 2016, le revenu moyen des hommes architectes était de 48 745 euros.

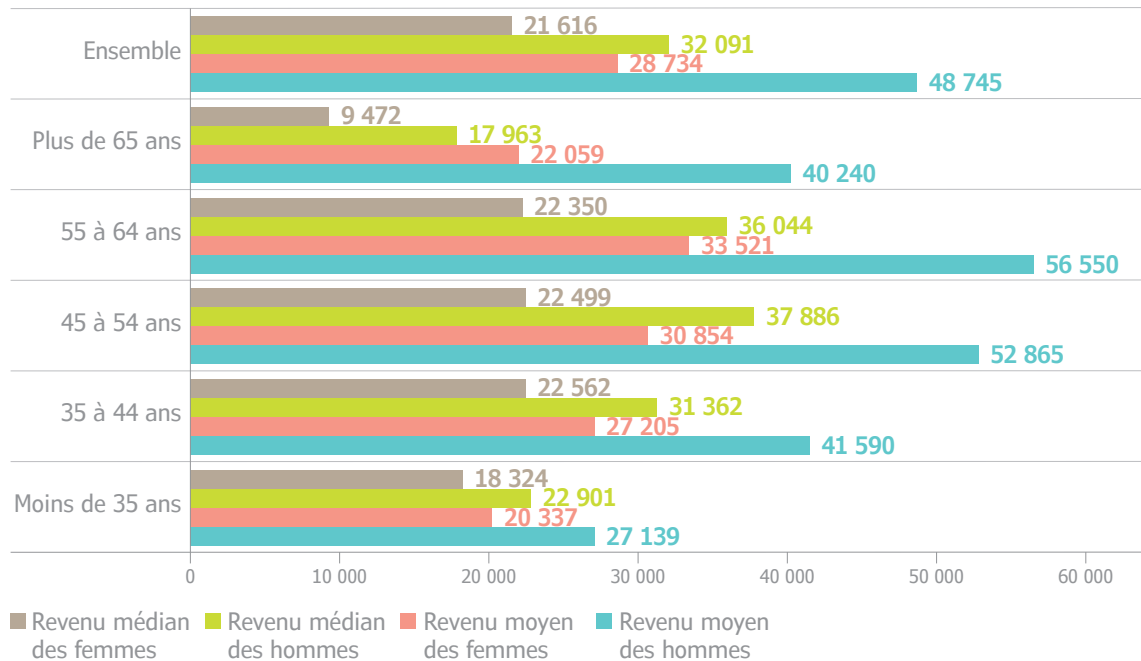
Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés)

Les écarts de revenus entre hommes et femmes demeurent cependant très forts au sein de la profession et peuvent s'expliquer en partie par la structure par âge de la population des architectes, différente chez les hommes et les femmes. Ainsi, selon les données du CNOA, près de la moitié des architectes de moins de 35 ans inscrits à l'Ordre en 2017 étaient des femmes, alors que celles-ci ne représentent que 32 % des 45-55 ans et 19 % des 55-65 ans. Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses à subir le temps partiel et se distinguent des hommes par le type d'activité exercée. En effet, elles sont sous-représentées parmi les architectes libéraux et associés tandis qu'elles sont très présentes au sein des catégories des fonctionnaires et des salariés (cf. graphique 17).

Les données de 2016 permettent de comparer les revenus médians des hommes et des femmes pour chaque tranche d'âge. Ainsi, en 2016, le revenu médian des femmes représente :

- chez les moins de 35 ans : 80 % du revenu médian des hommes,
- chez les 35 à 44 ans : 72 % du revenu médian des hommes, soit 6 points de plus qu'en 2014,
- chez les 45 à 54 ans : 59 % du revenu médian des hommes,
- chez les 55 à 64 ans : 62 % du revenu médian des hommes, soit 10 points de plus qu'en 2014,
- chez les plus de 65 ans : 53 % du revenu médian des hommes, soit 13 points de plus qu'en 2014,
- Toutes catégories d'âges confondues : 64 % du revenu médian des hommes.

Graphique 27 : Revenu médian et revenu moyen par tranche d'âges (en euros) en 2016 selon le sexe



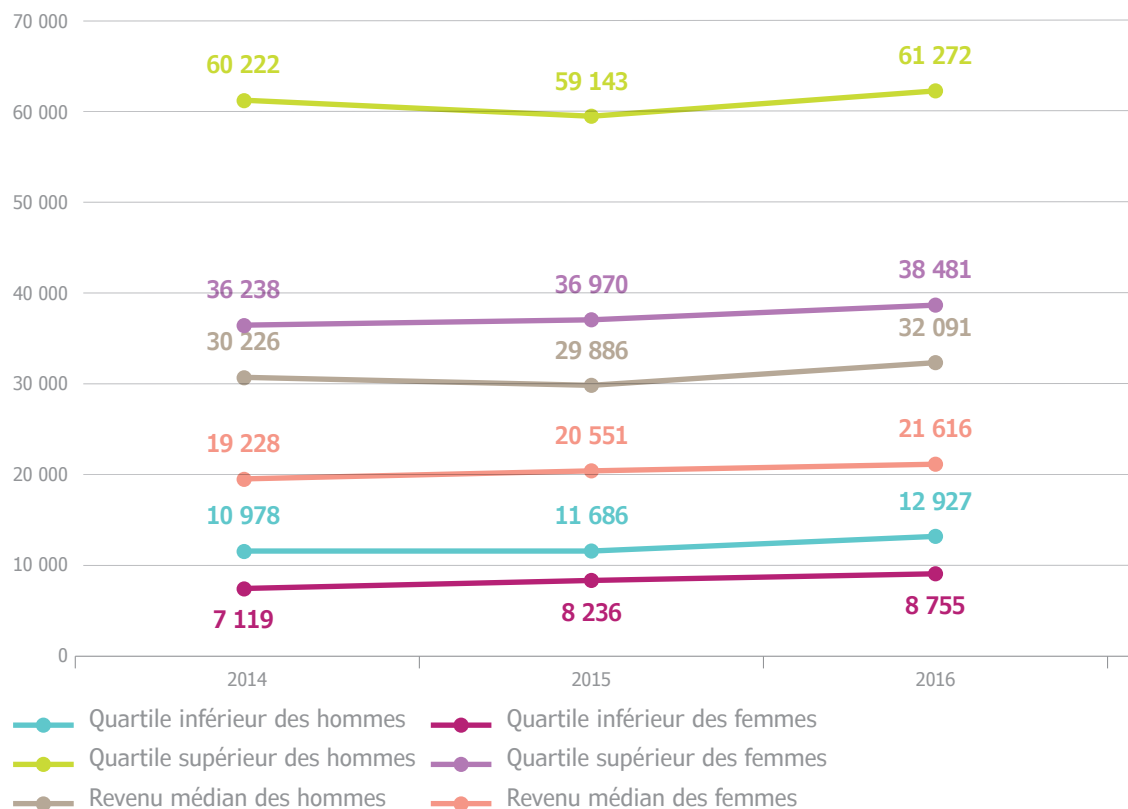
Note de lecture : en 2016, le revenu moyen des femmes architectes âgées de moins de 35 ans était de 20 337 euros.

Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés)

Les données relatives aux évolutions des revenus par quartile ne sont pas disponibles sur une longue période. Néanmoins, on observe des écarts de revenus selon le sexe très important :

- quartiles inférieurs : le revenu des femmes en 2016 représente 68 % du revenu des hommes contre 65 % en 2012,
- revenus médians : le revenu des femmes en 2016 représente 68 % du revenu des hommes contre 64 % en 2012,
- quartiles supérieurs : le revenu des femmes en 2016 représente 63 % du revenu des hommes contre 60 % en 2012.

Les femmes architectes subissent ainsi le phénomène du plafond de verre, car les inégalités de revenus selon le sexe sont plus importantes quand on se place en haut de l'échelle des revenus.

Graphique 28 : Évolution des revenus par quartile pour les hommes et les femmes (en euros), 2014-2016

Note de lecture : en 2016, 50 % des femmes architectes ont un revenu supérieur à 21 616 euros. *Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés)*

ZOOM SUR LE PHÉNOMÈNE AUTOENTREPRENEUR : UN RÉGIME QUI SÉDUIT LES JEUNES GÉNÉRATIONS

Le régime de l'autoentrepreneur a été créé en pleine période de crise économique. Nous nous sommes interrogés sur leur nombre dans la profession d'architecte. Synonyme de nouveau modèle économique pour certains ou de précarisation pour d'autres, il apparaît important d'évaluer son poids dans la profession aujourd'hui, dix ans après la crise de 2008.

Définition INSEE du régime de l'autoentrepreneur : le régime de l'autoentrepreneur s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise

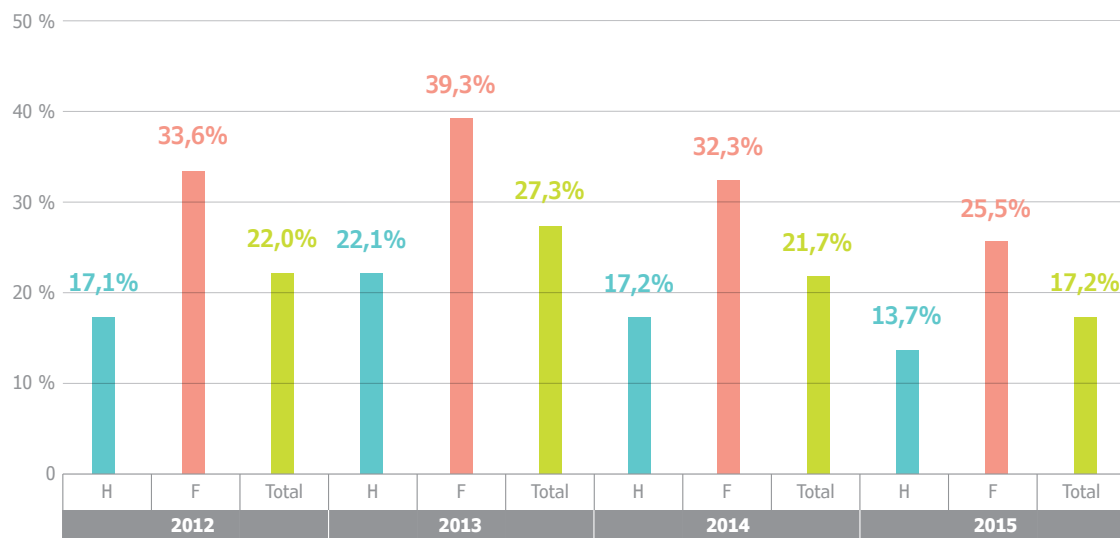
individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la microentreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'autoentrepreneur bénéficie :

- d'un régime microsociet simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'autoentrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création.

Les professions libérales relevant de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) et créateurs d'activité à compter du 1er janvier 2009 peuvent également bénéficier du statut d'autoentrepreneur. Depuis janvier 2011, l'autoentrepreneur peut bénéficier du statut de l'EIRL (entrepreneur individuel à responsabilité limitée) en affectant à son activité professionnelle un patrimoine spécifique séparé de son patrimoine personnel. Il conserve toutefois le régime fiscal et social forfaitaire lié au régime de l'autoentreprise.

Graphique 29 : Évolution de la part des architectes autoentrepreneurs de 2012 à 2015

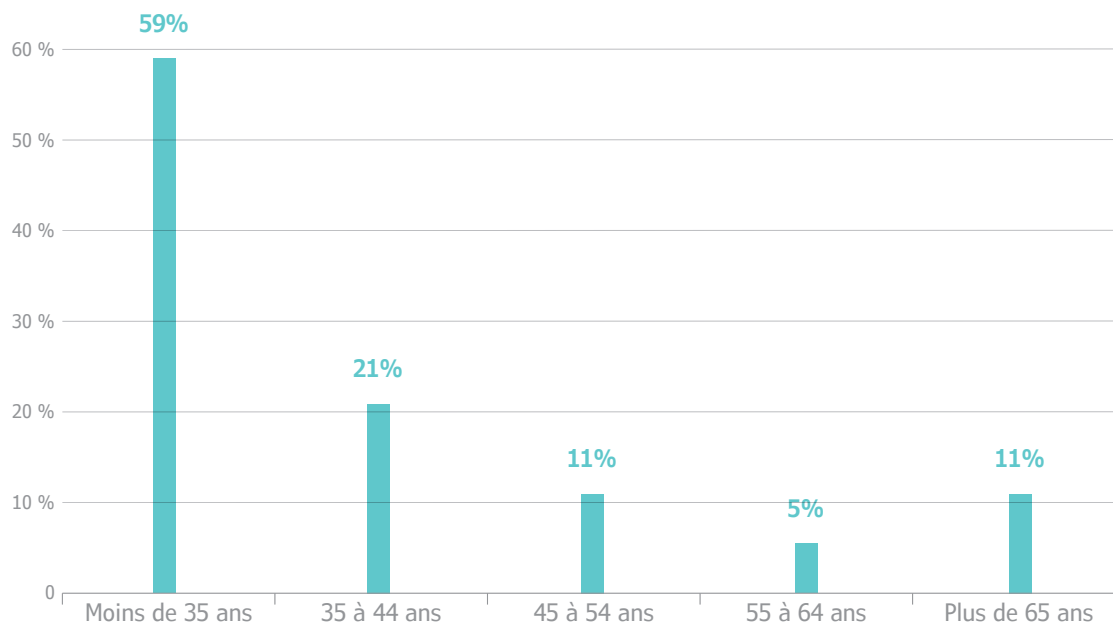


Note de lecture : en 2015, 13,7 % des architectes hommes sont autoentrepreneurs.

Source : CIPAV, part des architectes autoentrepreneurs calculée sur le champ des architectes exerçant en libéral et celui des architectes exerçant en autoentrepreneur (hors salariés)

En 2015, on compte 4 234 architectes exerçant leur activité en autoentrepreneur contre 20 317 à titre libéral. Ainsi, 17 % des architectes ont fait le choix du régime de l'autoentrepreneur. Cette part est en diminution par rapport à 2014 et est la plus faible depuis 2012. Elle reste cependant nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes (respectivement 26 % des femmes architectes contre 14 % des hommes architectes). Par ailleurs, la majorité des architectes âgés de moins de 35 ans exerce sous ce régime en 2015.

Graphique 30 : Part des architectes autoentrepreneurs selon les tranches d'âges en 2015



Note de lecture : en 2015, les architectes âgés de moins de 35 ans exerçant leur activité en autoentrepreneur représentent 59 % des architectes pour cette tranche d'âge.

Source : CIPAV, part des architectes autoentrepreneurs calculée sur le champ des architectes exerçant en libéral et celui des architectes exerçant en autoentrepreneur (hors salariés)

ZOOM SUR LES SALARIÉS DES AGENCES D'ARCHITECTURE

Dans ce chapitre, nous nous baserons sur la nomenclature NAF 700 de l'INSEE pour identifier les données relatives aux entreprises d'architecture (code 7111Z).

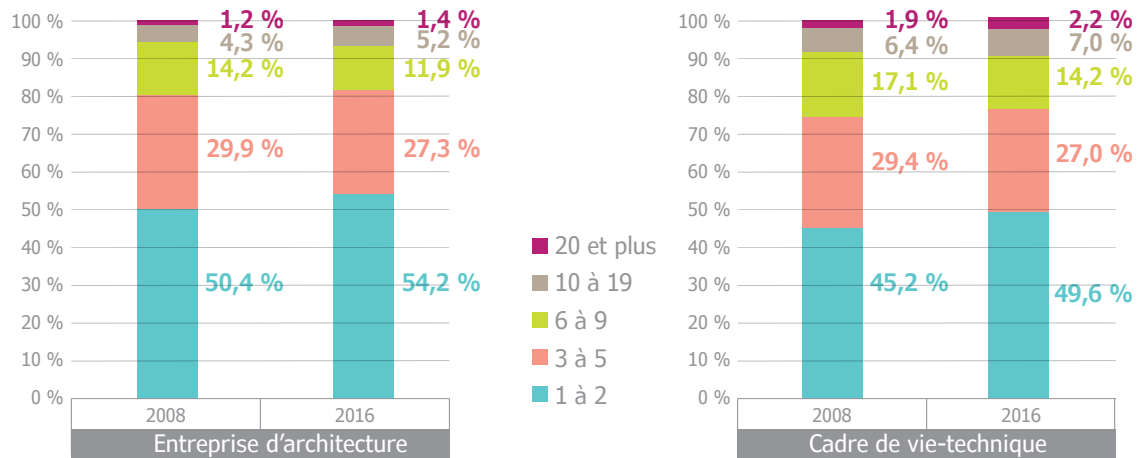
Il convient de distinguer le nombre d'entreprises (c'est-à-dire d'unités économiques, juridiquement autonomes, organisées pour produire des biens ou des services pour le

marché) du nombre d'établissements (c'est-à-dire d'unités de production géographiquement individualisées, mais juridiquement dépendantes d'une entreprise).

Un nombre d'entreprises et des effectifs salariés en ETP orientés à la baisse

Entre 2008 et 2016, la part des entreprises employeuses de taille intermédiaire (6 à 19 salariés) a tendance à légèrement diminuer au profit des entreprises de taille très restreinte.

Graphique 31: Évolution de la taille des entreprises employeuses (2008-2016, tranches d'effectifs en ETP)

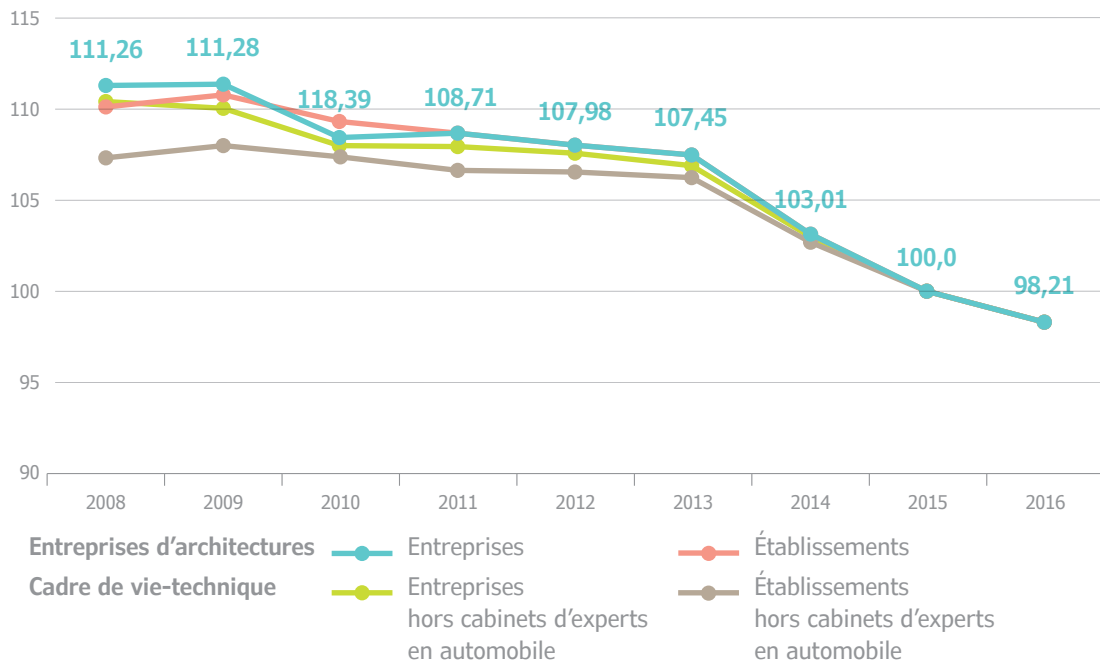


Note de lecture : au 31 décembre 2016, les entreprises d'architecture employeuses ayant un effectif en ETP égal à un ou deux salariés représentent 54 % du total des entreprises d'architecture employeuses contre 50,4 % en 2008.

Source : Actalians, 2017 - Données au 31 décembre 2016

La baisse des effectifs est corrélée à la baisse du nombre d'entreprises employeuses comme en témoigne le graphique suivant (graphique 32). Le nombre d'entreprises d'architecture employeuses a diminué de 13 % entre 2008 et 2016. Les données de l'ACOSS mises en avant dans un récent rapport de l'OMPL, montrent que le nombre d'établissements employeurs a diminué de 12 % entre 2008 et 2015 tandis que les effectifs salariés ont été réduits de 14 % au cours de cette période. Ces évolutions peuvent en partie expliquer la progression du statut d'autoentrepreneur entre 2012 et 2013 dans la profession d'architecte.

Graphique 32: Entreprises et établissements employeurs: évolution annuelle 2008-2016
(base 100 en 2015)

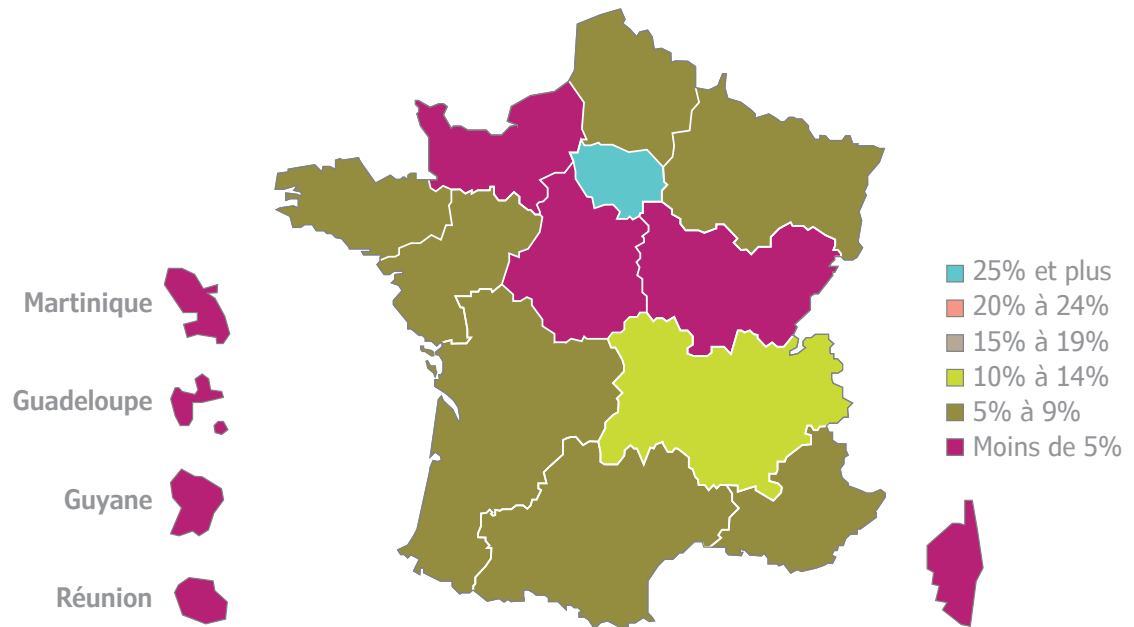


Note de lecture : au 1er janvier 2016, le nombre d'entreprises d'architecture employeuses a perdu 13 % par rapport à 2008 (l'indice était de 111,26 en 2008 contre 100 en 2015).

Sources : Actalians - Données au 1er janvier, Insee 2009-2017

Des entreprises employeuses concentrées dans certaines régions

La répartition géographique des entreprises d'architecture employeuses témoigne d'une concentration sur quelques régions : en premier lieu l'Île-de-France suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Carte 12: Répartition régionale des entreprises d'architecture employeuses

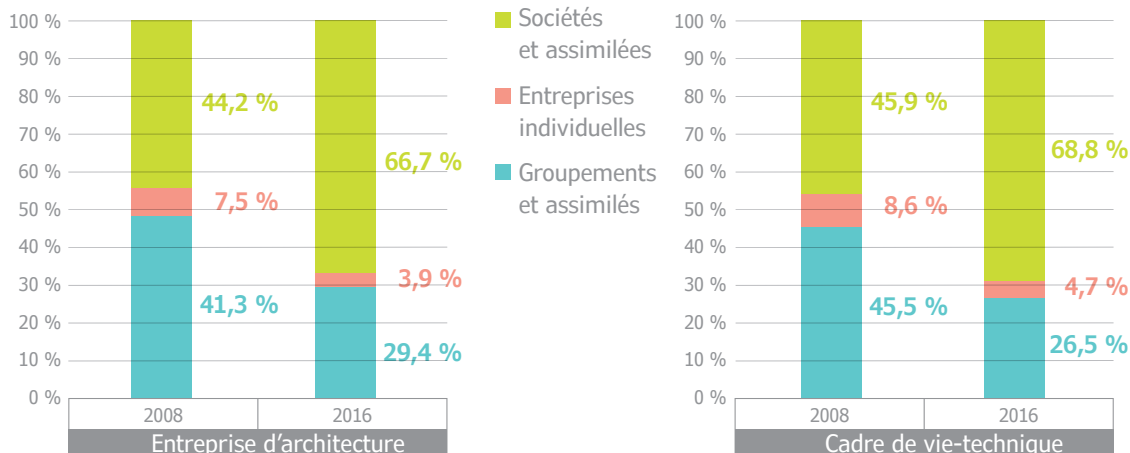
Note de lecture : au 31 décembre 2016, plus de 25 % des entreprises d'architecture employeuses sont localisées en Île-de-France.

Source : Actalians - Données au 1er janvier, Insee 2009-2017

En 2016, 67 % des entreprises employeuses ont un statut juridique de société (ou assimilé)

Le statut de société a progressé au sein du secteur (+22,5 points de pourcentage entre fin 2008 et fin 2016) au détriment des groupements (-19 points de pourcentage au cours de cette même période).

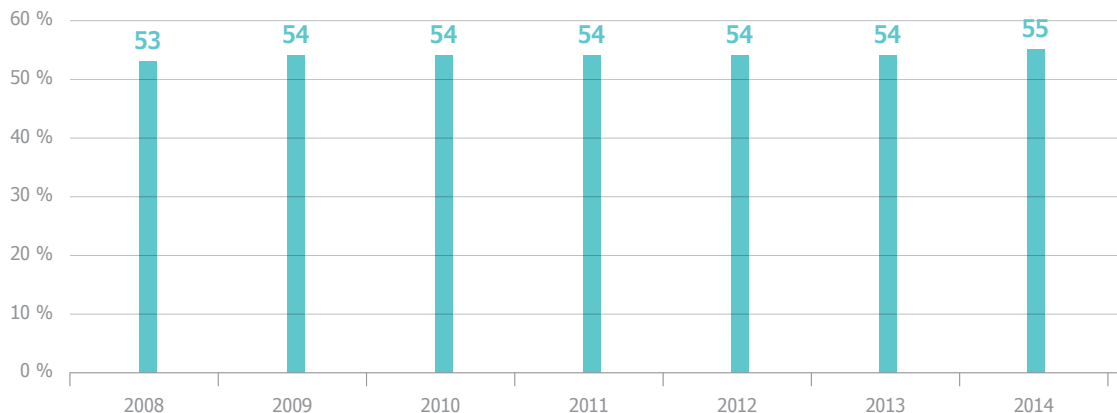
Graphique 33 : Répartition des entreprises employées en fonction du statut juridique



Note de lecture : au 31 décembre 2016, les entreprises individuelles représentent 4 % des entreprises d'architecture employées. *Source : Actalians, 2015 - Données au 31 décembre 2017*

Un taux de féminisation du statut de salarié en agence d'architecture qui demeure stable depuis 2009

Graphique 34 : Évolution du taux de féminisation* entre 2008 et 2014



*Taux de féminisation qui concerne tous les emplois salariés au sein des agences d'architecture (et non exclusivement les femmes architectes salariées).

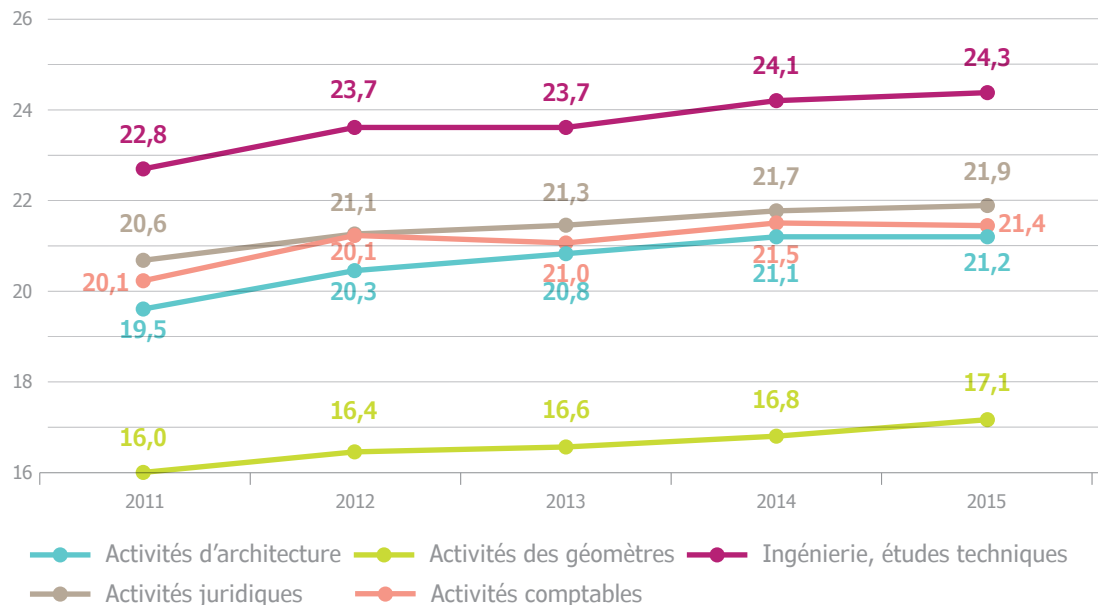
Note de lecture : en 2014, 55 % des personnes travaillant dans des établissements d'architecture étaient des femmes. *Source : Actalians, - DADS*

En analysant le taux de féminisation des emplois salariés au sein des agences d'architecture (tous postes confondus), on observe une proportion d'emplois féminins très stable sur les sept dernières années (un peu plus de la moitié des effectifs).

Un salaire brut horaire moyen qui progresse plus rapidement dans le domaine des activités d'architecture

Les données présentées ici sont issues de l'enquête de déclaration annuelle de données sociales (DADS). Cette enquête permet une approche par grands secteurs et sous-secteurs au niveau de la nomenclature d'activité NAF 700 (code 7111Z pour les activités d'architecture). Le graphique suivant met en parallèle les évolutions du salaire brut horaire moyen pour différentes activités appartenant à l'ensemble « Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ». Entre 2011 et 2014, cet indicateur progresse plus rapidement pour l'activité d'architecture (+8 % pour les salariés du domaine de l'architecture, contre +5 % à +7 % pour les salariés des autres domaines d'activité). Il reste toutefois inférieur au salaire brut horaire moyen observé dans les autres activités présentées, à l'exception de celui des géomètres.

Graphique 35: Salaire brut horaire moyen (en euros)

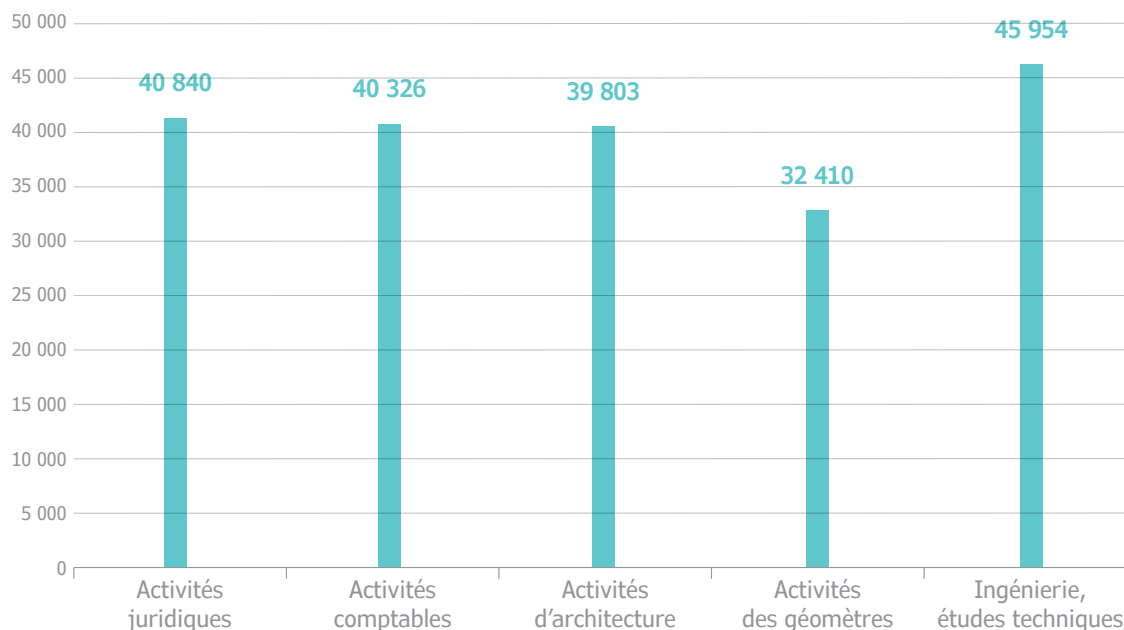


Note de lecture : en 2015, le salaire brut horaire moyen était de 24,30 € pour les activités d'architecture (tous postes confondus). *Source : INSEE, données DADS 2011 à 2015*

Toutefois ces données moyennes masquent la réalité de certaines activités qui présentent, par exemple, une large part de contrats de travail à temps partiel. D'où l'intérêt d'analyser les données en ETP.

Un salaire brut annuel en équivalent temps plein (ETP) comparable à celui des activités juridiques et des activités comptables

Graphique 36 : Salaire brut annuel en équivalent temps plein (en milliers d'euros) en 2015



Note de lecture : en 2015, le salaire brut annuel en équivalent temps plein pour les activités d'architecture était de 39 803 € (tous postes confondus)

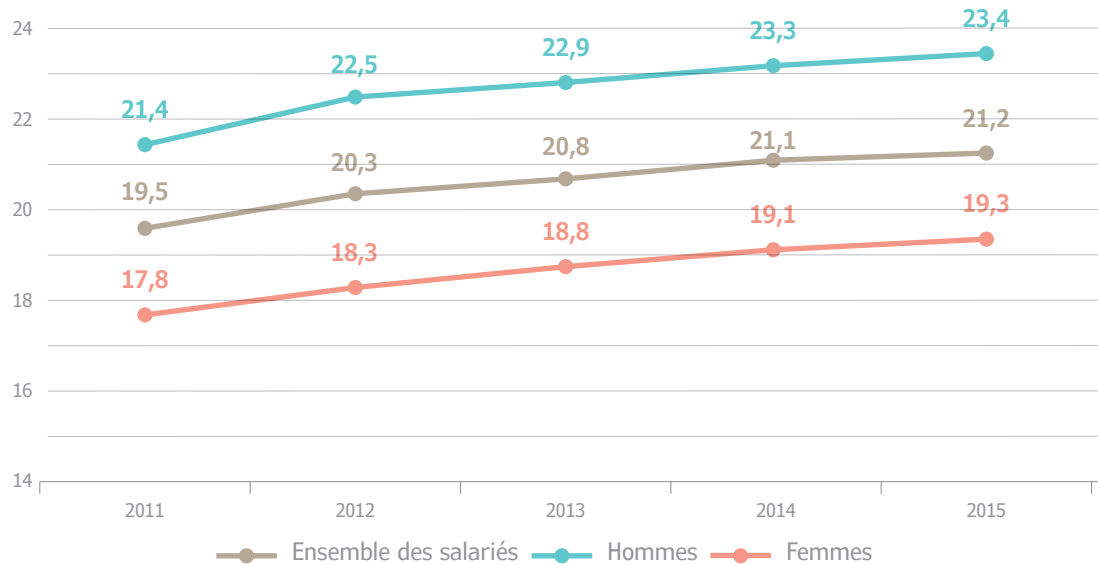
Source : INSEE, données DADS 2015

Ainsi, l'approche en ETP permet de lisser les écarts liés notamment aux emplois à temps partiel. En moyenne et pour une durée de travail comparable, les architectes salariés perçoivent un salaire brut annuel comparable à celui perçu par les salariés des activités juridiques et des activités comptables.

Des salaires qui demeurent inférieurs pour les femmes

Selon les données DADS, sans tenir compte des différences de temps de travail, le salaire brut horaire moyen des femmes est égal à 82 % du salaire brut horaire moyen des hommes en 2015.

Graphique 37 : Salaire brut horaire moyen (en euros)



Note de lecture : en 2015, le salaire brut horaire moyen perçu par une femme était de 19,30 €, pour les activités d'architecture (tous postes confondus).

Source : INSEE, données DADS 2011 à 2015

Quelques données d'enquête sur les salaires annuels bruts en euros en 2018 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, activité des bureaux d'études, du bâtiment et travaux publics

Afin de pouvoir situer le niveau de salaires dans les agences d'architecture, nous pouvons nous appuyer sur les données d'une enquête publiée dans une revue spécialisée du secteur du bâtiment. Il faut souligner que les salaires annuels varient fortement en fonction de la localisation de l'entreprise (Île-de-France ou autres régions) et de l'expérience.

Tableau 1: Salaires annuels bruts en euros en 2018 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, l'activité des bureaux d'études, du bâtiment et des travaux publics, dans la région Île-de-France

Métiers	Rémunération en milliers d'euros en 2018 selon l'expérience			
	0 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 8 ans	> 8 ans
Responsable bureau d'études	55/60	60/65	65/72	72/100
Chefs de projets	38/42	42/45	45/52	52/80
Maître d'œuvre d'exécution	30/36	36/40	40/50	50/70
Ingénieur d'études	30/38	38/45	45/50	50/NS

Note de lecture : en 2018, selon les données de cette enquête, le salaire annuel brut d'un ingénieur d'études ayant entre 5 et 8 ans d'expérience et exerçant son activité en Île-de-France était compris entre 45 000 et 50 000 euros.

Source : données issues d'une enquête auprès de 5 000 personnes, réalisée par le cabinet Hays et publié en ligne. Les données ne tiennent pas compte des éléments variables de rémunération et des avantages en nature

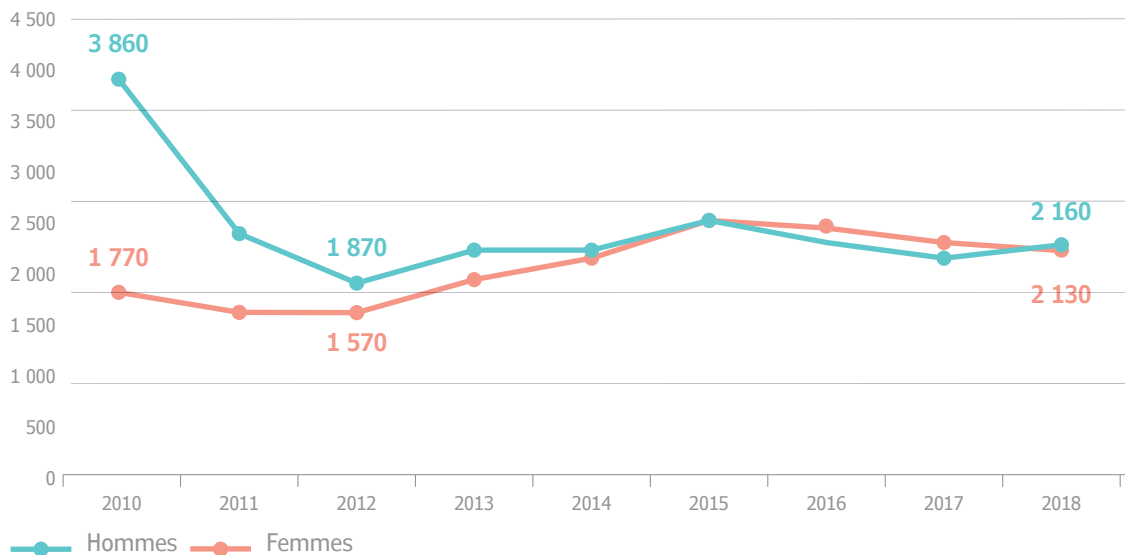
LE CHÔMAGE CHEZ LES ARCHITECTES

Désormais autant d'hommes que de femmes parmi les architectes inscrits à Pôle emploi (en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A)

De 2010 à 2018, le nombre d'hommes architectes inscrits à Pôle Emploi a fortement diminué (-44 %), tandis que celui des femmes a augmenté (+20 %). À partir de 2015, le nombre de femmes architectes au chômage (cat. A) dépasse même celui des hommes, et ce jusqu'en 2018 où les niveaux sont à peu près égaux.

Ceci est corrélé à la féminisation progressive de la profession que nous avons pu observer précédemment en étudiant l'évolution du nombre d'inscrits à l'Ordre et la part des femmes au sein de la profession.

Graphique 38 : Évolution des effectifs d'architectes inscrits à Pôle emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janvier), 2010-2018



Définition des demandeurs d'emploi de la catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

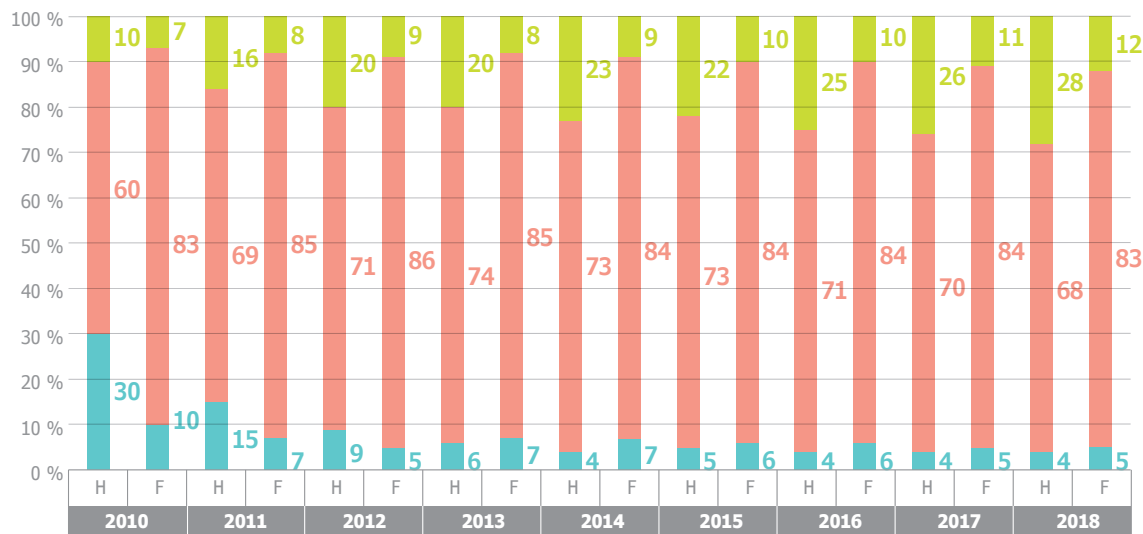
Note de lecture : au 1er janvier 2018, le nombre de femmes architectes inscrites à Pôle Emploi (pour la catégorie A) est de 2 130 personnes et se situe ainsi au même niveau que le nombre d'hommes inscrits à Pôle emploi (pour la catégorie A), égal à 2 160.

Source : Pôle emploi

Une part croissante des hommes de plus de 50 ans chez les architectes inscrits à Pôle emploi

La majorité des architectes inscrits à Pôle Emploi est âgée de 25 à 49 ans. Après avoir subi les effets de la crise en 2010, les jeunes architectes sont moins nombreux à être au chômage. En effet, après 2013, cette part des jeunes architectes demandeurs d'emploi s'est stabilisée autour des 4 % pour les hommes (contre 30 % en 2010) et 5 % pour les femmes, tandis que la part des 50 ans et plus a augmenté. Ainsi, au 1er janvier 2018, 28 % des hommes architectes inscrits à Pôle Emploi appartenait à la catégorie des plus de 50 ans. Ceci coïncide avec le vieillissement de la population des architectes évoqué dans le chapitre IV de la partie I.

Graphique 39: Répartition des effectifs d'architectes inscrits à Pôle emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janvier) par âge et par sexe, 2010-2018



■ Moins de 25 ans ■ 25 à 49 ans ■ Plus de 50 ans

Définition des demandeurs d'emploi de la catégorie A: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Note de lecture : au 1er janvier 2018, 83 % des femmes architectes inscrites à Pôle emploi avaient entre 25 et 49 ans (pour la catégorie A). *Source :* Pôle emploi

La partie qui va suivre est dédiée aux données de l'enquête sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC9 – 2016) du ministère de la Culture (Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle, ministère de la Culture/DGP/SDESRA).

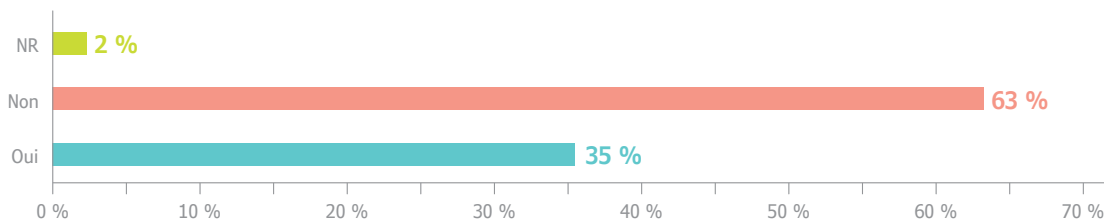
PARTIE II

**REGARD SUR L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS
EN ARCHITECTURE**

Cette partie est basée sur les données de l'enquête sur les diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC9 – 2016) qui couvre l'ensemble des promotions de diplômés de 2013 (diplômés entre le 1er octobre 2012 et le 30 septembre 2013). Il s'agit de données déclaratives.

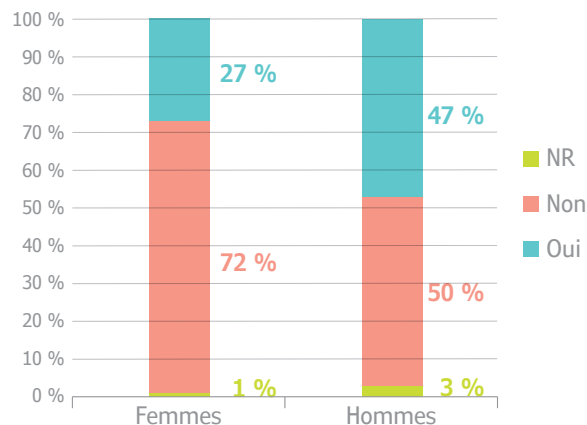
Les résultats de cette enquête concernent 1 646 répondants dont 1 097 architectes diplômés d'État (ADE), et 498 architectes habilités à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (HMONP).

À noter, trois ans après l'obtention de leur diplôme, un tiers des titulaires de la HMONP interrogés sont inscrits à l'Ordre.

Graphique 40: Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes (diplômés HMONP)

NR pour « Non répondant »

Note de lecture : 63 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête ne sont pas inscrits au Tableau de l'Ordre en 2016 (trois ans après l'obtention de leur diplôme). *Source :* Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

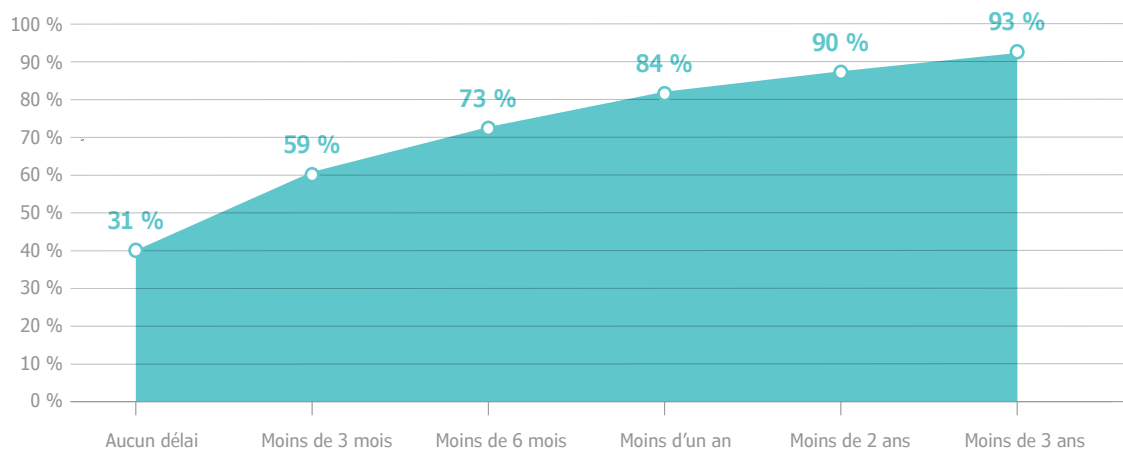
Graphique 41: Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes selon le sexe (diplômés HMONP)

Note de lecture : 72 % des femmes diplômées de la HMONP interrogées dans le cadre de cette enquête ne sont pas inscrites au Tableau de l'Ordre en 2016 (trois ans après l'obtention de leur diplôme). *Source :* Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

UN DÉLAI D'ACCÈS AU PREMIER EMPLOI APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME RELATIVEMENT RAPIDE MAIS QUI TEND À S'ALLONGER

Le graphique ci-dessous témoigne de la rapidité d'accès au premier emploi pour les jeunes diplômés en architecture. 31 % d'entre eux sont embauchés sans aucun délai après l'obtention de leur diplôme. Ils sont 73 % à accéder à leur premier emploi en moins de 6 mois.

Graphique 42: Délai d'accès au 1er emploi (en % de l'ensemble des répondants)

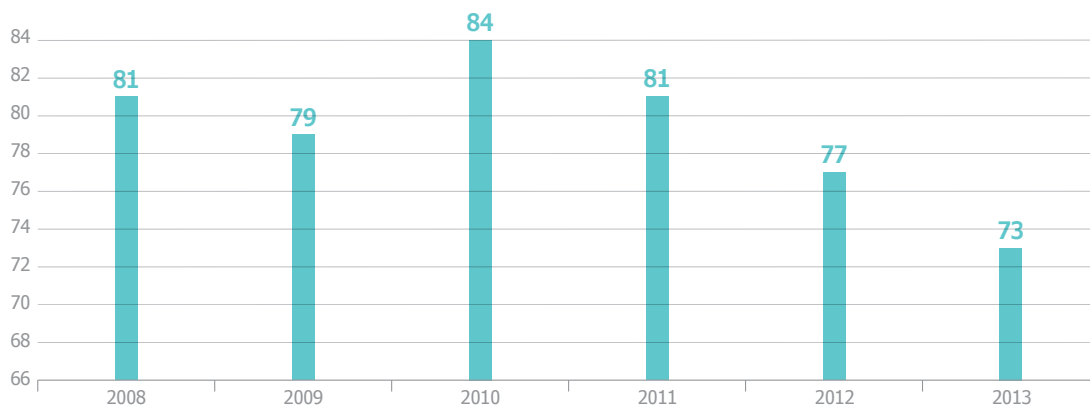


Note de lecture : 93 % des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins de 3 ans.

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

Toutefois, les données des précédentes enquêtes nous permettent de constater un certain allongement de ce délai d'accès au premier emploi. Ainsi, exception faite d'une amélioration de cette part pour l'année 2010 – qui peut être corrélée à un meilleur état de la demande sur le marché de la construction – la part des jeunes diplômés qui accèdent à un emploi en moins de 6 mois demeure plafonnée autour des 80 % depuis la crise de 2008.

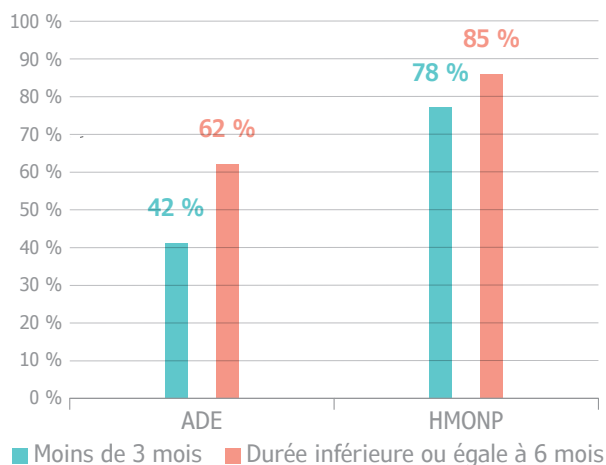
Graphique 43: Part des jeunes diplômés ayant accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois selon l'année d'obtention du diplôme (en % de l'ensemble des répondants)



Note de lecture: 73 % des personnes interrogées en 2016 (obtention de leur diplôme en 2013) dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois.
Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

Les données déclinées selon le diplôme démontrent un délai d'accès à l'emploi plus rapide chez les diplômés d'une HMONP. Les données détaillées nous apprennent notamment que 49 % d'entre eux poursuivaient une activité qu'ils avaient entamée au cours de leurs études.

Graphique 44: Accès au 1er emploi selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)

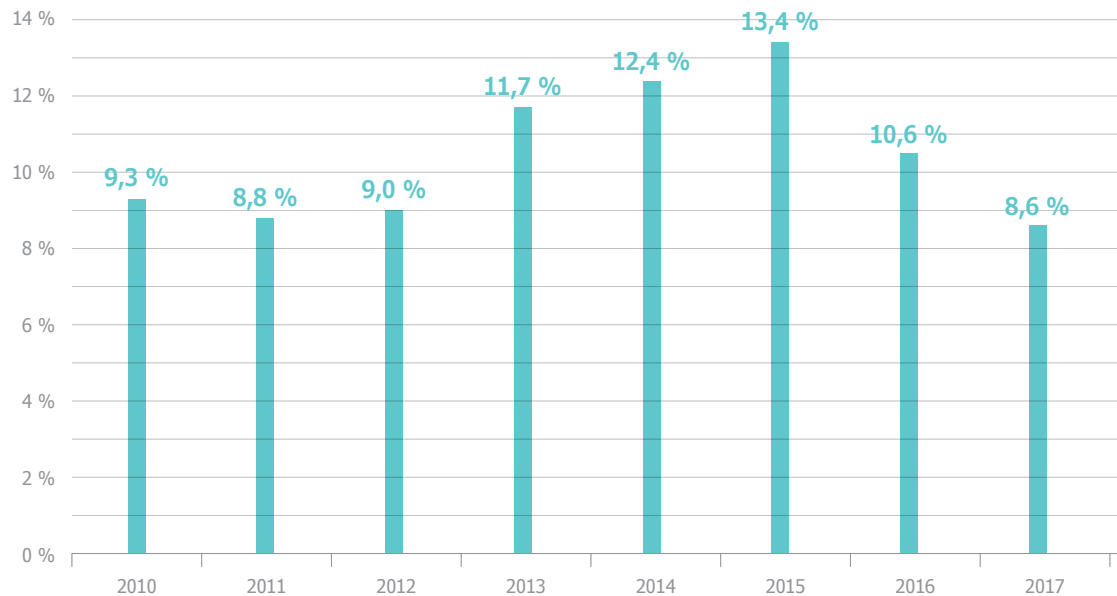


Note de lecture: 85 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois.

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

Au global, 89,4 % des diplômés interrogés déclarent occuper une activité professionnelle (trois ans après l'obtention de leur diplôme). Cette part s'élève à 94,1 % des hommes contre 86,2 % des femmes. 8,6 % des diplômés de 2013 interrogés en 2016 sont en situation de recherche d'emploi alors qu'ils étaient 10,6 % l'année précédente. La part des architectes en recherche d'emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme est plus élevée chez les femmes (11,5 % en 2017 contre 10,3 % en 2016) et tout particulièrement chez les femmes architectes diplômées d'État (ADE). En effet, 17,1 % des femmes diplômées d'État en 2013 sont à la recherche d'un emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme alors que 5,7 % des femmes diplômées d'une HMONP sont dans cette situation. Le taux d'architectes en recherche d'emploi est également plus élevé dans les régions situées en dehors de l'Île-de-France. 9,1 % des diplômés de 2013 en province sont dans ce cas en 2017 (contre 10,7 % en 2016) alors qu'ils sont 7,8 % en Île-de-France (contre 10,3 % l'année précédente). Alors que la part des diplômés en recherche d'emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme avait augmenté de 1,7 point entre les enquêtes de 2013 et 2015, on peut observer une diminution de cette part depuis 2015. Ceci peut être expliqué par le dynamisme du marché du logement depuis 2015, qui constitue le premier marché de maîtrise d'œuvre des architectes.

Graphique 45: Part des architectes en recherche d'emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme dans les différentes enquêtes



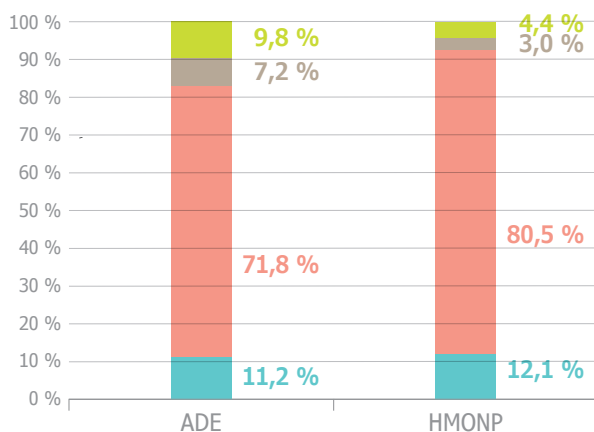
Note de lecture : d'après la dernière enquête de 2017, 8,6 % des diplômés de 2013 interrogés en 2016 étaient à la recherche d'un emploi.

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

PLUS D'UN DIPLÔMÉ EN ARCHITECTURE SUR 10 EST EN SITUATION DE PLURIACTIVITÉ

Si l'on s'intéresse à la situation professionnelle selon le type de diplôme, on constate que les détenteurs d'une HMONP paraissent moins impactés par la mauvaise conjoncture économique : ils sont 92,6 % en activité (ayant une seule ou plusieurs activités) contre 83,0 % pour les diplômés d'État en architecture.

Graphique 46 : Situation professionnelle de la population enquêtée selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)

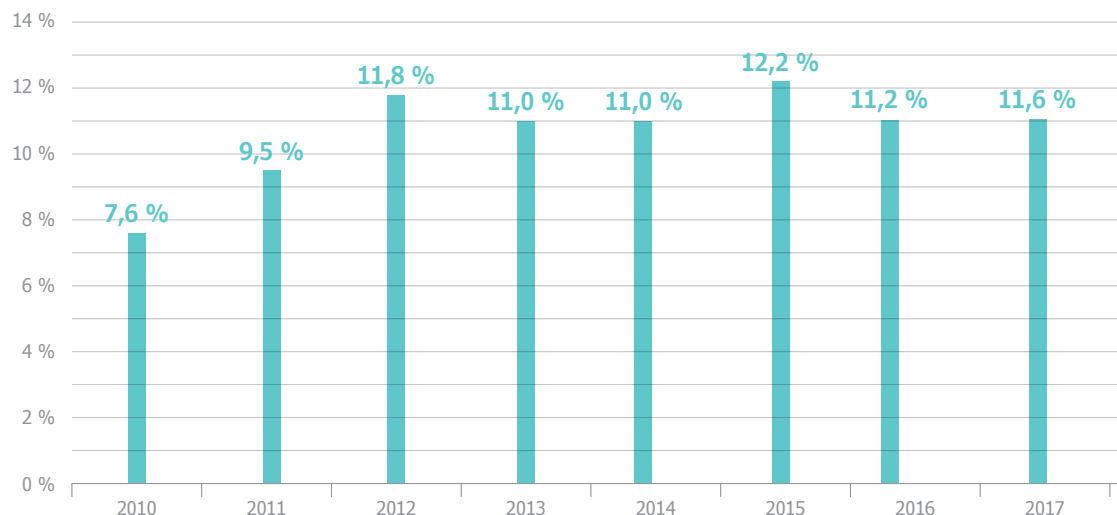


Note de lecture : 4,4 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête sont en situation de recherche d'emploi (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

■ En activité professionnelle : plusieurs activités
 ■ En activité professionnelle : une seule activité
 ■ Autre situation
 ■ En recherche d'emploi

Au global, 77,7 % des répondants déclarent n'exercer qu'une seule activité et 11,6 % déclarent en occuper plusieurs. Alors que la part des personnes exerçant sous plusieurs statuts ou exerçant diverses activités était de 7,6 % en 2010, elle atteint 11,6 % en 2017. Le taux de pluriactivité a particulièrement augmenté entre 2010 et 2012 où il a progressé de 4,2 points, et entre 2014 et 2015 où il a progressé de 1,2 point en seulement un an. Le taux de pluriactivité chez les diplômés en architecture a diminué de 0,6 point entre 2015 et 2016.

Graphique 47 : Proportion de diplômés en situation de pluriactivité selon l'année de l'enquête*

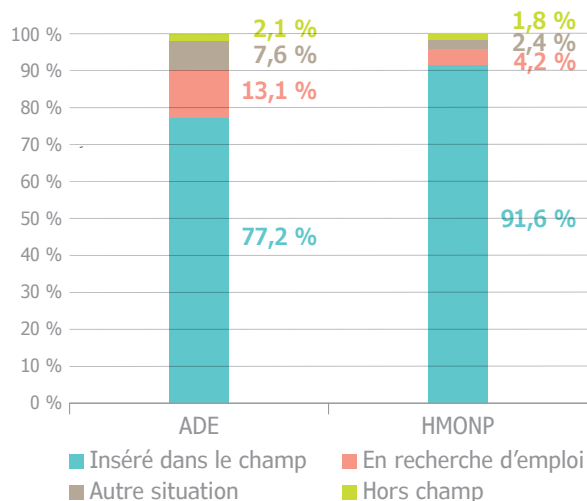
Note de lecture : d'après la dernière enquête de 2017, 11,6 % des diplômés de 2013 interrogés en 2016 sont en situation de pluriactivité trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

UNE LARGE MAJORITÉ DE JEUNES DIPLÔMÉS INSÉRÉE DANS LE CHAMP D'ACTIVITÉ DE L'ARCHITECTURE... MAIS UNE LÉGÈRE ORIENTATION À LA BAISSÉ DE CETTE PART

Les diplômés de 2013 interrogés en 2016 déclarent dans 83,9 % des cas exercer une activité au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation (près de neuf sur dix pour les jeunes diplômés titulaires de la HMONP contre près de 8 sur dix pour les ADE).

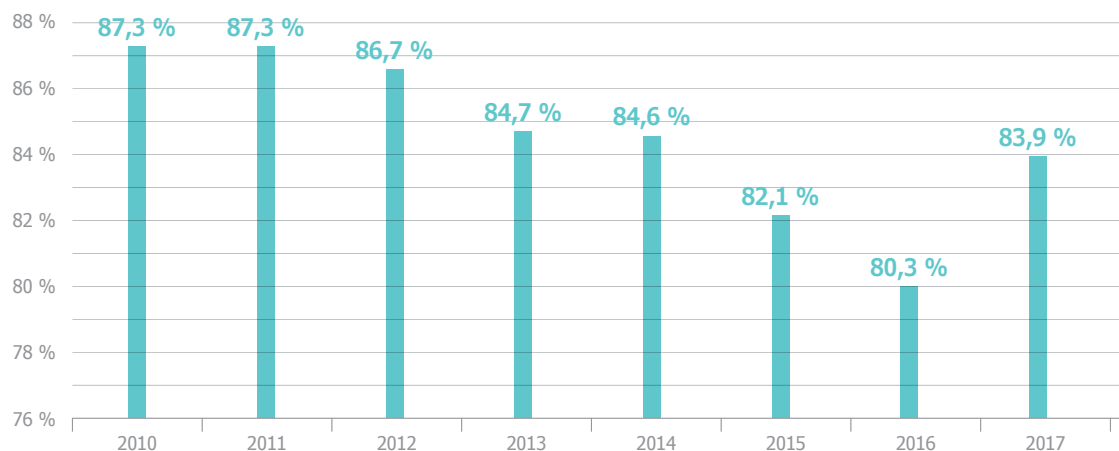
* Les années mentionnées dans le graphique correspondent aux dates de production des résultats de l'enquête.

Graphique 48: Taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti

Note de lecture : 91,6 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête exercent une activité au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

Comme en témoigne le graphique suivant, ce taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti suit une orientation à la baisse depuis 2010. Cependant, le taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine s'est amélioré de 3,6 points entre 2016 et 2017.

Graphique 49: Évolution du taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti

Note de lecture : d'après la dernière enquête de 2017, 83,9 % des diplômés de 2013 interrogés en 2016 exercent une activité au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation trois ans après l'obtention de leur diplôme.

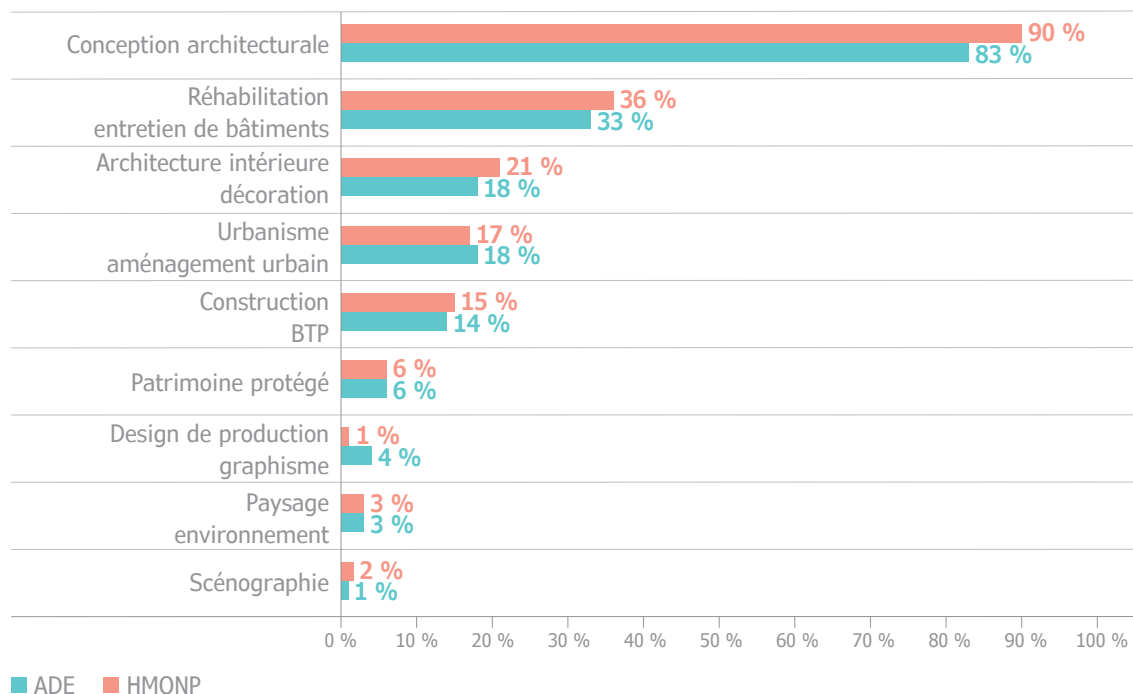
Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

PLUS DE 8 JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE SUR 10 DÉCLARENT EXERCER DANS LE DOMAINE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE

Le graphique suivant permet d'observer quels sont les domaines privilégiés d'intervention des jeunes diplômés. Ainsi, la promotion de 2013 évoque principalement les deux domaines suivants : la conception architecturale (85,2 % des répondants), ainsi que la réhabilitation et l'entretien de bâtiments (34,8 %).

Graphique 50: Domaines d'exercice professionnel (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture, au moins une réponse parmi 3)

Base : architectes insérés dans le domaine architectural = 799 répondants



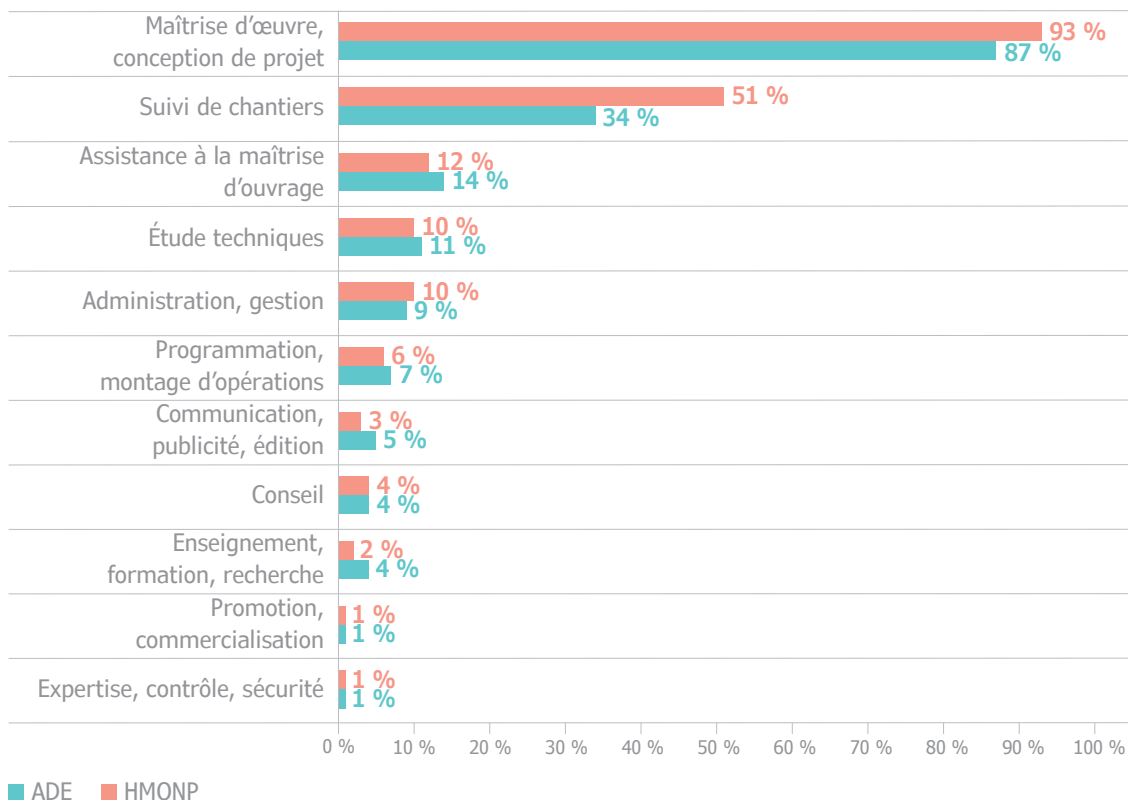
Note de lecture : 90 % des diplômés de la HMONP insérés dans le champ de l'architecture et interrogés dans le cadre de cette enquête exercent une activité dans le domaine de la conception architecturale (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

En revanche, moins d'un cinquième des diplômés interrogés exercent dans le domaine de l'urbanisme et l'aménagement urbain (18,9 %) ou encore dans le domaine de l'architecture d'intérieur et la décoration (19,5 %).

Concernant les activités exercées au titre de l'emploi principal, 90,2 % des diplômés insérés dans le domaine « architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage » déclarent assumer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception de projet. Les données selon les diplômes montrent que les détenteurs de la HMONP assurent plus que les autres diplômés ce type de missions (93,2 % des titulaires de la HMONP contre 87,0 % des ADE).

Graphique 51: Activités exercées au titre de l'emploi principal (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture, possibilité d'indiquer jusqu'à 3 réponses)



Note de lecture : 93 % des diplômés de la HMONP insérés dans le domaine architecture et interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent assumer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception de projet (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

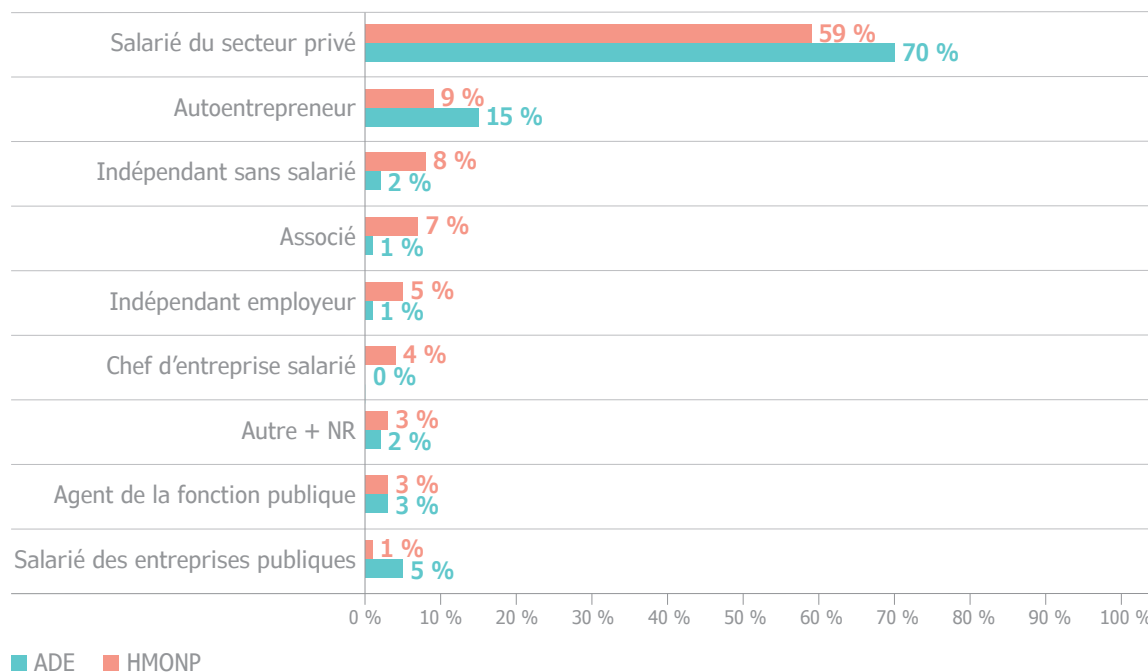
Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

DES JEUNES DIPLÔMÉS MAJORITAIREMENT SALARIÉS

71 % des jeunes diplômés insérés dans le domaine architectural déclarent exercer leur activité principale en tant que salarié. Près d'un jeune diplômé de 2013 sur dix exerce son métier

d'architecte en tant qu'indépendant/libéral (soit en tant qu'indépendant sans salariés ou comme dirigeant d'entreprise). Par ailleurs, les profils salariés se retrouvent davantage chez les femmes (76,6 % d'entre elles contre 63,1 % des hommes). À l'inverse, le statut d'indépendant est plus largement présent chez les hommes (15,9 % contre 5,1 % des femmes).

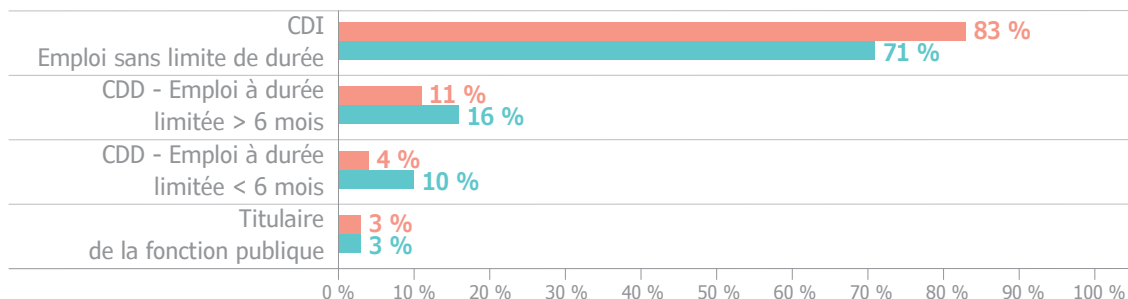
Graphique 52 : Répartition du statut d'exercice de l'activité principale selon le diplôme (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture)



Note de lecture : 59 % des diplômés de la HMONP insérés dans le champ de l'architecture et interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent exercer leur activité principale en tant que salariés du secteur privé (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

96 % des architectes diplômés salariés exerçant dans le domaine de « l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage » sont sous contrat tandis que 3,3 % d'entre eux sont titulaires de la fonction publique. En moyenne, plus des trois quarts des diplômés salariés (76 %) disposent d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Cette part s'élève à 82,5 % pour les titulaires d'une HMONP contre 70,8 % pour les ADE. Corrélativement, 26,5 % des ADE occupent un emploi à durée déterminée (CDD) contre 14,9 % des titulaires d'une HMONP.

Graphique 53: Les diplômés architectes salariés selon le type de contrat

■ ADE ■ HMONP

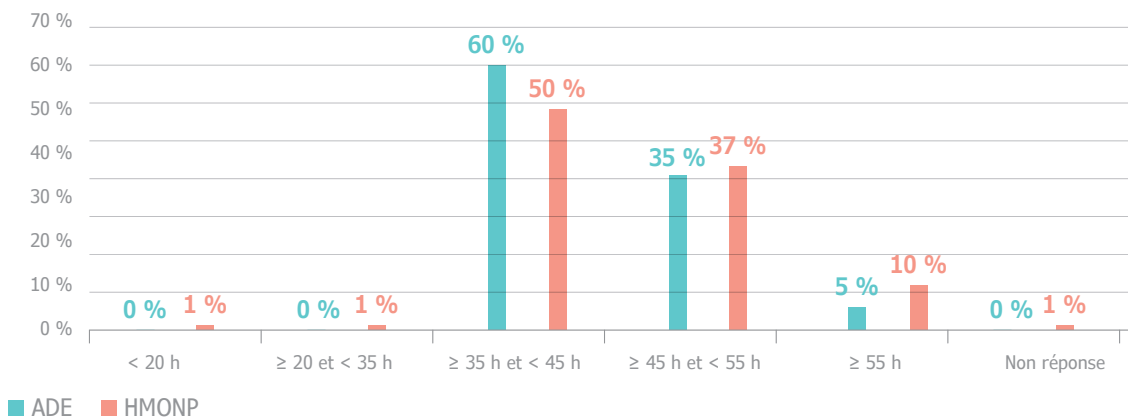
Note de lecture : 83 % des titulaires d'une HMONP qui exercent une activité en salarié déclarent disposer d'un contrat à durée indéterminée (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

La durée hebdomadaire moyenne d'exercice pour les jeunes diplômés architectes exerçant dans le champ de l'architecture à temps complet (90 % d'entre eux) s'élève à environ 43 heures. Si l'on constate malgré tout une différence selon le sexe (45h 14 pour les hommes et 41h 32 pour les femmes), les données selon les diplômes montrent une répartition assez similaire pour les titulaires de la HMONP et les ADE.

Graphique 54: Temps de travail hebdomadaire/Temps complet

Base: actifs + domaine archi + temps complet = 554 répondants



■ ADE ■ HMONP

Note de lecture : 50 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête et exerçant dans le champ de l'architecture à temps complet déclarent travailler entre 35 et 45 heures par semaine en moyenne (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DES JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE: PLUS D'UN TIERS DES DIPLÔMÉS SONT INSTALLÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

Une large majorité des diplômés de 2013 en activité dans le domaine de l'architecture exercent uniquement en France (78,4 %). Toutefois, 13,8 % des diplômés de la promotion 2013 insérés dans le domaine de l'architecture déclarent exercer leur activité exclusivement à l'étranger.

La région Île-de-France regroupe à elle seule 30,2 % des diplômés en activité dans le domaine de l'architecture.

Tableau 2: Région d'exercice professionnel

Base: actifs+domaine archi = 804 répondants

Région d'exercice professionnel	Ensemble	Rappel répartition du nombre d'inscrits à l'Ordre
Île-de-France	30,2 %	32,7 %
Auvergne-Rhône-Alpes	10,7 %	12,5 %
Bourgogne-Franche-Comté	1,1 %	2,0 %
Bretagne	4,1 %	3,8 %
Centre-Val de Loire	1,5 %	1,7 %
Corse	0,5 %	0,8 %
Grand Est	3,7 %	6,1 %
Hauts-de-France	2,1 %	4,4 %
Normandie	2,1 %	2,8 %
Nouvelle-Aquitaine	4,5 %	8,0 %
Occitanie	5,0 %	9,7 %
Pays de la Loire	4,6 %	4,1 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,3 %	9,2 %
DOM-TOM	1,2 %	2,3 %
Étranger	13,8 %	
Non-réponse	4,0 %	
Total diplômés	100 %	

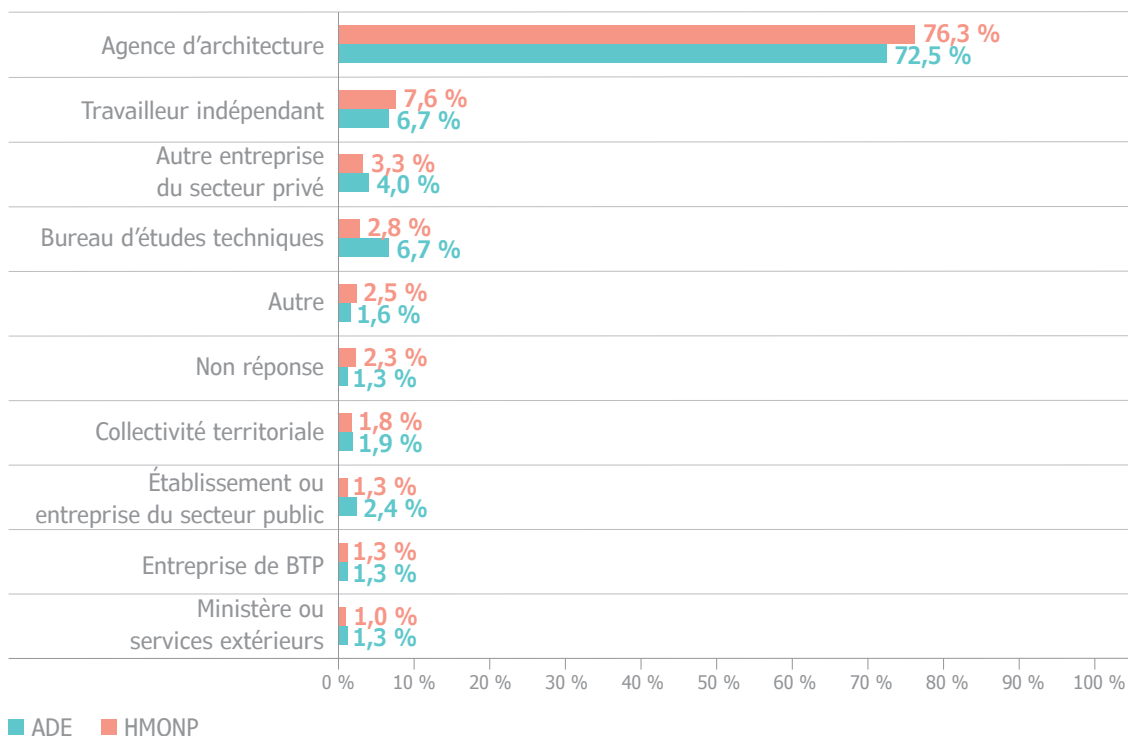
Note de lecture: la région Auvergne-Rhône-Alpes regroupe 10,7 % des diplômés en architecture interrogés dans le cadre de cette enquête (trois ans après l'obtention de leur diplôme), tandis qu'elle représente 12,5 % de l'effectif total des architectes inscrits à l'Ordre en 2017.

Source: Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

PRÈS DE 8 DIPLÔMÉS SUR 10 EXERCENT LEUR ACTIVITÉ EN AGENCE D'ARCHITECTURE

L'agence demeure de loin la première structure d'accueil des jeunes diplômés en architecture (regroupant 73,5 % des jeunes diplômés interrogés et insérés dans le champ de l'architecture). Cette part s'élève à 76,3 % pour les titulaires de la HMONP.

Graphique 55: Structure d'exercice de l'activité principale selon le diplôme



Note de lecture : 76,3 % des diplômés de la HMONP travaillant dans le domaine architectural et interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent exercer leur activité principale en agence d'architecture (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

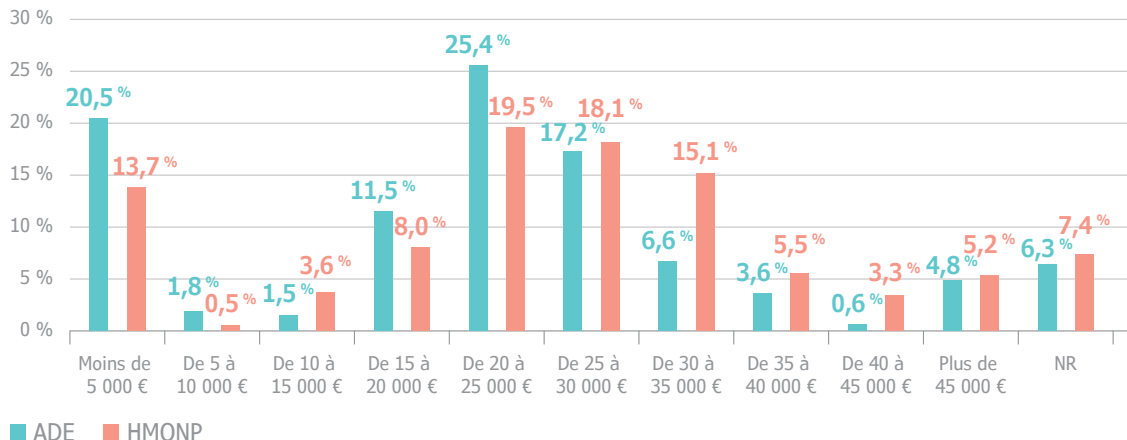
DISTRIBUTION DES REVENUS

Le revenu net moyen des jeunes diplômés de 2013 actifs exerçant dans le champ de l'architecture est estimé à environ 22490 euros par an (contre 25192 euros dans l'enquête précédente). Sur l'ensemble de la population des répondants ce revenu s'élève à 21162 euros en moyenne (contre 23385 euros dans l'enquête précédente). Si l'on

s'intéresse seulement aux diplômés exerçant à temps complet, ce montant s'élève alors à 22827 euros (contre 25560 euros dans l'enquête précédente). Par ailleurs, ces revenus professionnels sont notamment plus élevés en Île-de-France (24761 euros) que dans les autres régions (18514 euros).

Graphique 56: Distribution des revenus nets annuels moyens (en %)

Base: architectes exerçant dans le domaine de l'architecture à temps complet



Note de lecture : 19,5 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête et travaillant à temps complet déclarent avoir un revenu net annuel moyen compris entre 20000 et 25000 euros (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture/DGP/SDESRA)

PARTIE III

**ÉVOLUTION DE LA DEMANDE SUR
LE MARCHÉ DU BTP ET SON IMPACT
SUR L'ACTIVITÉ DES ARCHITECTES**

Il s'agit dans cette partie de comprendre l'activité des architectes en analysant sa place dans le marché du BTP et son évolution par segment d'activité. La majorité des données utilisées sont issues de la Mutuelle des Architectes Français (MAF) et portent sur la période 2002-2016. Il est à noter qu'une modification dans la méthode d'enregistrement des données est intervenue en 2008. L'analyse des évolutions sera donc limitée à la période 2008-2016.

Par ailleurs, concernant l'étude du marché du BTP dans son ensemble, l'analyse s'appuiera sur les données de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), sur celles de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), sur celles du ministère de l'Environnement et du Développement Durable, ainsi que sur celles de l'INSEE.

Le dernier chapitre de cette partie sera plus particulièrement dédié au marché de la commande du particulier : évolution du marché et caractéristiques de la clientèle via l'analyse des données de l'Enquête sur le Prix des Terrains à Bâtir du ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU BTP

Après plusieurs années de repli, l'activité du bâtiment s'est redressée en 2016, à +1,9 % en volume, avant de nettement accélérer en 2017, à +5 %, en lien avec le fort dynamisme du marché du logement neuf. Le retournement de l'activité a permis au bâtiment de créer à nouveau de l'emploi en 2017 avec un solde net ressortant à +26 800 postes salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein compris.

Le marché du bâtiment représente 127 milliards d'euros en 2016

Avant de s'intéresser plus précisément aux données relatives à l'activité des architectes, il convient de mesurer le poids de la production dans le bâtiment et de préciser les différents segments de marché qui la composent.

Ainsi, en 2016, tous types de travaux confondus (bâtiment et travaux publics), la production dans le secteur du BTP en France métropolitaine s'élevait à 162 milliards d'euros. L'activité « Bâtiment » représente 78 % de la production. On distingue, par ailleurs, au sein du bâtiment, l'amélioration-entretien (59 % de la production du bâtiment) du neuf (41 % de la production du bâtiment).

Tableau 3 : Répartition de la production par type de travaux en 2016 en millions d'euros courants en France métropolitaine

	Somme - Montant	%
Bâtiment		
Neuf	51 659	32 %
Amélioration - Entretien	74 994	46 %
Total	126 653	78 %
Travaux publics		
Travaux routiers	12 340	8 %
Adduction d'eau, assainissement, autres canalisations et installations	6 200	4 %
Terrassements généraux	5 966	4 %
Travaux électriques	5 163	3 %
Ouvrages d'art et d'équipement industriel	2 918	2 %
Voies ferrées	1 195	1 %
Fondations spéciales, sondages, forages	1 040	1 %
Travaux souterrains	478	0 %
Travaux en site maritime ou fluvial	346	0 %

Travaux de génie agricole	64	0 %
Total	35 710	22 %
Total général	162 363	100 %

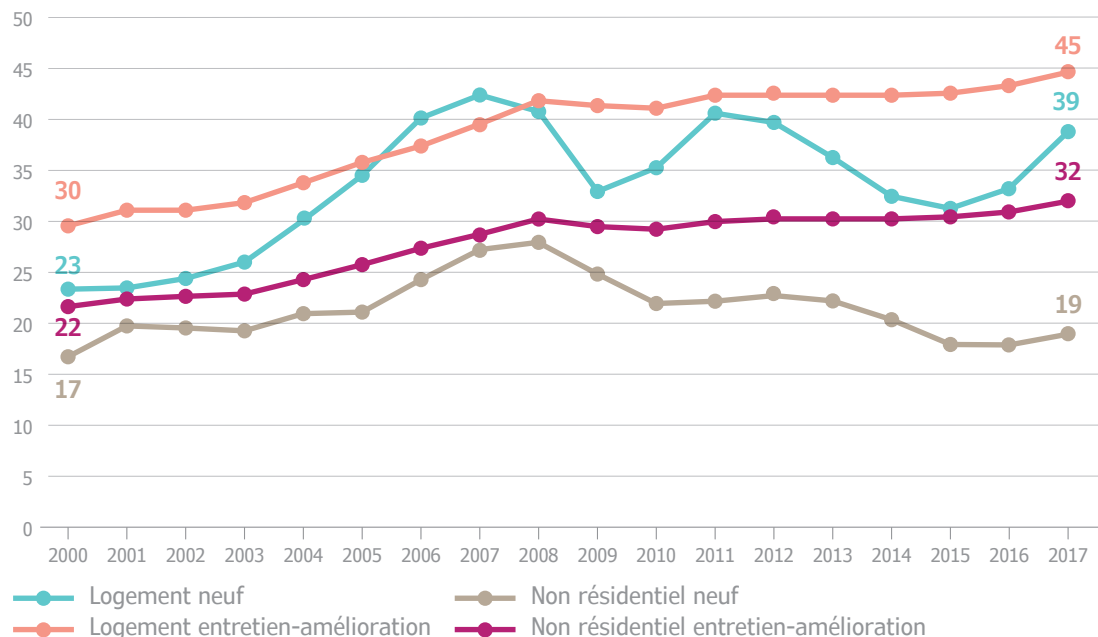
Note de lecture : en 2016, le marché de la construction neuve (résidentiel et non résidentiel) représentait près de 32 % de la production du secteur du BTP.

Sources : Fédération Nationale des Travaux Publics (recueil de statistiques 2016) et Fédération Française du Bâtiment (données fournies par la FFB en mai 2018)

La reprise dans le secteur du bâtiment est boostée par l'activité dans le logement neuf

Le marché de l'amélioration-entretien s'avère moins sujet à de fortes variations que celui du neuf. De fait, d'après les chiffres de la FFB, entre 2016 et 2017, l'activité entretien a connu une hausse de 1,5 % en volume alors que le marché du logement neuf a progressé de 13,7 %.

Graphique 57 : Chronique de la production dans le secteur du bâtiment par grand segment de marché en France métropolitaine (montants en milliards d'euros)



Note de lecture : en 2017, la production sur le marché de l'entretien - amélioration a atteint 77,2 milliards d'euros.

Source : Fédération Française du bâtiment

Les dernières données de la FFB font également état de l'accélération de l'activité en 2017 dans le bâtiment (+5 % en volume). L'activité s'affichera encore en croissance en 2018, bien que sur un rythme deux fois moins rapide (+2,4 % en volume).

Le marché du logement neuf, toujours en hausse, devrait accuser un net ralentissement, avec une hausse de l'activité estimée à 3,4 % en volume en 2018 contre +13,7 % en 2017. Les prévisions de moindre hausse de l'activité sur ce segment se fondent sur deux facteurs principaux :

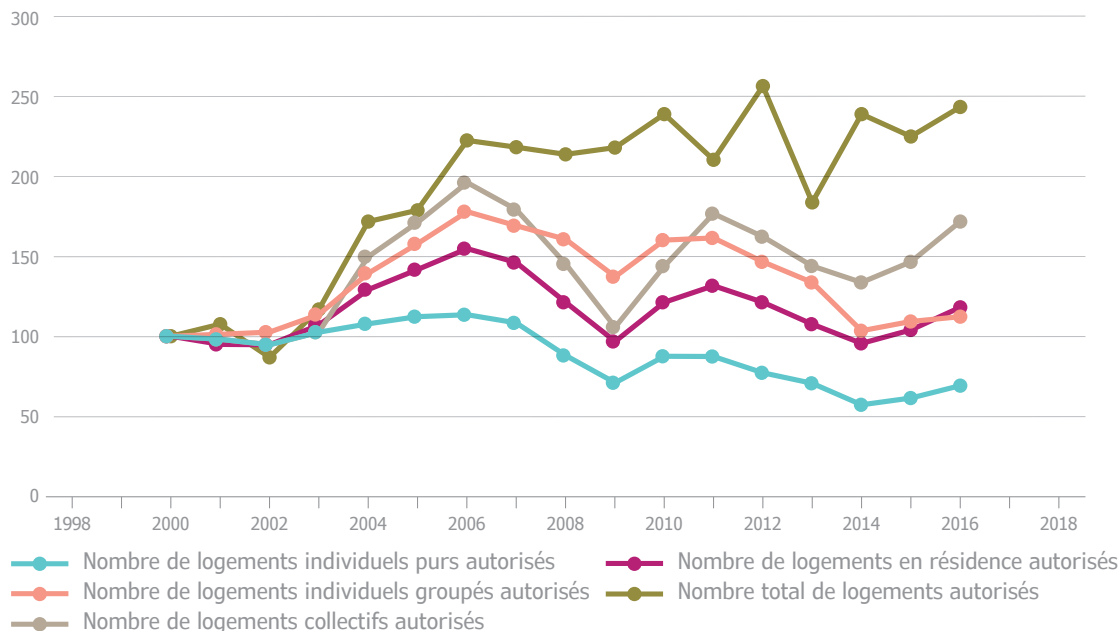
- Tout d'abord, la modification de l'environnement institutionnel, suite au vote de la Loi de finances de 2018. En effet, le dispositif Pinel qui donne la possibilité aux particuliers de déduire fiscalement une partie du prix d'acquisition de leur logement si celui-ci est loué, disparaît en zones B2 et C. Par ailleurs, concernant la primo accession, la quotité de prêt à taux zéro est abaissée de 40 à 20 % dans les villes de ces mêmes zones. Enfin, la suppression de l'APL accession et les mesures prises à l'égard des HLM (baisse des loyers, hausse de la TVA) constituent autant de freins pour ce marché.
- Depuis 2017, la hausse des prix de l'immobilier a dégradé le pouvoir d'achat des ménages, les plus jeunes et les plus modestes. Ce facteur va continuer de jouer et donc avoir un impact négatif sur la demande en logement neuf pour ces catégories de population. Le marché du non résidentiel neuf, moins soumis à l'environnement institutionnel, devrait voir son activité accélérer en volume en 2018, de 8,9 % contre + 3,3 % en 2017, contrastant ainsi avec le recul rapide et régulier qu'a connu ce grand segment entre 2008 et 2016. Selon la FFB, tous les segments de marché, hors locaux agricoles, participeraient de la hausse.

Concernant l'activité d'amélioration-entretien, la demande devrait se stabiliser après une période plus dynamique en 2017, avec un volume de travaux supplémentaires estimé à +0,4 %. Cette relative stabilité masque cependant des disparités entre différents types de travaux. D'une part, le rabaillage du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) depuis le 1er janvier 2018 entraînerait une baisse des travaux de rénovation énergétique du logement. D'autre part, le nombre de transactions de logements anciens, en augmentation depuis 2015, atteint un niveau historiquement haut et devrait influencer favorablement le volume des autres travaux en 2018.

Afin de comprendre les fluctuations de l'activité des architectes (déjà observées en partie via l'évolution de leurs revenus), il convient d'analyser l'évolution de la demande et sa structure.

Marché du logement : un secteur affecté par la crise économique mais qui connaît un rebond depuis 2015

Graphique 58 : Évolution du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements (en indices, base 100 en 2000)



Note de lecture : en 2016, l'indice concernant le nombre de logements en résidence autorisés est égal à 242 (contre 100 en 2000).

Source : SOeS, Sit@del2, estimations sur données arrêtées à fin novembre 2017

Malgré un rebond du marché entre 2009 et 2010 et entre 2015 et 2016, la période 2011-2016 affiche un repli très marqué du nombre de logements autorisés par rapport aux années 2000-2007 et traduit les effets de la crise économique et son impact sur le pouvoir d'achat des ménages.

Seul le marché des logements en résidence autorisés a atteint, en 2016, un niveau plus élevé que celui observé sur la période 2000-2007, c'est-à-dire avant le déclenchement de la crise économique. En effet, les taux d'évolution entre 2006 et 2016 sont les suivants :

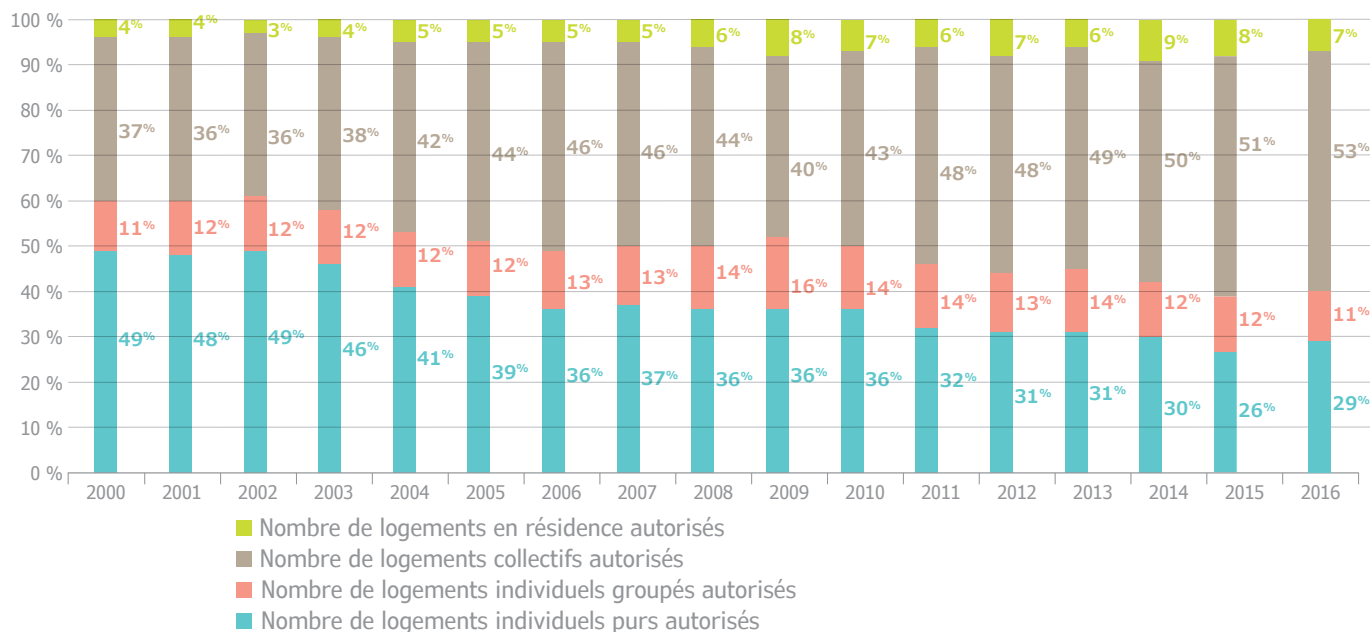
- -39 % concernant le nombre de logements individuels purs autorisés
- -36 % concernant le nombre de logements individuels groupés autorisés
- -12 % concernant le nombre de logements collectifs autorisés
- +9 % concernant le nombre de logements en résidence autorisés
- -24 % concernant le nombre total de logements autorisés

Il est cependant à noter que le nombre de logements autorisés est en hausse depuis 2015, en particulier en ce qui concerne les logements collectifs autorisés, alors que le secteur du logement individuel subit encore les effets de la crise économique.

Une baisse de la part des logements individuels purs autorisés au profit de la part des logements collectifs autorisés

Sur l'année 2016, 458 600 logements ont été autorisés. Si l'on s'intéresse à la répartition du nombre annuel de ces logements autorisés en France on remarque que les logements collectifs représentent 53 % du nombre total de logements autorisés en 2016 contre 37 % en 2000. À l'inverse, la part des logements individuels purs est passée de 49 % en 2000 à 29 % en 2016.

Graphique 59 : Évolution de la répartition du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements



Note de lecture : en 2016, les logements individuels purs représentent 29 % du nombre total de logements autorisés sur cette année.

Source : SOeS, Sit@del2, estimations sur données arrêtées à fin novembre 2017

Logement individuel (pur ou groupé) : un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un seul logement (autrement dit, une maison).

On en distingue deux types : les logements individuels purs, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement, les logements individuels groupés, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels

Logement collectif : logement faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

Logement en résidence (avec services) : les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés : les résidences pour personnes âgées, les résidences pour étudiants, les résidences de tourisme, les résidences hôtelières à vocation sociale, les résidences sociales, les résidences pour personnes handicapées.

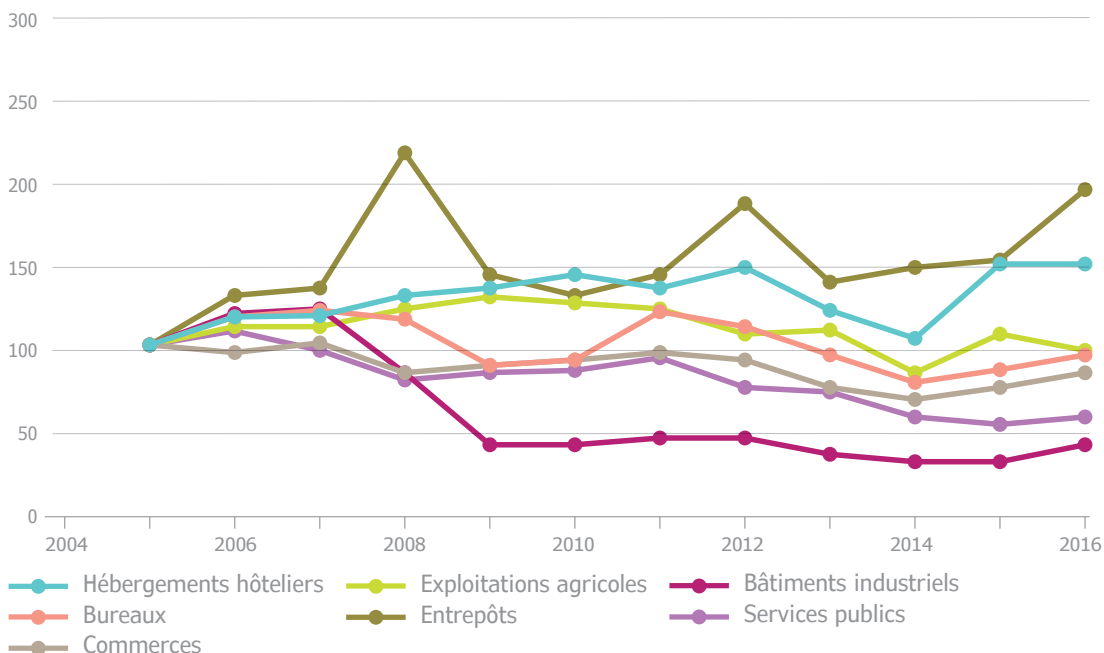
Source : SOeS, Sit@del2, estimations sur données arrêtées à fin novembre 2017

Bâtiments non résidentiels : des évolutions différentes selon les secteurs

L'ensemble « non résidentiel » regroupe des segments hétérogènes. Les facteurs d'évolutions sont alors très différents selon les segments : niveau de financement public, dépenses d'investissement des entreprises, cycle électoral...

Globalement tous les secteurs ont vu leurs mises en chantier chuter durant la crise de 2008, mais certains ont vu leur activité rebondir comme le secteur de l'hébergement hôtelier qui a néanmoins connu une chute de 13 % entre 2013 et 2014 et le secteur des entrepôts. Au contraire, certains secteurs demeurent sur une tendance baissière (locaux de commerce, locaux industriels, locaux de service public) jusqu'en 2015 où ils connaissent alors l'amorce d'une reprise. Le secteur agricole, pour sa part, semble suivre une tendance à la baisse sur toute la période, malgré des fluctuations.

Graphique 60: Surface de plancher autorisée par type de local (France entière), base 100 en 2005



Note de lecture : en 2016, l'indice concernant la surface de plancher autorisée dans le secteur du bâtiment de service public est tombé à 60 contre 100 en 2005.

Source : SOeS, Sit@del2, en surface de plancher (résultats en date - données arrêtées à fin septembre 2017)

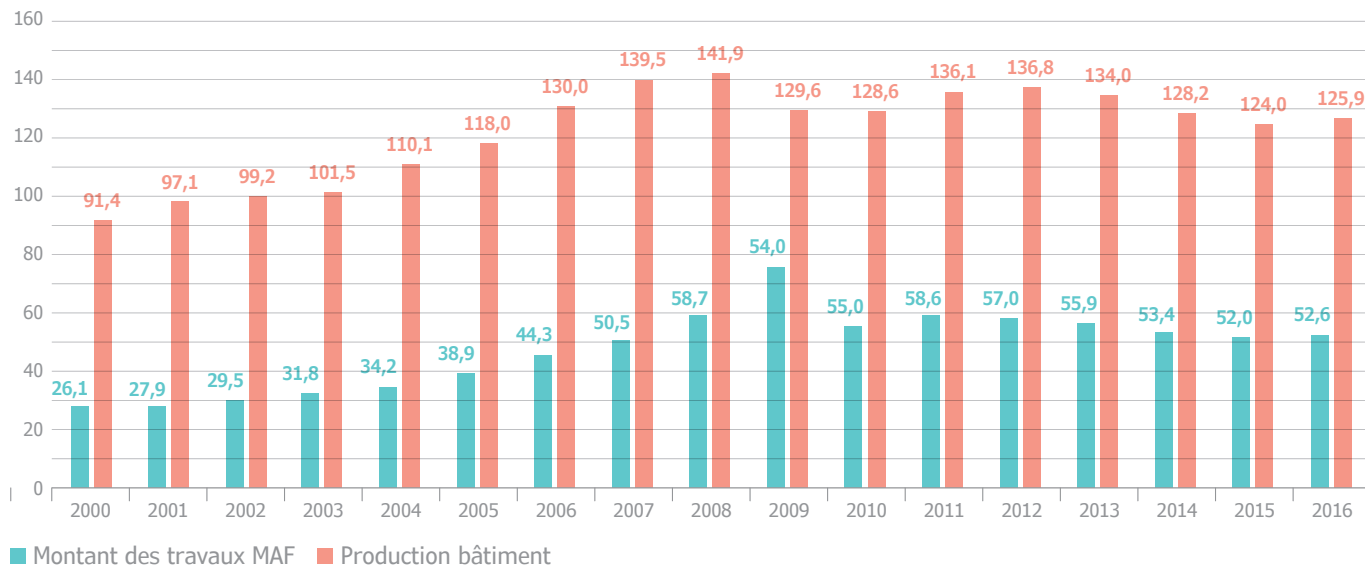
LA PLACE DES ARCHITECTES DANS LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

Ce chapitre s'appuie en grande partie sur les données de la Mutuelle des Architectes Français (MAF). Les séries de données couvrent la période 2002-2016 (données arrêtées au 18 décembre 2016). Une modification dans la méthode d'enregistrement des données est intervenue en 2008. Il faut donc rester prudent dans l'analyse des évolutions. Par ailleurs, ces données sont considérées comme représentatives de la profession d'architecte puisqu'environ 90 % des architectes y sont enregistrés (un peu moins dans l'Est que sur le reste du territoire).

Le changement d'unité pour la surface, intervenu en 2012, vient également créer une rupture dans l'analyse des données en évolution : avant le 1er mars 2012 on compte en surface hors œuvre nette (SHON), et après en surface de plancher des constructions (SPC).

Des montants de travaux qui représentent une part stable de l'activité du bâtiment depuis 2014 (42 %)

Graphique 61: Pénétration des travaux architectes dans la production bâtiment
(montants en milliards d'euros)



Note de lecture : en 2016, le montant total des travaux MAF (travaux déclarés par les architectes adhérents de la MAF) était de 52,6 milliards d'euros.

Remarque : les données relatives à l'activité du bâtiment sont celles transmises par la FFB à la MAF au 31 décembre 2017. Les données diffèrent légèrement de celles présentées par la FFB qui les a actualisées depuis. *Source : MAF*

L'année 2008 a marqué une rupture de tendance sur le marché du bâtiment. Après un repli de l'activité en 2009 (-8,7 %), puis des signes de reprise en 2011 (+5,8 %), le marché est resté déprimé les années suivantes.

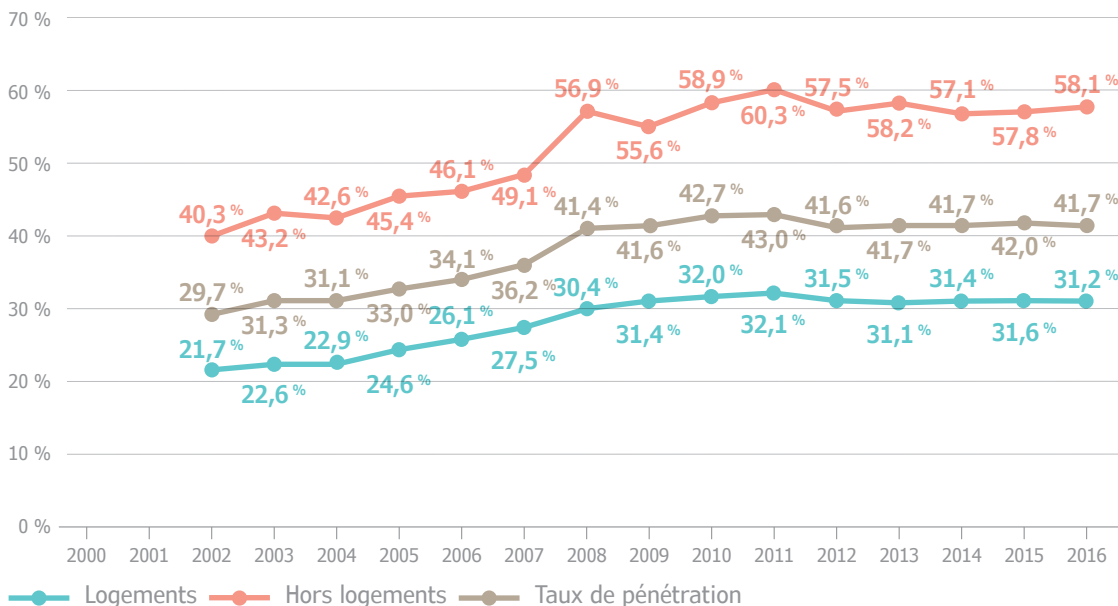
Depuis 2014, l'activité s'est stabilisée après avoir accusé un repli (-4,3 % par rapport à 2013). La production s'élève désormais à 125,9 milliards d'euros.

L'activité des architectes est bien évidemment corrélée à ces évolutions. Les chiffres « travaux MAF » qui représentent les travaux déclarés par les architectes à la Mutuelle des Architectes Français, toutes missions confondues, font état d'une baisse des montants de travaux de 1,5 % entre 2014 et 2016. Toutefois, il est à noter que cette baisse est trois fois moins rapide que celle constatée dans le précédent Observatoire de la profession des architectes (-4,5 % entre 2013 et 2014).

Cette reprise relative de l'activité après le repli de 2014 s'explique par la hausse de la production dans le bâtiment depuis 2015 étudiée au chapitre précédent, notamment portée par le secteur du logement neuf.

Les données communiquées par la MAF permettent ainsi de calculer le taux de pénétration des « travaux MAF » dans la production de bâtiments. Cet indicateur permet de voir quelle proportion de l'ensemble des chantiers effectués en France fait appel à des architectes.

Graphique 62: Évolution du taux de pénétration par type de chantiers



Note de lecture : en 2016, les architectes réalisent en matière de montant 31,2 % des travaux de logements. *Source : MAF*

Le taux de pénétration des travaux MAF a suivi une orientation à la hausse jusqu'en 2011 (+8,9 points de pourcentage entre 2006 et 2011). Toutefois, ce dernier s'est stabilisé autour des 42 % depuis 2012.

Par ailleurs, des différences sont à noter selon le type de construction (logements/hors logements). En effet, on note un taux de pénétration plus faible dans les travaux de logements (près de deux fois moins important que pour les travaux hors logements).

Le taux de pénétration des travaux MAF dans les travaux de logements est passé de 26,1 % en 2006 à 31,2 % en 2016. Il est quasi stable depuis 2009.

Concernant les travaux hors logements, cet indicateur est passé de 46,1 % en 2006 à 60,3 % en 2011, date où il était à son niveau le plus important. Il a diminué depuis, pour atteindre 58,1 % en 2016.

Bien que le taux de pénétration soit bien plus faible sur le segment du logement, ces travaux constituent la majorité de l'activité des architectes.

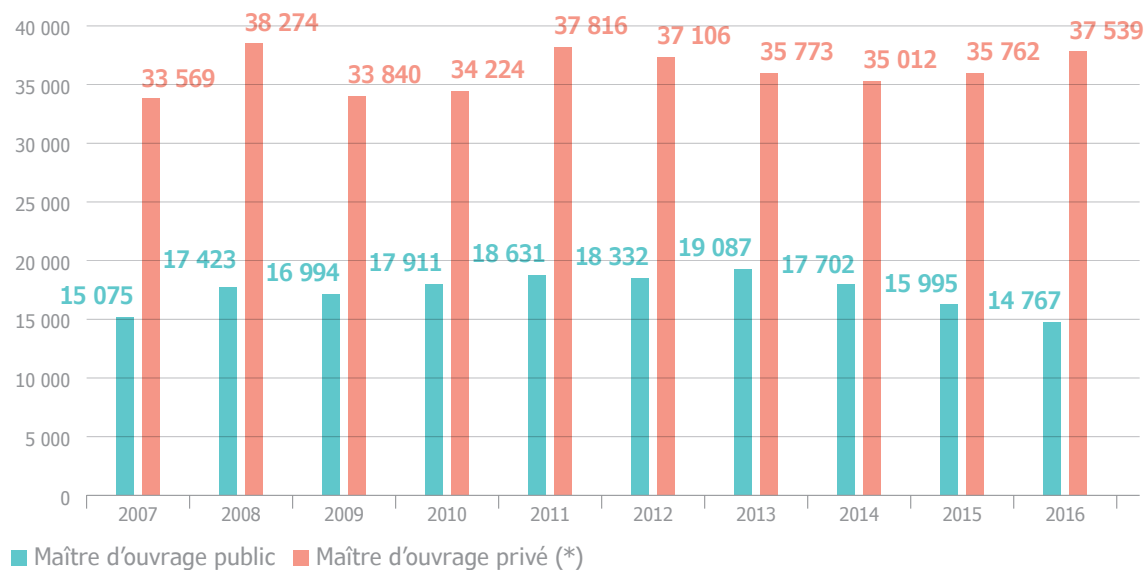
RÉPARTITION DES TRAVAUX SELON LA NATURE DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET SELON LA NATURE DES TRAVAUX

Repli de la commande publique et hausse de la commande privée en 2016

Sur l'ensemble de la période, les données MAF montrent des commandes publiques représentant 31 % en moyenne du montant total des travaux. Cette part est relativement stable depuis 2006.

Les commandes ont connu une diminution de 2011 à 2014 puis une reprise jusqu'en 2016.

Graphique 63 : Évolution des montants totaux de travaux (en millions d'euros) par type de maître d'ouvrage, 2007-2016



* La catégorie « maître d'ouvrage privé » regroupe aussi les PPP, partenariats publics-privés.

Note de lecture : en 2016, le montant total des commandes publiques HT est de 14 767 millions d'euros. **Source :** MAF

Bien que sur l'ensemble de la période les commandes publiques semblent moins soumises à des fluctuations (à la hausse comme à la baisse), leur rôle d'amortisseur semble être fragilisé en 2016. Les commandes publiques accusent un repli de 7,7 % par rapport à 2015, dans la continuité de la tendance à la baisse du montant des travaux publics qui dure depuis 2013. À l'inverse, les commandes privées enregistrent une hausse de 5 % entre 2015 et 2016.

70 % des travaux réalisés par les architectes concernent la conception de bâtiments neufs

Depuis 2006, la répartition du montant total des travaux entre neuf et entretien-amélioration semble être stabilisée. Ainsi, 70 % des travaux réalisés par les architectes concernent l'activité de conception de bâtiments neufs.

Il faut noter que les données relatives au secteur du bâtiment (hors marchés publics), montrent une proportion inverse : 41 % des travaux portent sur des structures neuves et 59 % sur l'entretien et l'amélioration en 2016 (cf. partie III, section I).

Comme indiqué dans le précédent rapport de l'Observatoire de la profession, ces chiffres traduisent une pénétration faible des architectes dans le secteur de la rénovation ou de la réhabilitation de bâtiments existants.

Graphique 64 : Évolution de la proportion des travaux MAF selon la nature des travaux, 2002–2016



* Depuis 2012, une ventilation des travaux plus détaillée a été prise en compte. La nouvelle rubrique « extension supérieure à 50 % » est ici regroupée avec les travaux neufs. L'évolution des travaux « neufs » en est modifiée.

Note de lecture : en 2016, les travaux neufs représentaient 70,0 % des travaux. *Source :* MAF

ÉVOLUTION DU MARCHÉ SELON LE TYPE D'OUVRAGE

Le marché du bâtiment peut être approché sous l'angle de la nature des travaux – vu dans le chapitre précédent – ainsi que selon le type de travaux effectués. La seconde approche, qui fait l'objet de ce chapitre, permet de distinguer les travaux de logements (individuels isolés, individuels groupés, logements collectifs en location et logements collectifs en propriété) des travaux hors logements (bureaux, commerces, bâtiments de santé...). Étant donné le changement de méthode d'enregistrement des données de la MAF survenu en 2008, les séries de données se limiteront à la période 2008-2016 dans ce chapitre.

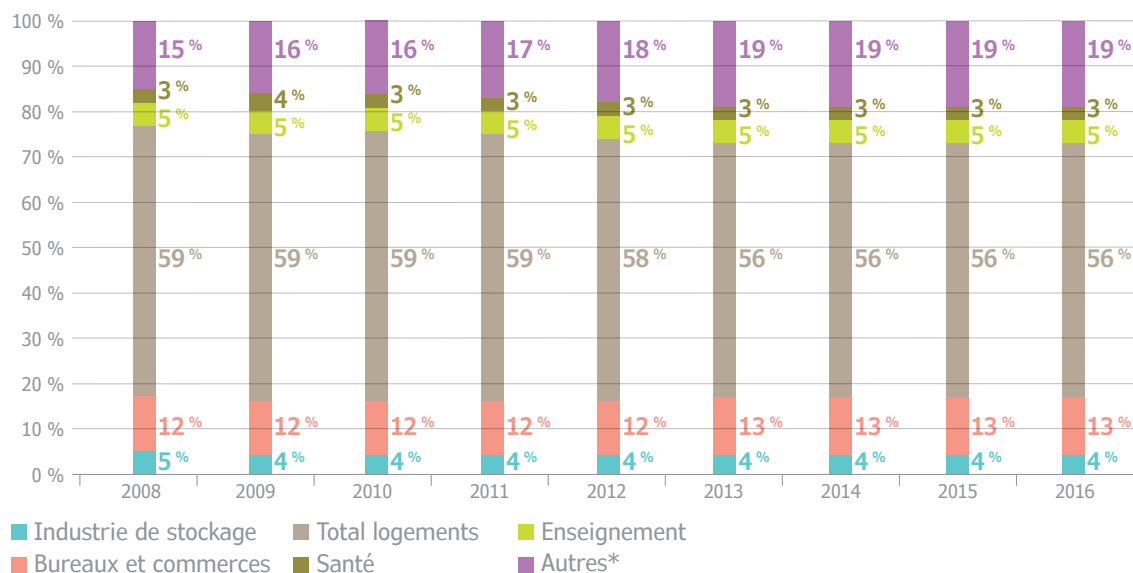
Plus de la moitié des ouvrages confiés aux architectes concernent le logement

La répartition des travaux selon le type d'ouvrage confié aux architectes ne prend pas en compte le montant des chantiers mais seulement leur poids en nombre de travaux effectués dans l'ensemble de l'activité des architectes.

Les logements, individuels ou collectifs, représentent ainsi plus de la moitié des travaux engagés par les architectes en 2016 (56 %). Viennent ensuite les bureaux et commerces (13 %).

La part des travaux dans les autres secteurs est plus restreinte : 5 % pour les bâtiments d'enseignement, près de 4 % pour l'industrie et le stockage ou encore 3 % pour le secteur de la santé.

Graphique 65 : Répartition des travaux par type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2016



*Autres secteurs : Culture – Loisirs, Hôtellerie-Tourisme, Justice – Sécurité, Agricole, Ouvrages spéciaux, Aménagements urbains et autres secteurs.

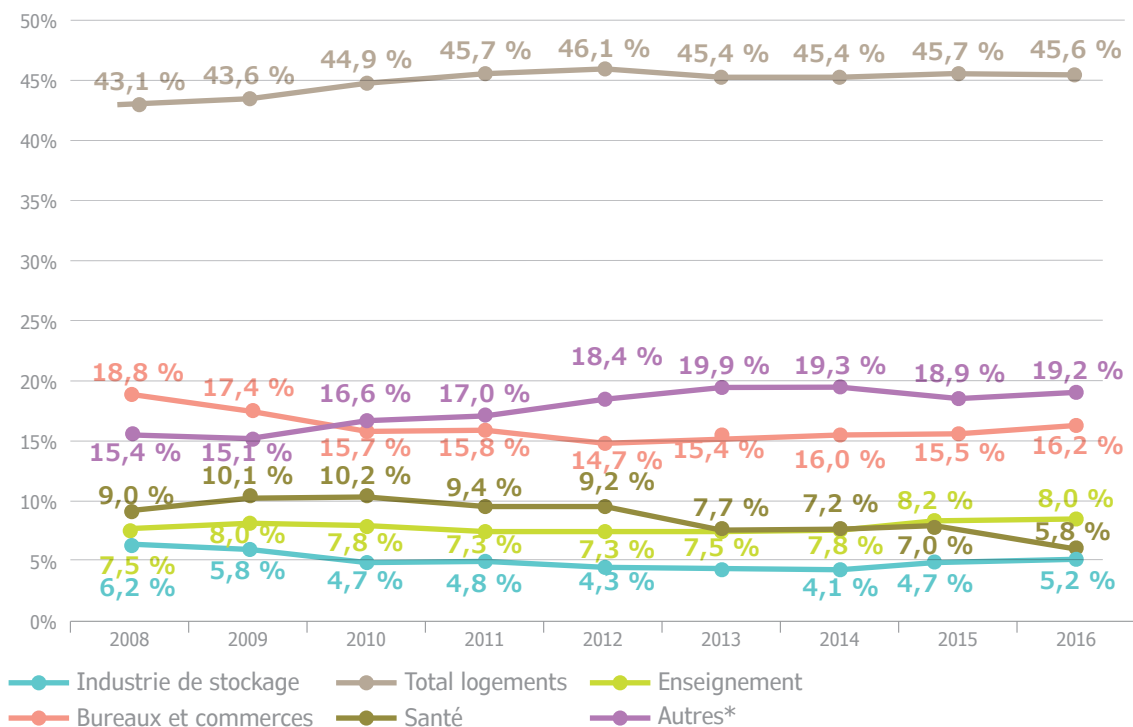
Note de lecture : en 2016, 56 % du nombre total de travaux réalisés par les architectes concernaient des travaux de logements.

À noter : ces résultats sont basés sur le nombre d'enregistrements concernés pour chaque type d'ouvrage sur une année donnée. Une opération peut faire l'objet de plusieurs enregistrements pour les différents adhérents intervenant sur le chantier et peut s'étendre sur plusieurs années.

Source : MAF

On observe une relative stabilité de cette répartition par type d'ouvrage, aussi bien en volume qu'en valeur.

Graphique 66 : Répartition des montants de travaux par type d'ouvrage, 2008-2016



*Autres secteurs : Culture-Loisirs, Hôtellerie-Tourisme, Justice-Sécurité, Agricole, Ouvrages spéciaux, Aménagements urbains et autres secteurs.

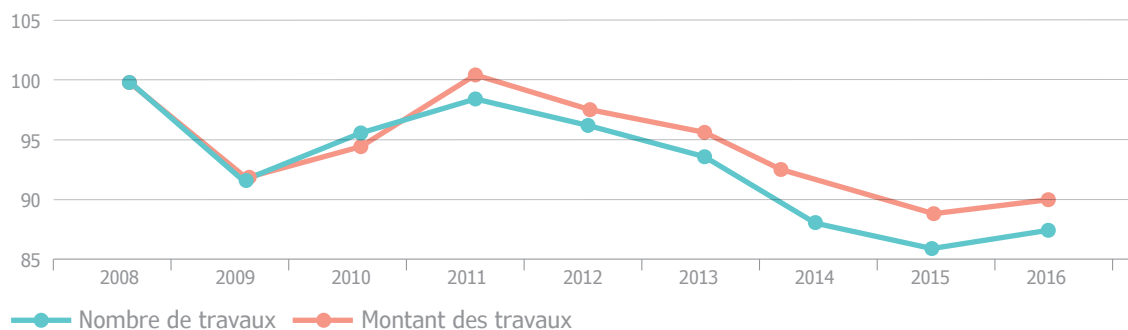
Note de lecture : en 2016, les travaux de logements représentaient 45,6 % de l'ensemble des montants de travaux des architectes. Source : MAF

Concernant la répartition du montant des travaux, l'observation des données montre une tendance à la hausse de la part des travaux de logements jusqu'en 2011 (passant de 43,1 % du montant total des travaux réalisés par les architectes en 2008 à 45,7 % en 2011). Cette part s'est ensuite stabilisée les années suivantes.

Alors que l'activité était orientée à la baisse depuis 2012, elle connaît une amorce de reprise depuis 2015 aussi bien en valeur qu'en volume

Si l'on met en parallèle les données concernant le nombre de travaux réalisés et le montant des travaux, on constate des évolutions similaires en valeur et en volume. Toutefois, entre 2011 et 2016 le nombre de travaux a connu un repli de 11 % tandis que le montant total des travaux a reculé de 10 %. Il convient de noter que l'évolution du montant des travaux intègre aussi les variations à la hausse des coûts de construction.

Graphique 67 : Évolution du nombre de travaux réalisés et du montant de travaux (indices base 100 en 2008)



Note de lecture : en 2016, l'indice relatif au montant des travaux est égal à 90 contre 87 pour le nombre de travaux. *Source : MAF*

La diminution de la construction de logements neufs en France, qui représente un peu plus de la moitié de l'activité des architectes, affecte ainsi directement les résultats des agences d'architecture.

L'activité des architectes se maintient dans le collectif mais reste en repli sur le marché du logement individuel

L'impact de la crise économique est visible quel que soit le type d'ouvrage, même si l'on observe une inversion de la tendance baissière dans ce secteur depuis 2015.

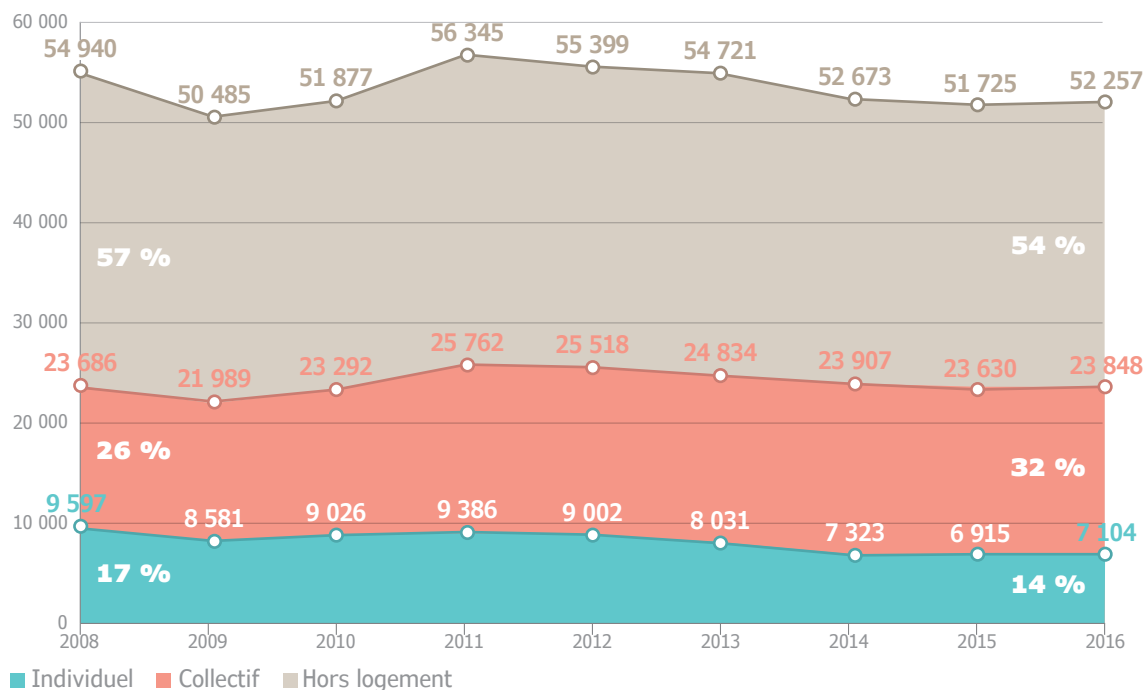
Ainsi, les deux principaux types d'ouvrage (logements/hors logements) ont vu leur montant de travaux diminuer entre 2008 et 2009, puis repartir à la hausse en 2010 et 2011. Depuis, ils ont enregistré une baisse relative pour se stabiliser autour de 52 milliards d'euros entre 2014 et 2016.

Le montant total de travaux hors logements a également diminué depuis 2012, passant de 31 à 28 milliards d'euros (environ le même niveau qu'en 2009).

Le montant total de travaux de logements suit la même tendance : après s'être contracté en 2014 (23,8 milliards d'euros en 2014 contre 25,5 milliards d'euros en 2012), il se stabilise autour de 23,8 milliards d'euros en 2016. Cette stagnation peut s'expliquer par la reprise du marché du logement individuel amorcée en 2015 (cf. p. 83-88) alors que celui-ci était orienté à la baisse dans le précédent rapport. En effet, les montants de travaux enregistrés par les architectes pour ce type d'ouvrage accusent une baisse de 19 % entre 2012 et 2014 (les travaux de logements individuels s'élèvent à 7,3 milliards d'euros en 2014 contre 9 milliards en 2012), tandis que la variation est proche de 0 entre 2014 et 2016.

On peut également remarquer que le logement individuel représente une part de plus en plus faible dans les travaux effectués par les architectes sur toute la période. En 2016, les montants de travaux générés par la construction de logements collectifs représentent 70 % des travaux de logements enregistrés par les architectes contre 59 % en 2008, ce rapport étant sensiblement le même que dans l'Archigraphie précédente.

Graphique 68 : Évolution des montants de travaux selon le type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2016, montants en millions d'euros



Note de lecture : en 2016, le montant total des travaux de logements déclarés par les architectes à la MAF était de 24 milliards d'euros.

Source : MAF, hors travaux dont le type d'ouvrage n'est pas renseigné.

Le détail des données par type de local concernant l'évolution des montants de travaux hors logements témoigne d'une forte disparité selon le type d'ouvrage. Alors que l'industrie, les ouvrages spéciaux, l'hôtellerie et le tourisme enregistrent une hausse conséquente du montant de leurs travaux entre 2014 et 2016 (de plus de 25 % dans chaque cas), les secteurs des aménagements urbains, de la santé puis de la culture et du loisir sont en baisse sur cette même période (respectivement de 24 %, 20 % et 11 %). L'inversion de la tendance à la baisse du montant des travaux dans l'industrie (que l'on constatait dans le précédent rapport) peut s'expliquer par la reprise économique stimulant l'investissement des entreprises. À l'inverse, la baisse des dépenses publiques continue de peser sur les travaux d'aménagement urbain, de santé, et dans la culture.

Montants moyens hors logements: une relative stabilité des montants moyens à l'exception des travaux exercés pour les bâtiments de santé et de justice/sécurité

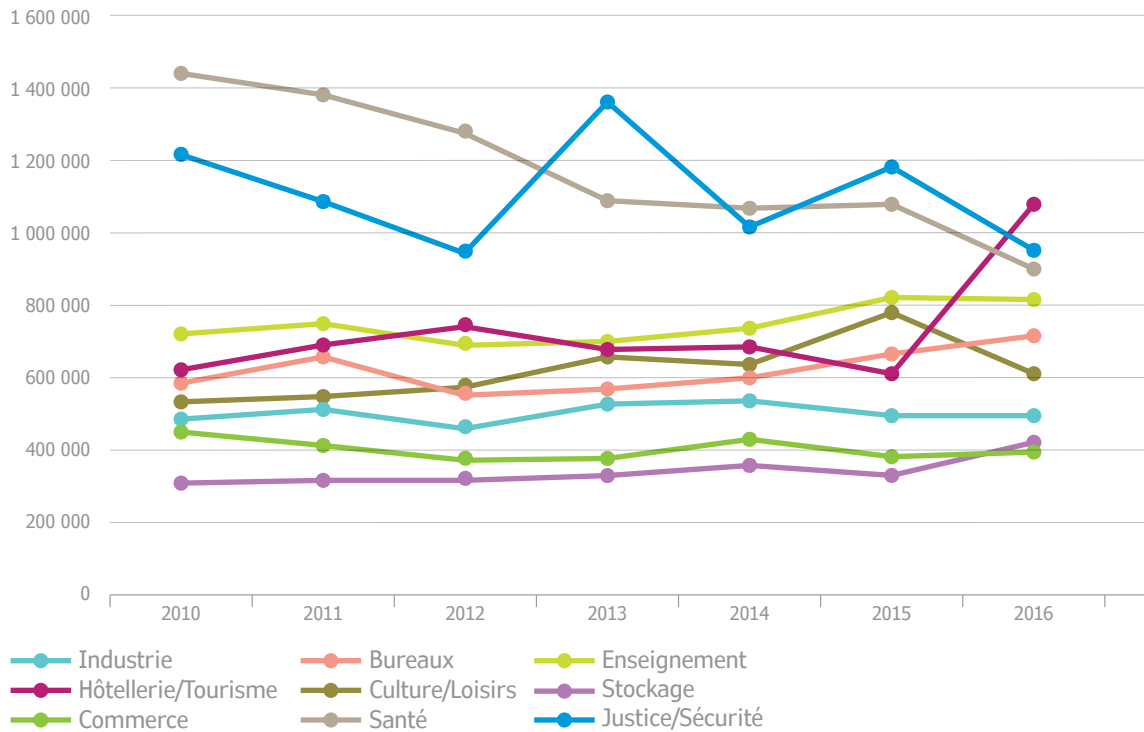
Les données qui suivent sont des estimations réalisées grâce aux données de la MAF (calculs effectués sur le montant d'exercice, c'est-à-dire le montant des travaux effectués sur l'année N).

Il convient de rappeler ici que l'évolution du montant moyen des travaux traduit aussi les variations à la hausse des coûts de construction.

Le graphique suivant témoigne, en effet, d'une relative stabilité des montants moyens pour la plupart des segments de marché hors logements. Cependant, les montants moyens concernant les travaux exercés pour les bâtiments de santé et de justice/sécurité semblent davantage suivre une tendance à la baisse depuis 2008. Ceci peut s'expliquer par une orientation à la baisse des dépenses publiques qui conduit certains maîtres d'ouvrage publics à effectuer des choix en faveur des prix les plus bas.

L'année 2016 témoigne d'une hausse conséquente du montant des travaux dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme (+74 % par rapport à 2015 et +74 % par rapport à 2010) qui représente dès lors la part la plus élevée du montant moyen des travaux dans les montants totaux.

Graphique 69 : Évolution des montants moyens de travaux (en euros) pour les bureaux, le commerce, l'industrie, le stockage et l'hôtellerie et tourisme, 2010-2016



Note de lecture : en 2016, le montant moyen de travaux pour le commerce était de 403816 euros. *Source : MAF*

Montants moyens de travaux neufs pour les logements: une hausse comprise entre 23 % et 28 % en six ans à l'exception du segment de l'individuel groupé qui reste relativement stable

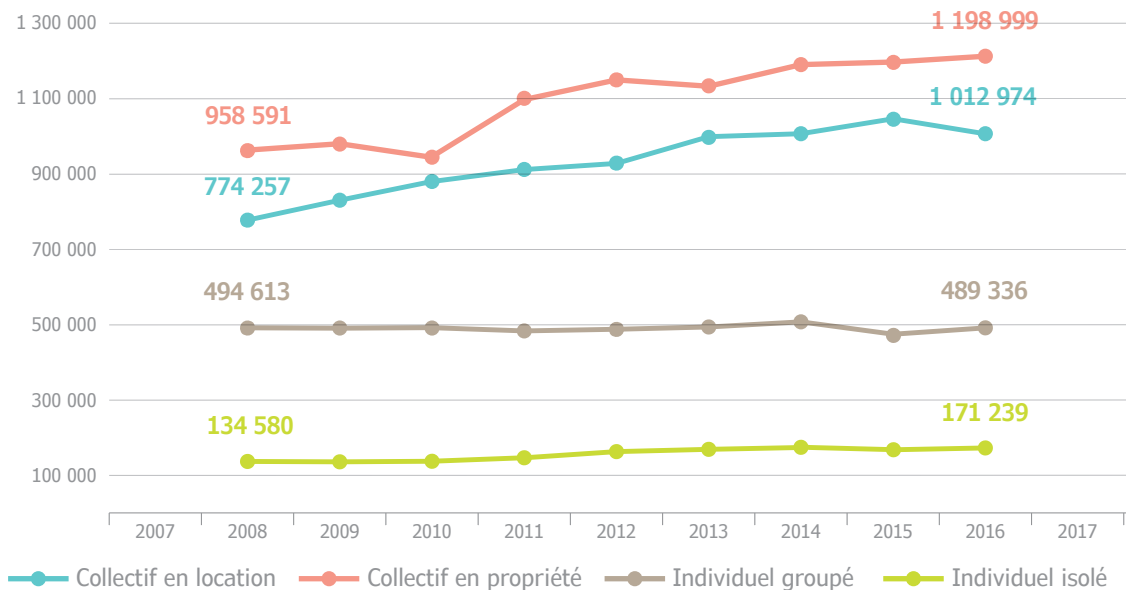
Concernant les travaux neufs dans les logements individuels, les montants moyens présentent de faibles évolutions au cours de la période étudiée pour le segment de l'individuel groupé (-2 %). En revanche, ce montant moyen a progressé de 26 % entre 2010 et 2016 pour le segment du logement individuel isolé.

Le montant moyen pour un logement individuel isolé confié à un architecte est proche de 170000 euros en 2016, tandis que le montant moyen pour les opérations en logements individuels groupés s'élève à environ 490000 euros.

Du côté des ouvrages collectifs, le montant moyen des travaux augmente fortement sur la période 2010-2016 :

- +26 % pour le collectif en propriété (montant moyen d'environ 1 200 000 euros en 2016)
- +15 % pour le collectif en location (montant moyen d'environ 1 013 000 euros en 2016)

Graphique 70: Évolution des montants moyens par chantier (en euros) pour travaux neufs, 2008-2016



Note de lecture : en 2016, le montant moyen par chantier pour des travaux neufs sur le marché du logement « Individuel isolé » était de 171 239 euros. *Source :* MAF

ZOOM SUR LA COMMANDE DU PARTICULIER (MARCHÉ DE LA MAISON INDIVIDUELLE)

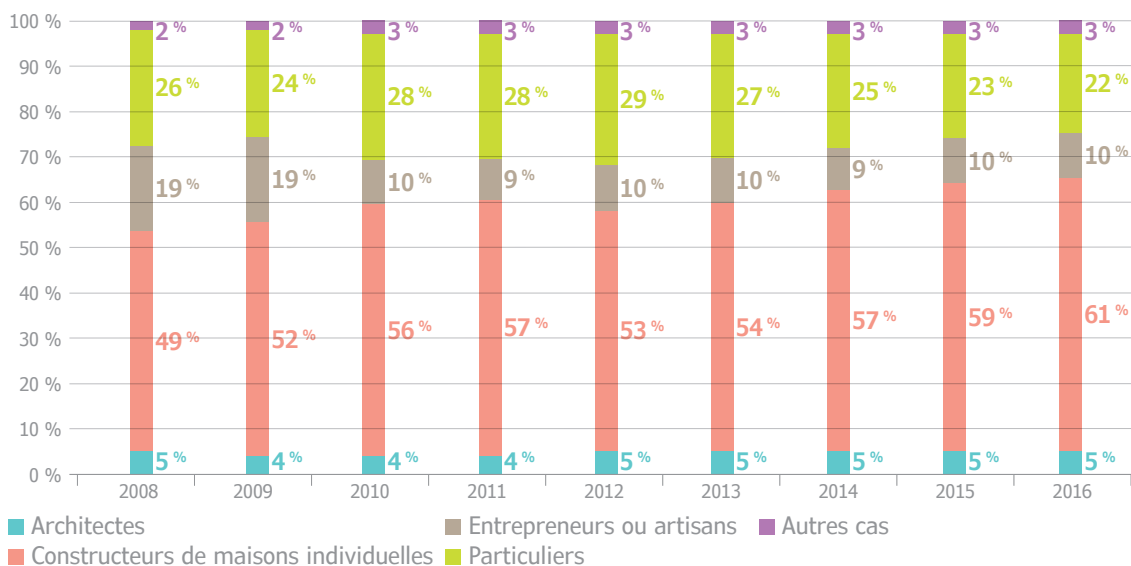
Il convient ici de préciser que selon le Code de la construction et de l'habitation (CCH) au-delà de la réalisation de deux logements destinés au même maître d'ouvrage, l'opération ne peut entrer dans le champ d'application du contrat de construction de maison individuelle. Toutefois, le code de l'urbanisme ne donne pas de définition claire de la maison individuelle. En effet, selon sa décision du 12 novembre 2012 à propos d'un plan d'occupation des sols, le Conseil d'État précise que le nombre de logements que comporte une construction n'est pas le seul critère pour définir la maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter plusieurs logements. Par exemple, le Conseil d'État a déjà estimé que compte tenu de son architecture, « doit être considérée comme une habitation individuelle et non comme une habitation collective une construction de faible superficie comportant deux logements ». Le Conseil d'État a

également jugé « qu'une construction composée de trois maisons d'un étage agencées autour d'une cour commune constitue, par son architecture et sa faible superficie et alors même qu'elle comporte cinq logements distincts, une construction individuelle et non collective ».

À noter également, les dispositions réglementaires concernant la construction de maisons individuelles indiquent un seuil au-delà duquel il est obligatoire de recourir à un architecte pour le dépôt de permis de construire. Avant 2012, les surfaces à déclarer au permis de construire étaient calculées en SHON (Surface Hors Œuvre Nette, mesurée à l'extérieur des murs de façade). La réforme imposa en 2012 la notion de « surface de plancher » qui déduit les épaisseurs structurelles et isolantes afin notamment de ne pas pénaliser les parois fortement isolées. Ainsi, une même construction a donc une SHON plus grande que sa « surface de plancher ». En 2016, le projet de loi « relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine » rétablit le seuil à 150 m² au lieu de 170 m², ce qui correspond en quelque sorte à un retour à l'état antérieur à la réforme du calcul de la « surface de plancher ».

Répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle: une part de marché stabilisée autour de 5 % pour les architectes

Graphique 71: Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle (pour l'ensemble des maisons)



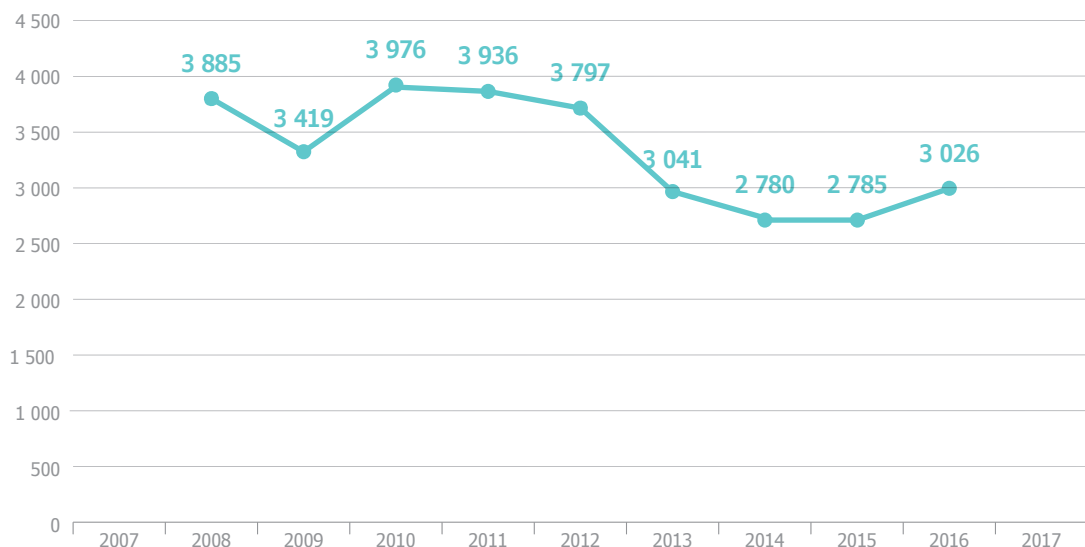
Note de lecture : en 2016, les architectes construisaient 5 % des maisons individuelles en France. Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire

La part des maisons individuelles construites par les architectes reste stable sur l'ensemble de la période. Elle oscille entre 4 et 5 %. Dans un même temps, on observe une diminution de la construction de maisons par les entrepreneurs et les artisans au profit des particuliers et des constructeurs de maisons individuelles. Ceci peut traduire les effets de la crise qui incite par exemple à privilégier davantage le recours à des particuliers pour effectuer certains travaux ou du moins à faire des choix en matière de construction qui ne nécessitent pas le recours à un architecte ou à un artisan. En effet, entre 2008 et 2016, la part des maisons construites par les constructeurs de maisons individuelles s'est renforcée, passant de 49 à 61 %.

Une activité qui a fortement souffert de la crise et de la contraction du marché de la construction

La part des architectes intervenant dans la construction de maisons individuelles demeure faible au regard du total construit en France. Toutefois, cette activité suivait une tendance à la hausse avant la crise. Il apparaît ainsi important de suivre son évolution. Malgré une légère reprise entre 2010 et 2012, le montant total des travaux de maisons individuelles réalisés par les architectes est tombé à son niveau le plus bas en 2014 : 2 780 millions d'euros, soit une chute de 28,5 % par rapport à 2008. Depuis, une reprise s'amorce avec un montant total des travaux de maisons individuelles réalisés par les architectes de 3 026 millions d'euros, soit à peu près le même qu'en 2013.

Graphique 72 : Évolution des travaux déclarés au titre de projet architectural de maisons individuelles (montants en millions d'euros), 2008-2016



Note de lecture : en 2016, le montant total des travaux sur missions de projet architectural relatives aux maisons individuelles réalisés par les architectes était de 3 026 millions d'euros.

Source : MAF

Comme il était précisé dans le rapport précédent de l'Observatoire de la profession d'architecte, le poids économique réel que représentent les maisons individuelles isolées pour les architectes se révèle lorsque l'on s'intéresse à toutes les missions qui y sont liées, et aux domaines d'intervention en neuf, agrandissement et rénovation.

Une surface moyenne des maisons orientée à la baisse

Les données de l'enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) du ministère de la Transition écologique et solidaire permettent de caractériser davantage ce marché, d'une part grâce à des éléments relatifs à la surface des maisons, ou encore leur prix. D'autre part, cette enquête permet de caractériser la clientèle sur ce marché à travers un certain nombre de variables telles que l'âge ou la catégorie socioprofessionnelle. Ces données sont ainsi présentées dans l'analyse qui va suivre.

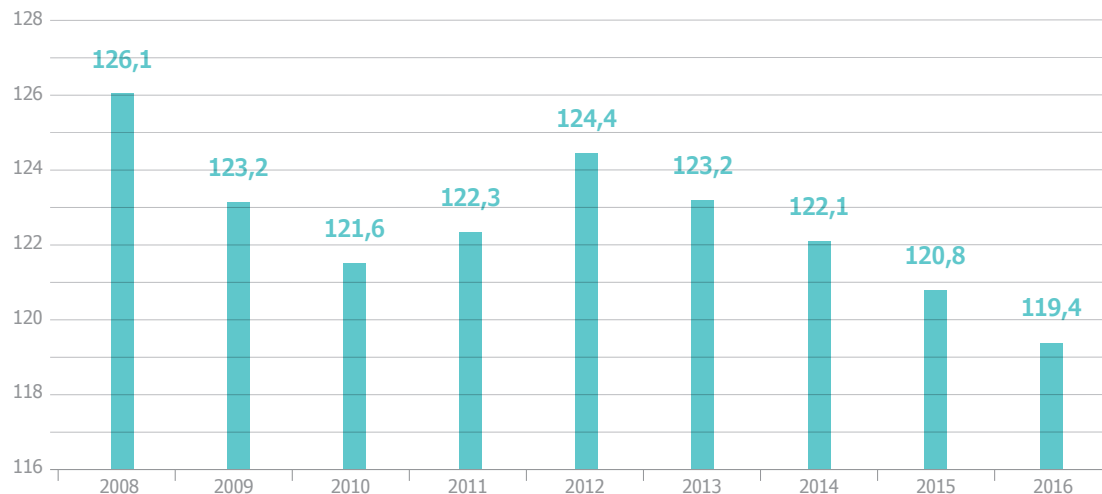
Note méthodologique concernant l'enquête EPTB :

Source : l'enquête sur le prix du terrain à bâtir (EPTB) concerne l'ensemble des permis délivrés en 2016 à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle en secteur diffus. Elle est exhaustive sur son champ. Les questions posées portent sur le terrain, la maison édifiée sur celui-ci et les caractéristiques du ménage. L'enquête est conduite tout au long de l'année et exploitée annuellement.

Méthode : les données recueillies sont redressées annuellement. Les permis ayant fait l'objet d'une annulation au cours de l'année sont exclus. Les résultats après traitement de la non-réponse sont remis en cohérence (« recalage ») annuellement avec les séries en date réelle sur l'ensemble des permis autorisés (Sit@del2).

Surface de plancher : somme des surfaces des planchers de chaque niveau après déduction des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation, des toitures-terrasses, des balcons, des loggias, des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée. La surface de plancher a remplacé la SHON (Surface Hors Œuvre Nette habitation) au 1er mars 2012. En l'absence de relation simple entre les deux concepts, un coefficient de passage moyen a été déterminé en comparant la distribution des surfaces avant la réforme (exprimées en SHON) avec la distribution des surfaces après la réforme (exprimées en surface de plancher). Ce coefficient de passage de la SHON à la surface de plancher s'élève à 0,93 pour les maisons individuelles. La conversion de la SHON en surface de plancher s'est appliquée aux permis déposés avant le 1er mars 2012, y compris pour les années 2006-2011. Ainsi tous les permis de la période 2006-2012 contiennent des surfaces comparables, exprimées en surface de plancher.

Permis enquêtés en 2016 : données issues de Sit@del2, résultats en date réelle ; sélection des permis selon leur date de prise en compte sous condition d'un délai de prise en compte inférieur à 6 mois.

Graphique 73 : Surface moyenne de la maison (surface de plancher en m²)

Note de lecture : en 2016, la surface moyenne d'une maison individuelle est de 119 m².

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire

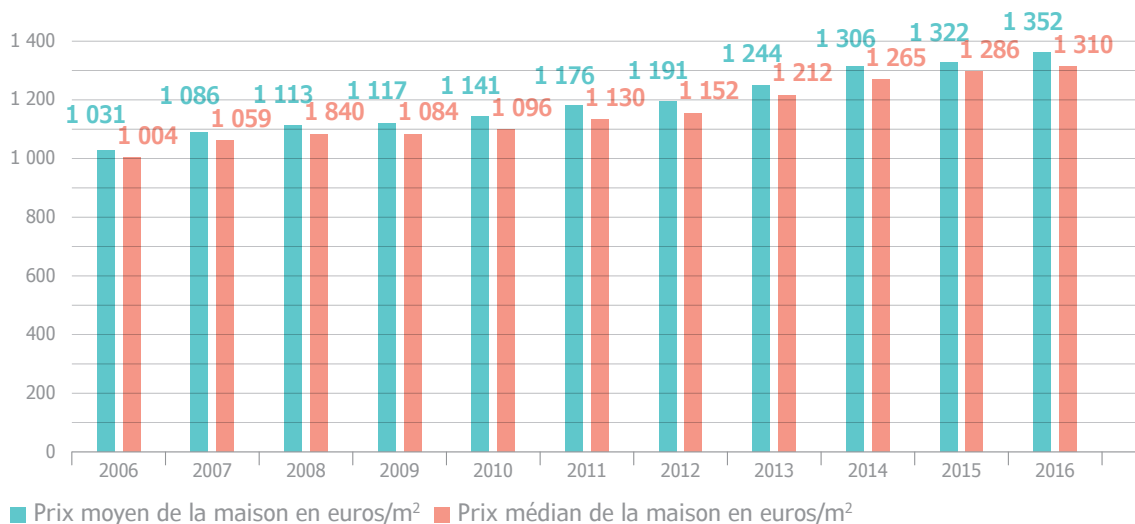
Entre 2008 et 2016, la surface moyenne d'une maison a diminué de 5 %. Elle s'élève ainsi à 119,4 m² en 2016.

Les données pour l'année 2016 selon le type de maître d'œuvre indiquent que la surface moyenne des maisons s'échelonne de 112 m² dans le cas d'un constructeur de maisons individuelles à 142 m² en cas de recours à un architecte (voir tableau 4). Ce dernier chiffre est en baisse de 5 % par rapport à 2014 où la surface moyenne de plancher des maisons individuelles dont la construction était confiée à des architectes était de 149 m². Ainsi, si le marché du logement neuf semble se redynamiser depuis 2016 (cf. p. 83-88), la surface moyenne des maisons individuelles en construction est en baisse depuis 2012, et ce y compris pour les maisons construites par un architecte.

Un prix moyen en constante augmentation

En 2016, le prix moyen par mètre carré des maisons est de 1 352 euros (+31 % par rapport à 2006).

Ce coût varie selon le maître d'œuvre entre 1 251 euros dans le cas où le particulier coordonne lui-même les travaux et 1 622 euros lorsqu'il s'agit d'un architecte.

Graphique 74: Prix moyen et prix médian de la maison en euros/m²

Note de lecture : en 2016, le prix moyen d'une maison est de 1 352 euros par m² et son prix médian est de 1 310 euros par m².

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire

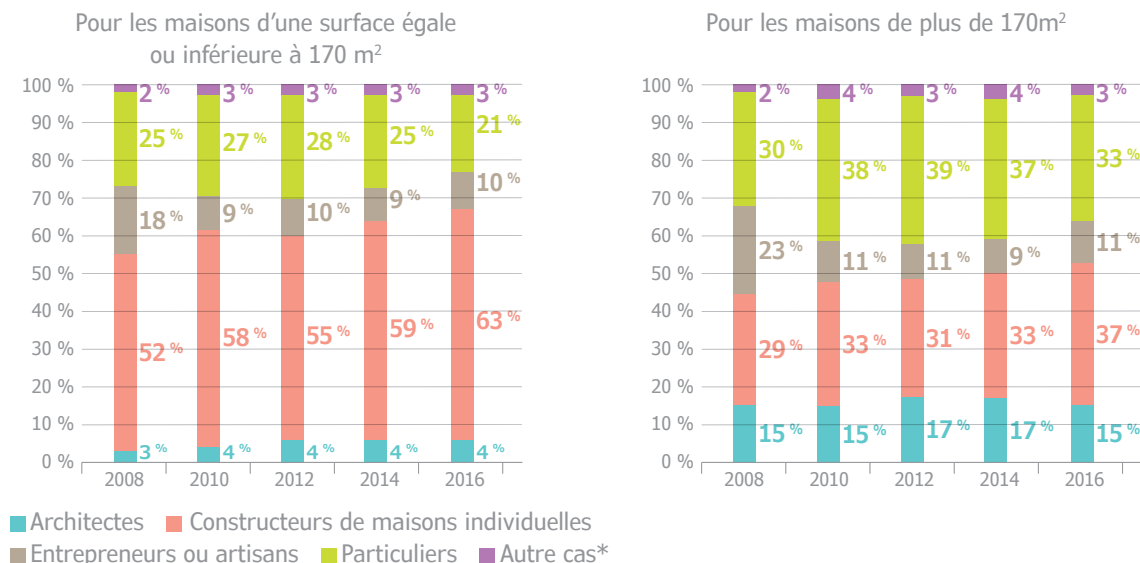
Tableau 4: Prix moyen (en euros/m² de surface de plancher et en euros) et surface moyenne (surface de plancher en m²) des maisons en 2016 selon le type de maître d'œuvre

Maître d'œuvre	Prix moyen des maisons en euros/m ² de SdP	SdP moyenne des maisons	Prix moyen des maisons	Surface moyenne des terrains
Architectes	1 622	142	230 452	1 118
Constructeurs de maisons individuelles	1 361	112	153 066	838
Entrepreneurs ou artisans	1 381	124	170 738	1 047
Particuliers	1 251	131	164 204	1 200
Autres cas	1 387	124	171 409	1 008
Total	1 352	119	161 423	935

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire

Une part croissante de particuliers dans la maîtrise d'œuvre concernant la construction de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m²

Graphique 75 : Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre en mission complète concernant la maison individuelle



*Hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

Note de lecture : en 2016, les architectes construisaient 4 % des maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m². *Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire*

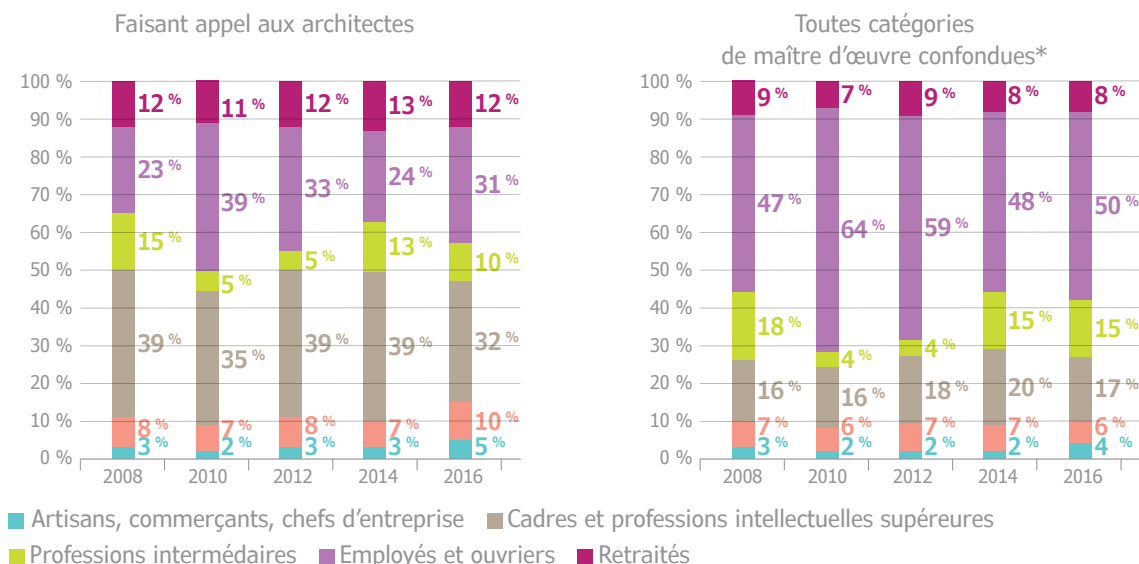
Du fait de la réglementation (loi sur le seuil), la proportion de maisons individuelles construites par des architectes est bien plus importante lorsque la surface est supérieure à 170 m². En 2016, 4 % des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 170 m² étaient construites par des architectes contre 15 % pour les maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m².

En comparaison avec le précédent rapport, la part des constructeurs de maisons individuelles pour les maisons de plus de 170 mètres carrés a augmenté de 4 points entre 2014 et 2016, et de 8 points entre 2008 et 2016. Il s'agit de données déclaratives donc à interpréter avec précaution. Néanmoins, selon les données de cette enquête, les constructeurs de maisons individuelles seraient désormais la première maîtrise d'œuvre devant les particuliers pour ce type de maisons, alors que c'était l'inverse en 2014.

Les constructeurs de maisons individuelles constituent également (et d'une manière plus significative) les principaux acteurs dans la réalisation de maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 170 m² (avec une part qui s'élève à 63 % en 2016).

Une part plus importante de cadres et de professions intellectuelles supérieures dans la clientèle des architectes

Graphique 76 : Évolution de la répartition par CSP des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 170 m²)



*Hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

Note de lecture : en 2016, les employés et ouvriers représentaient 31 % de la clientèle du marché de la construction de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m² réalisées par les architectes. *Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire*

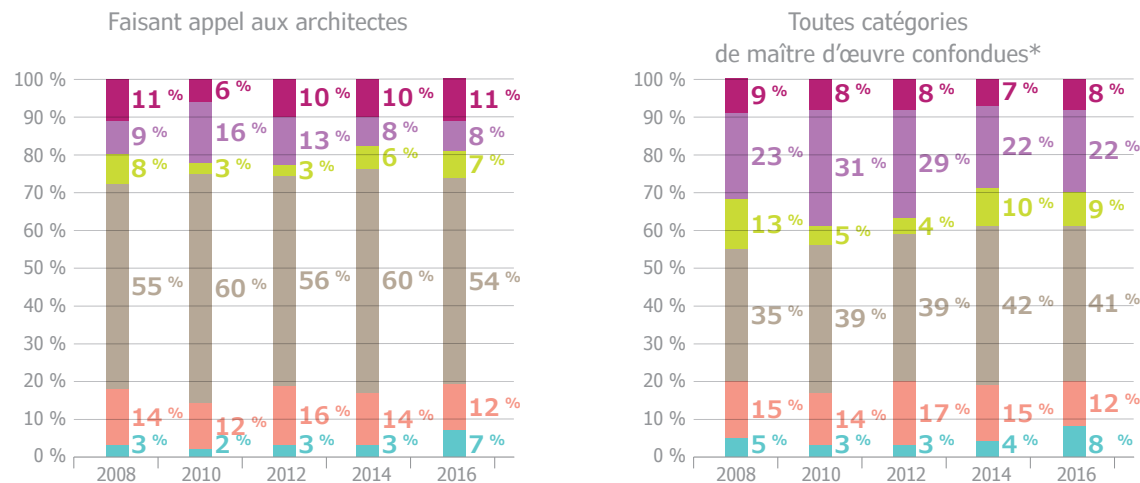
La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus importante dans la clientèle des architectes. En effet, en 2016 celle-ci est égale à 32 % chez ces derniers contre 17 % dans l'ensemble des constructions de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m².

Les employés et les ouvriers sont les plus nombreux à faire construire des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 170 m². En 2016, leur part dans la clientèle des architectes s'élève à 31 % contre 50 % toutes catégories de maître d'œuvre confondues.

À noter également, leur part a progressé au sein de la clientèle des architectes passant de 23 % à 31 % entre 2008 et 2016.

La part des professions intermédiaires varie plus fortement sur la période. Toutes catégories de maître d'œuvre confondues, elle est passée de 18 % en 2008 à 4 % en 2010. Néanmoins, en 2016, cette part se stabilise à un niveau comparable aux années antérieures à 2010.

Graphique 77 : Évolution de la répartition par CSP des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (de plus de 170 m²)



■ Artisans, commerçants, chefs d'entreprise ■ Cadres et professions intellectuelles supérieures
■ Professions intermédiaires ■ Employés et ouvriers ■ Retraités

*Hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

Note de lecture : en 2016, 41 % des personnes ayant fait construire une maison individuelle d'une surface supérieure à 170 m² appartenaient à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures.

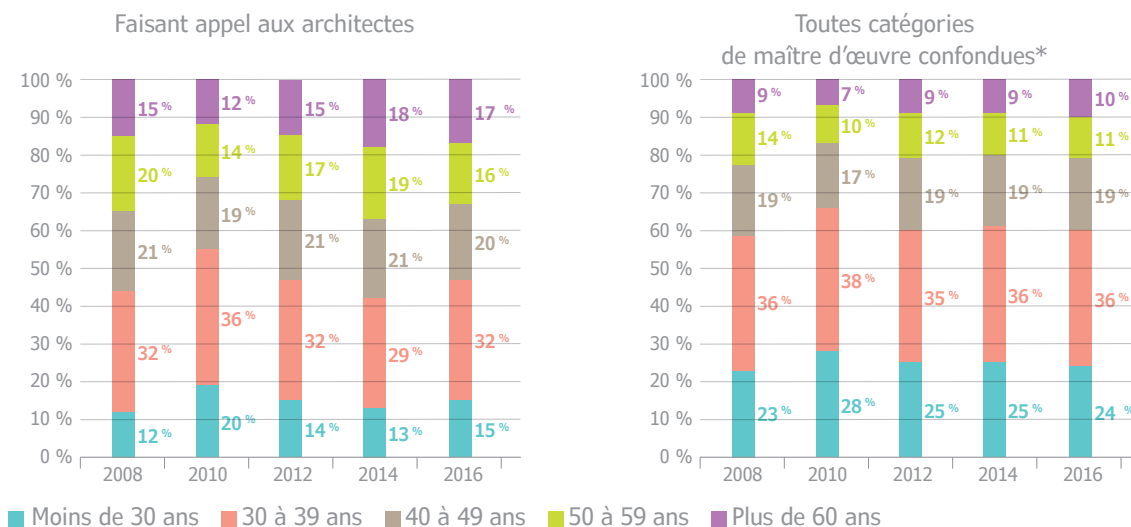
Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont les plus nombreux à faire construire des maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m². Leur part a constamment augmenté depuis 2008 pour atteindre 41 % en 2016 (toutes catégories de maître d'œuvre confondues). Ces derniers sont encore plus présents dans la clientèle des architectes où leur part atteint 54 % des maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m². Toutefois, cette part est en nette diminution par rapport à 2014 (où elle atteignait 60 %) et reste sensiblement la même qu'en 2008. Ainsi, cette part fluctue même si elle reste majoritaire sur toute la période.

Concernant les autres professions sur ce marché, leur part n'évolue que très peu au cours de la période étudiée, à l'exception des variations évoquées précédemment pour la part des professions intermédiaires.

Les moins de 30 ans font peu appel aux architectes lorsqu'ils font construire une maison individuelle

Graphique 78 : Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 170 m²)



*Hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

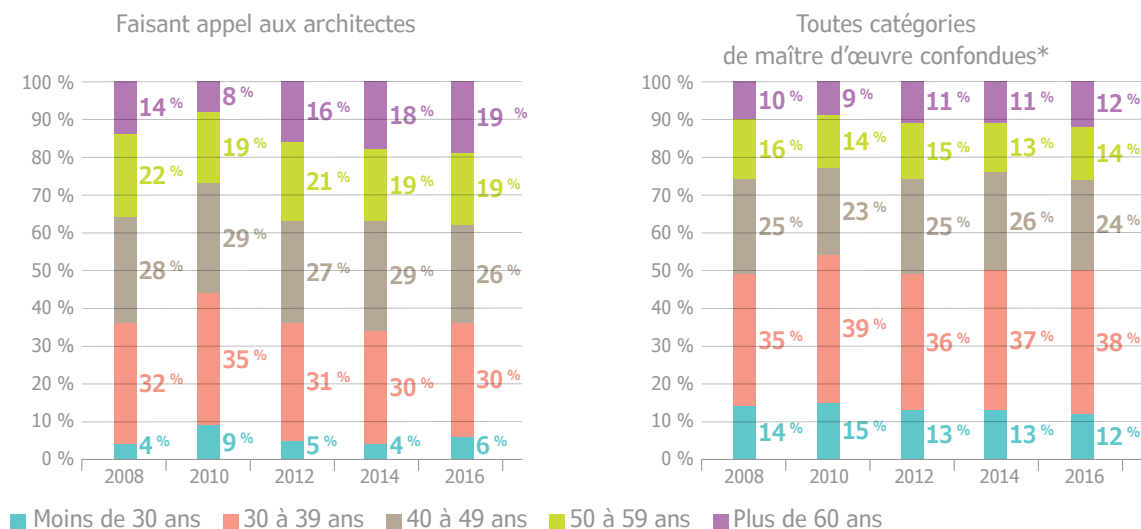
Note de lecture : en 2016, les moins de 30 ans représentent 24 % de la clientèle sur le marché de la construction de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m² (toutes catégories de maître d'œuvre confondues). *Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire*

Toutes catégories de maître d'œuvre confondues, la tranche d'âge 30-39 ans est celle qui fait le plus appel aux architectes pour la réalisation d'une maison individuelle, et ce quelle que soit sa surface. Sa part reste relativement stable durant la période étudiée. Ainsi, en 2016 elle s'élève à 36 % pour les maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m² et 38 % pour les maisons individuelles ayant une surface supérieure à 170 m².

Sur l'ensemble de la période, la répartition de la clientèle par tranche d'âge sur le marché des maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m² est relativement stable. Dans le même temps, la part des 50-59 ans est en léger repli.

Sur cette variable de l'âge, on observe une réelle différence entre la répartition par âge pour la clientèle des architectes et celle qui concerne l'ensemble des maîtres d'œuvre. En effet, les particuliers faisant appel à des architectes sont en moyenne plus âgés. La part des moins de 30 ans est notamment très faible : seulement 15 % chez les particuliers faisant appel à un architecte contre 24 % toutes catégories de maîtres d'œuvre confondues pour les maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m² et respectivement 7 % contre 12 % pour les maisons individuelles ayant une surface supérieure à 170 m².

Graphique 79 : Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou supérieure à 170 m²)



Note de lecture : en 2016, 12 % des personnes ayant fait construire une maison individuelle d'une surface supérieure à 170 m² avaient moins de 30 ans.

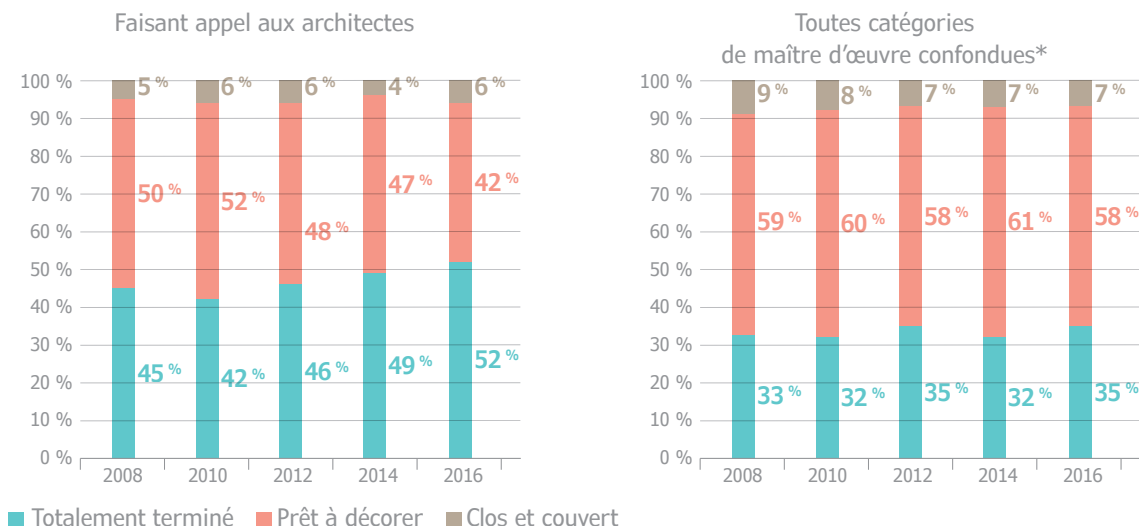
Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire

La structure par âge de la clientèle est légèrement différente en ce qui concerne la construction de maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m². La part des moins de 30 ans est notamment plus faible que sur le marché des maisons dont la surface est inférieure au seuil de 170 m². Ceci peut s'expliquer par un niveau de revenu plus faible que dans les autres catégories d'âges et donc des arbitrages en moyenne plus favorables à l'achat d'une maison de taille plus restreinte.

Concernant la clientèle des architectes, on note une tendance au renforcement de la part des 60 ans et plus. En effet, entre 2008 et 2016, cette part a augmenté de 5 points. Cette augmentation s'est en partie faite aux dépens des 50-59 ans dont la part a diminué de 3 points au cours de cette période.

La part des maisons individuelles livrées « totalement terminées » est orientée à la hausse chez les particuliers ayant recours à un architecte

Graphique 80: Évolution de la répartition par degré de finition des travaux (pour les maisons d'une surface égale ou inférieure à 170 m²)



Note méthodologique

Trois degrés de finition sont proposés au particulier enquêté :

- totalement terminé : le particulier peut emménager dans la maison sans avoir à y effectuer des travaux supplémentaires ;
- prêt à décorer : l'essentiel des travaux est réalisé par le maître d'œuvre hormis ceux de peintures, papiers peints, décoration, etc. ;
- clos et couvert : les murs, le toit et les fermetures (portes vers l'extérieur, fenêtres...) sont posés par le maître d'œuvre et le reste des travaux est à la charge du particulier (sols, électricité, plomberie, décoration, etc.).

Note de lecture : en 2016, 52 % des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 170 m² construites par des architectes étaient livrées totalement terminées.

*Hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

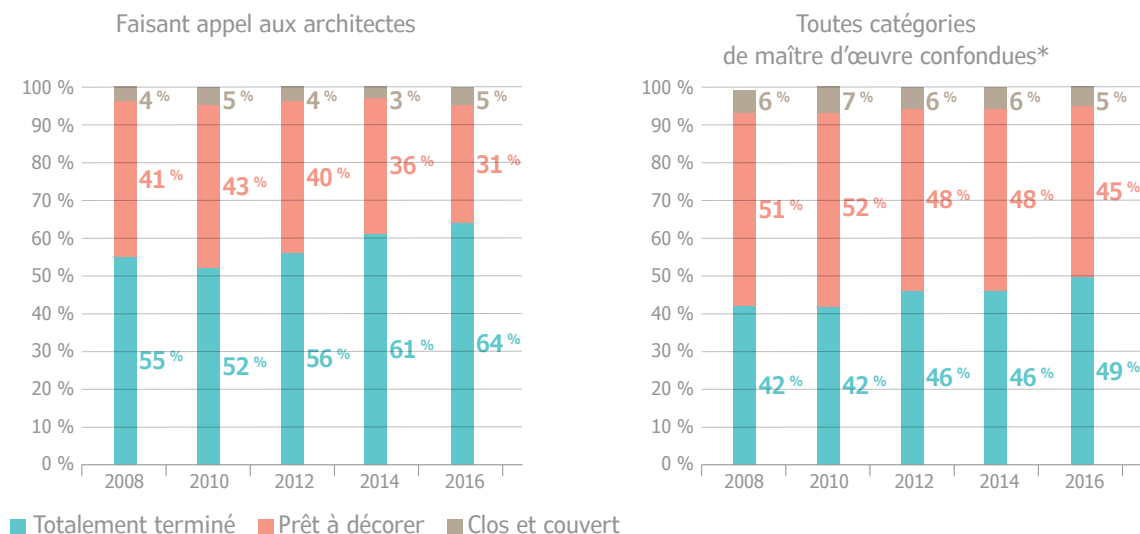
Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire

La répartition par degré de finition de travaux pour les maisons individuelles toutes catégories de maître d'œuvre confondues est relativement stable entre 2008 et 2016. Dans la majorité des cas, les maisons sont livrées « prêtes à être décorées » (dans 58 % des cas en 2016).

Cette répartition est sensiblement différente concernant la clientèle des architectes. En effet, les particuliers ayant recours au travail d'un architecte sont de plus en plus nombreux à souhaiter une maison livrée « totalement terminée ». En 2016, 52 % des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 170 m² livrées par les architectes étaient totalement terminées (contre 45 % en 2008). Cette part ne s'élève qu'à 35 % tous types de maître d'œuvre confondus.

La part des maisons individuelles livrées « clos et couvert » est légèrement plus importante pour tous les maîtres d'œuvre confondus que pour les architectes.

Graphique 81: Évolution de la répartition par degré de finition des travaux pour les maisons de plus de 170 m²



*Hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

Note de lecture : en 2016, 49 % des maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m² étaient livrées totalement terminées.

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique et solidaire

Les tendances sont les mêmes que celles observées précédemment. Toutefois, chez les particuliers faisant appel au travail d'un architecte, la part des maisons individuelles livrées totalement terminées est moins importante pour les maisons ayant une surface inférieure ou égale à 170 m² (52 %) que pour les maisons individuelles ayant une surface supérieure à 170 m² (64 %).

PARTIE IV

TRANSFORMATION DU MÉTIER ET NOUVEAUX MODES DE COLLABORATION

Le CREDOC a réalisé, à la demande du CNOA, une enquête en ligne pour mettre en évidence les nouveaux enjeux du métier des architectes. Durant une première période allant du 17 avril au 30 mai 2018, 26 400 architectes ont reçu un questionnaire de 24 questions d'une durée moyenne de 8 minutes. Au total, 2 105 individus ont répondu. Le taux de retour naturel de la majeure partie de l'enquête s'établit ainsi à 8 %.*

* Parmi ces 2 105 architectes, 1 347 étaient des libéraux, 510 étaient des associés, 106 étaient des salariés du secteur privé, 60 étaient des fonctionnaires, 82 personnes n'exerçaient pas la maîtrise d'œuvre.

Un complément d'enquête de 4 questions et d'une durée moyenne de 2 minutes a ensuite été envoyé aux 2 105 architectes ayant répondu lors de la première phase afin d'approfondir leurs réponses. 484 architectes ont répondu aux questions, ce qui correspond à un taux de retour naturel de 23 % sur la deuxième partie de l'enquête.

Parmi les 484 architectes ayant répondu à ce complément d'enquête, 342 étaient des libéraux, 99 étaient des associés, 26 étaient des salariés du secteur privé et 17 travaillaient comme fonctionnaires.

Afin que les échantillons (dans la première enquête et dans le complément d'enquête) soient représentatifs de la population des architectes, ils ont été redressés grâce à la méthode des quotas selon les variables suivantes :

- Le sexe
- L'âge
- Le mode d'exercice des répondants (libéral, associé, salarié du privé, fonctionnaire ou n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre)
- La région d'habitation des répondants

Pour s'assurer que pour une même question, les différences de réponses entre catégories d'architectes soient différentes, nous avons eu recours au test du Chi2. Les graphiques présentés reprennent uniquement les réponses statistiquement significatives. Ainsi, pour les graphiques croisant plusieurs variables entre elles, seules les modalités des questions significatives sont présentées.

LES NOUVEAUX DÉFIS AU SEIN DE LA PROFESSION: MUTATION DE LA PLACE DE L'ARCHITECTE ET ENJEUX TECHNIQUES

Un rôle en pleine évolution

Selon les architectes inscrits interrogés d'avril à mai 2018, l'évolution de la place de l'architecte au sein de la maîtrise d'œuvre constitue le défi principal à relever pour l'avenir de cette profession. En effet, 77 % l'ont citée au moins une fois comme un des défis à relever pour leur profession (en premier, en deuxième ou en troisième). La complexification des processus de construction, l'émergence de nouvelles techniques de production et de matériaux ainsi que le poids des réglementations a conduit à un morcellement des tâches et une diversification des professions de la maîtrise d'œuvre*. Alors qu'historiquement, les architectes possédaient, au sein de leur agence, l'ensemble des compétences économiques et techniques, un nombre croissant de ces missions sont aujourd'hui externalisées à des bureaux d'études, des ingénieurs, des économistes de la construction, contribuant ainsi à renforcer la diversification des métiers au sein de la maîtrise d'œuvre. Le rôle des bureaux d'études techniques (BET) et des assistants à la maîtrise d'ouvrage (AMO) s'est notamment accentué**. La crise économique qu'a subie le secteur du bâtiment de 2008 à 2016 a eu des répercussions négatives sur l'activité des architectes et a accentué davantage ce processus d'externalisation des activités de maîtrise de la main-d'œuvre.

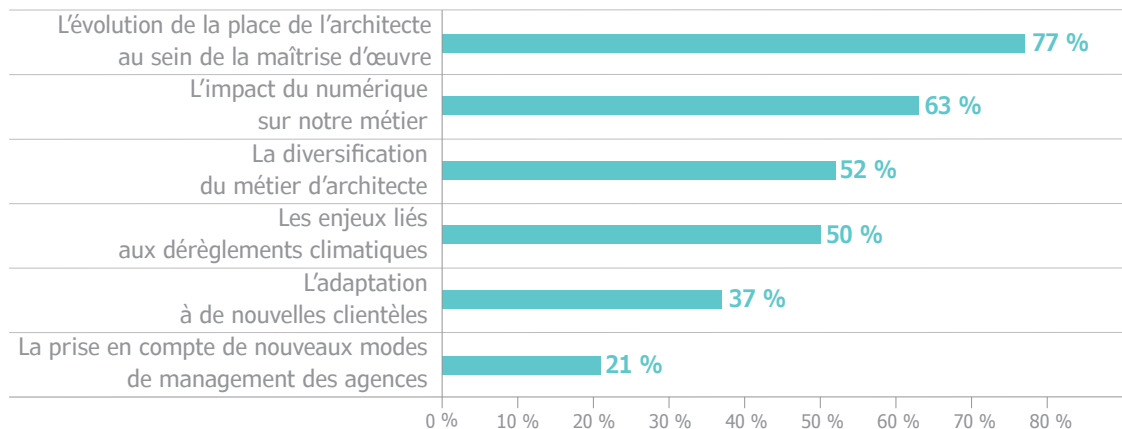
L'importance accordée à la diversification des métiers de l'architecture corrobore ainsi celle que donnent les répondants à l'évolution de la place de l'architecte : 52 % l'ont citée au moins une fois comme un défi important. La diversification du métier de l'architecte apparaît en troisième position des défis cités par les architectes (en première, deuxième ou troisième place).

* « Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril ». Rapport d'information n° 64 (2004-2005) de M. Yves DAUGE, fait au nom de la commission des affaires culturelles, déposé le 16 novembre 2004. Disponible sur : https://www.senat.fr/rap/r04-064/r04-064_mono.html

** Juliette Moreau. Architecte, désillusion innovatrice : quelles stratégies pour un renouveau durable de la profession ? Architecture, aménagement de l'espace. 2014.

Graphique 82: Quel est le défi à relever pour l'avenir des architectes? (cité au moins une fois)

Base: 2023 individus (hors membres de l'Ordre n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre)



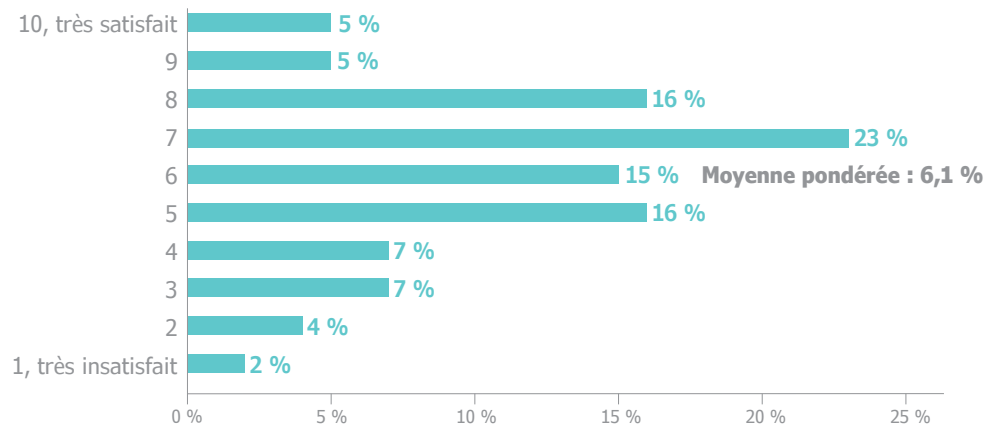
Source: Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Face à ces défis, les architectes sont modérément satisfaits de l'état actuel de leur profession. Selon l'enquête menée par le CREDOC, la satisfaction moyenne des répondants vis-à-vis du métier d'architecte s'établit à 6,1 sur 10 et 49 % ont donné une note inférieure ou égale à 7 sur 10. D'une manière assez attendue, ces résultats sont corrélés au niveau de revenu des répondants. Ainsi, 45 % de ceux dont le revenu mensuel est supérieur à 6000 euros ont donné une note supérieure ou égale à 8 sur 10 alors que c'est le cas pour 27 % des répondants dont le revenu mensuel se situe entre 2300 et moins de 3000 euros. Seulement 12 % de ceux dont le revenu mensuel est inférieur à 1200 euros ont donné une note supérieure ou égale à 8 sur 10.

Cette insatisfaction relative peut également s'expliquer au regard des défis auxquels fait face la profession. En effet, le morcellement, la technicisation et la segmentation des missions au sein des différentes missions de la maîtrise d'œuvre rendent plus complexe le travail de chef d'orchestre de l'architecte, qui doit donner une vision d'ensemble au projet architectural.

Graphique 83: De façon générale, pourriez-vous évaluer votre satisfaction vis-à-vis du métier d'architecte en donnant une note de 1 à 10?

Base: 2023 individus (hors membres de l'Ordre n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre)



Source: Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

L'impact du numérique sur les métiers: un enjeu qui touche également la profession

L'impact du numérique arrive en seconde position parmi les défis cités au moins une fois par les architectes. 63 % des architectes l'ont cité au moins une fois en première, deuxième ou troisième place. Ce résultat peut s'expliquer par la spécialisation croissante des métiers de la maîtrise d'œuvre et par la multiplication des impératifs réglementaires auxquels font face les architectes (par exemple les réglementations sur l'efficacité énergétique des bâtiments). Les agences sont donc davantage amenées à coordonner leur temps et leurs méthodes de travail avec des spécialistes.

Les architectes ont conscience de l'enjeu que représente le changement climatique pour leur profession

Les enjeux liés aux dérèglements climatiques arrivent en quatrième position des défis cités par les architectes. La moitié d'entre eux (50 %) citent cet enjeu au moins une fois en première, deuxième ou troisième place. Ceci traduit la prise de conscience des architectes face à l'impact considérable des villes sur l'environnement. En France, le secteur du bâtiment représente 45 % de la consommation d'énergie finale et 27 % des émissions de gaz à effet de serre selon le ministère de la Transition écologique et solidaire*. Cet impact de l'architecture et de l'urbanisme sur l'écologie mondiale est d'autant plus fort que la

* « Rénovation énergétique des bâtiments: un plan pour accélérer la mobilisation générale », communiqué de presse de Nicolat Hulot, ministre de la Transition écologique et citoyenne, et Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, le 26 avril 2018.

population urbaine à l'échelle mondiale augmente. En effet, selon le département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 55 % de la population mondiale vit en ville en mai 2018 et ce chiffre devrait atteindre 68 % en 2050*. Le rôle de l'architecte dans la transition écologique devient ainsi primordial et ses responsabilités à ce sujet se voient renforcées par plusieurs législations. D'une part, la directive sur l'efficacité énergétique de 2012 vise à accroître l'efficacité énergétique de 20 % au sein de l'Union européenne. D'autre part, à l'échelle française, la loi sur l'efficacité énergétique et la croissance verte de 2015, et plus récemment le plan de rénovation énergétique des bâtiments présenté par le ministre de la Transition écologique et solidaire insistent sur la nécessité de construire des bâtiments plus durables.

La clientèle des architectes a changé ces dernières années

37 % des architectes ont cité au moins une fois l'adaptation à de nouvelles clientèles comme un des défis à relever parmi les trois qu'ils pouvaient indiquer. Cet enjeu arrive seulement en cinquième position. Historiquement, les architectes étaient davantage tournés vers la commande publique, qui leur permettait de bénéficier de visibilité et d'une reconnaissance auprès des pairs plus forte que le marché des particuliers. La contraction de la commande publique dans un contexte économique tendu a également amené les architectes à investir davantage le marché des particuliers. Cette évolution va de pair avec un renforcement des effectifs des agences d'architectes qui leur permet d'investir ce marché**. Les données issues de la MAF (analysées dans la partie III de cette Archigraphie) montrent que le montant des travaux réalisés par des architectes pour la commande publique a diminué de 17 % entre 2014 et 2016 alors que celui des travaux MAF pour la commande privée a augmenté de 7 % sur la même période. Sur le plus long terme, entre 2007 et 2016, les travaux MAF pour la commande publique ont diminué de 2 % alors que ceux réservés à la commande privée ont augmenté de 12 %.

Ce changement peut représenter un défi à travers deux aspects :

- Répondre à la demande des particuliers nécessite pour les architectes de savoir valoriser leurs projets de construction auprès d'un public aux attentes diverses. L'étude des contributions internet des universités d'été de l'architecture réalisée par le CREDOC en août 2017 confirme cette analyse. Si pour certains, l'introduction d'une dimension « marketing » au sein du travail d'architecte marque un éloignement vis-à-vis des fondamentaux de la profession, pour d'autres, elle souligne la nécessité de se former à de nouvelles compétences dans un contexte différent.
- D'autre part, l'investissement dans la commande des particuliers ne va pas sans difficultés. Le recours à un architecte n'est obligatoire que pour les constructions d'une surface supérieure à 150 m² depuis 2017. La concurrence d'autres maîtres d'œuvre sur le marché

* Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, *Édition 2018 des Perspectives de l'urbanisation mondiale*

** Analyse de contenu des contributions web pour les Universités d'été de l'architecture, 2017, CREDOC

de la maison individuelle peut donc inciter certains architectes à se tourner vers le non résidentiel neuf et dans une moindre mesure vers la réhabilitation.

UNE MUTATION DES TRAJECTOIRES DE CARRIÈRE

De plus en plus d'architectes envisagent de travailler dans plusieurs entreprises...

Près d'un architecte sur deux envisage de changer de structure au cours de sa carrière et plus d'un quart envisagent d'exercer leur profession simultanément au sein de plusieurs entreprises.

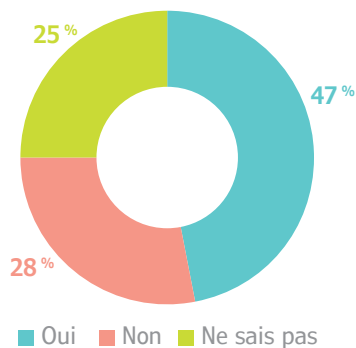
Si l'on étudie les caractéristiques des répondants à cette question, on observe que les jeunes architectes sont plus nombreux à envisager de changer de structure juridique au cours de leur carrière. En effet, c'est le cas de 52 % des architectes âgés de 18 à 44 ans contre 46 % de ceux ayant entre 45 et 64 ans. Ceci traduit le fait que les architectes plus âgés ont des situations professionnelles plus stables que ceux qui exercent depuis peu.

Les salariés du privé et les fonctionnaires sont également majoritaires parmi les architectes qui envisagent d'exercer dans plusieurs entreprises. Ainsi, 57 % des salariés du privé et 57 % des fonctionnaires ont répondu positivement à cette question contre environ 46 % pour les libéraux et associés. Cela peut s'expliquer par le fait que les architectes aspirent à exercer en libéral, le mode d'exercice classique en architecture, mais n'y arrivent pas forcément dès le début de leur carrière. Dans ce cas, leur changement de statut (par exemple de salarié à libéral) implique souvent un changement de structure juridique. Ce résultat est ainsi corrélé au précédent concernant l'âge des répondants, car les jeunes architectes sont plus nombreux à exercer en tant que salariés.

L'enchaînement de plusieurs structures juridiques se ferait successivement pour 36 % de ceux qui pensent changer de structure juridique et avec un cumul d'activité pour 30 % d'entre eux.

Graphique 84 : Envisagez-vous d'exercer votre profession d'architecte dans des structures juridiques différentes au cours de votre vie ?

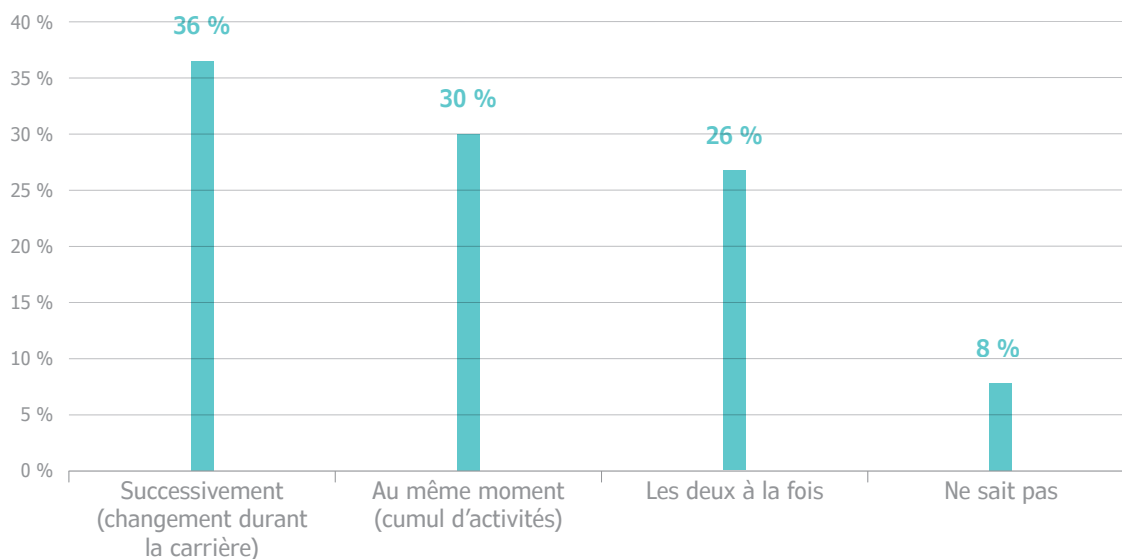
Base : 2023 individus (hors membres n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre)



Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Graphique 85 : De quelle façon envisagez-vous d'exercer votre métier d'architecte dans plusieurs structures juridiques différentes ?

Base : 985 individus. Les personnes interrogées sont les libéraux, associés, salariés du secteur privé et fonctionnaires qui ont répondu «oui» à la question «envisagez-vous d'exercer votre profession d'architecte dans des structures juridiques différentes au cours de votre vie ?»



Note de lecture : 36 % des individus qui envisagent de travailler dans plusieurs structures juridiques pensent le faire successivement.

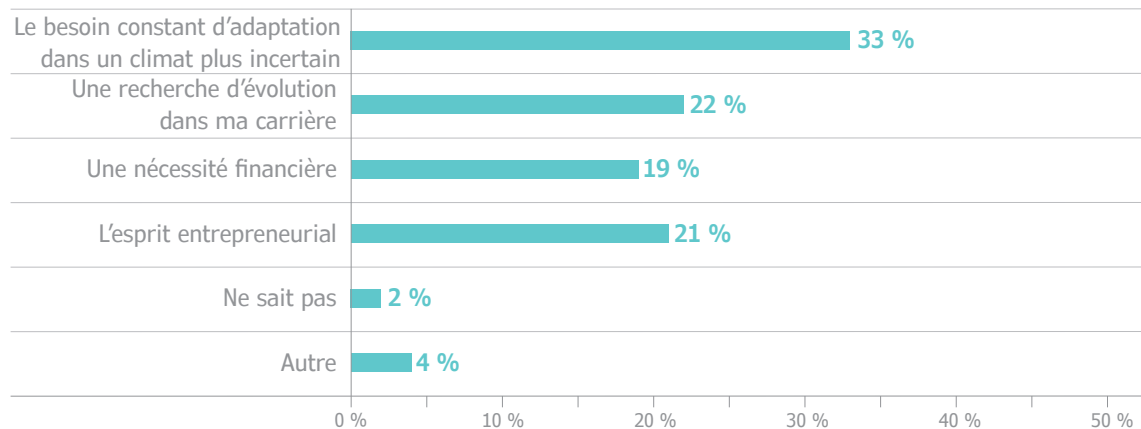
Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Parmi les répondants qui envisagent de changer de structure juridique au cours de leur carrière, 33 % le font en réponse au besoin constant d'adaptation dans un climat plus incertain pour la profession d'architecte et 19 % par nécessité financière. Pour plus de la moitié d'entre eux, ce changement de structure serait ainsi davantage subi que choisi dans un contexte économique tendu pour la profession.

22 % des individus interrogés changeraient de structure pour trouver une évolution dans leur carrière, et 21 % par esprit entrepreneurial.

Graphique 86 : Quel serait le facteur principal vous amenant à considérer cette possibilité ?

Base: 985 individus. Les personnes interrogées sont les libéraux, associés, salariés du secteur privé et fonctionnaires qui ont répondu « oui » à la question « envisagez-vous d'exercer votre profession d'architecte dans des structures juridiques différentes au cours de votre vie ? »



Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

... mais pour les libéraux, la pluriactivité reste minoritaire

À la question « Avez-vous d'autres activités professionnelles en dehors de votre activité principale ? », 25 % (parmi les 1 347 individus correspondant aux architectes exerçant en libéral) ont répondu positivement. Parmi ces architectes libéraux déclarant avoir des activités professionnelles en dehors de leur activité principale, 74 % disent avoir une seule activité professionnelle en plus de leur activité principale.

Tableau 5 : Avez-vous d'autres activités professionnelles en dehors de votre activité professionnelle principale ?

Base : 321 individus, libéraux qui déclarent avoir d'autres activités professionnelles en dehors de leur activité principale

Nombre d'activités professionnelles pratiquées en dehors de l'activité principale	Pourcentage 1*
1	74 %
2	22 %
3	3 %
4	0,5 %
5	0,4 %
Total	100 %

Note de lecture : Parmi les architectes libéraux déclarant avoir des activités professionnelles en dehors de leur activité principale, 74 % disent avoir une seule activité professionnelle en plus de leur activité principale.

Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

DE NOUVEAUX MODES DE COOPÉRATION SE METTENT EN PLACE POUR RELEVER LES DÉFIS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES ARCHITECTES

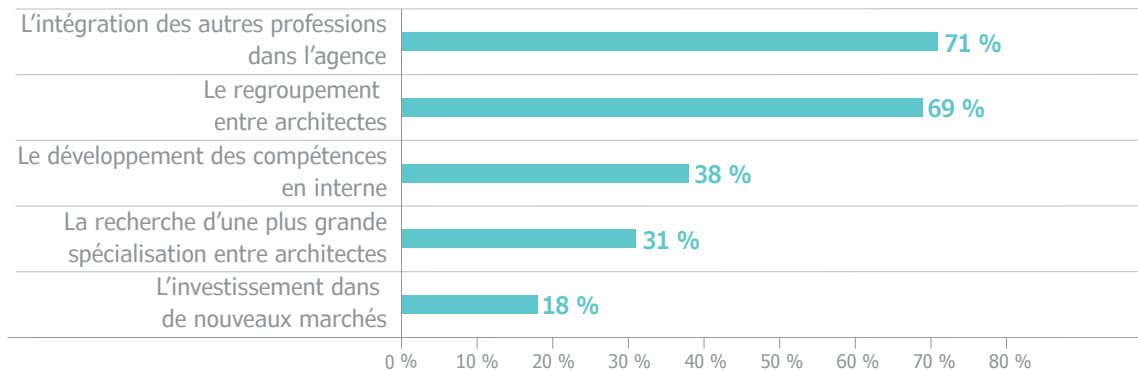
Afin de relever ces défis, de nouveaux modes de collaboration se développent au sein de la profession. Ainsi, plutôt que d'en rester au constat d'une plus grande concurrence entre professionnels de la maîtrise d'œuvre, certains architectes prônent une transformation du métier.

Parmi les répondants, une majorité propose d'aller vers plus de collaboration en architecture : 71 % considèrent que la solution la plus à même de relever les défis auxquels sont confrontés les architectes se trouve dans l'intégration d'autres professions dans l'agence, et 69 % pensent qu'il s'agit du regroupement entre architectes.

* Cette question a été adressée seulement aux architectes exerçant en libéral.

Graphique 87 : Parmi ces propositions, lesquelles vous semblent les plus à même de relever les défis auxquels sont confrontés les architectes? (au moins une fois)

Base: 2105 individus (ensemble de l'échantillon)



Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Il est ainsi intéressant de voir dans quelle mesure et dans quelles conditions cette volonté de coopération se traduit dans la pratique.

Un peu moins de la moitié des architectes interrogés collaborent avec d'autres professionnels en dehors de la maîtrise d'œuvre

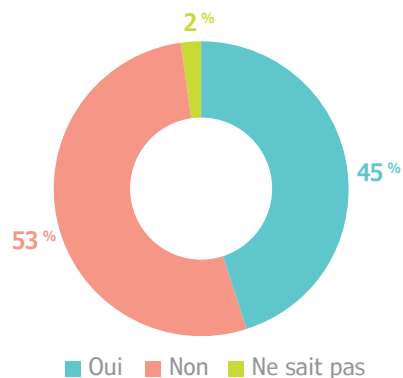
45 % des répondants (libéraux, associés et salariés du secteur privé) travaillent dans une entreprise collaborant avec d'autres professions en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre.

Parmi eux, ils sont plus nombreux à collaborer avec des professionnels spécialisés dans le visuel et la communication. En effet, 48 % travaillent avec des graphistes, 27 % avec des designers, 26 % avec des illustrateurs et 25 % avec des professionnels de la communication. Les architectes sont ainsi plus susceptibles de collaborer avec des professionnels habitués à participer à la mise en œuvre des projets d'architecture.

Il est à noter cependant que près de la moitié des architectes interrogés collaborent avec des professions plus inattendues. 20 % d'entre eux travaillent avec des associations d'usagers, 15 % avec des botanistes et 14 % avec des sociologues.

Graphique 88 : Votre entreprise travaille-t-elle en collaboration avec d'autres professionnels en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre ?

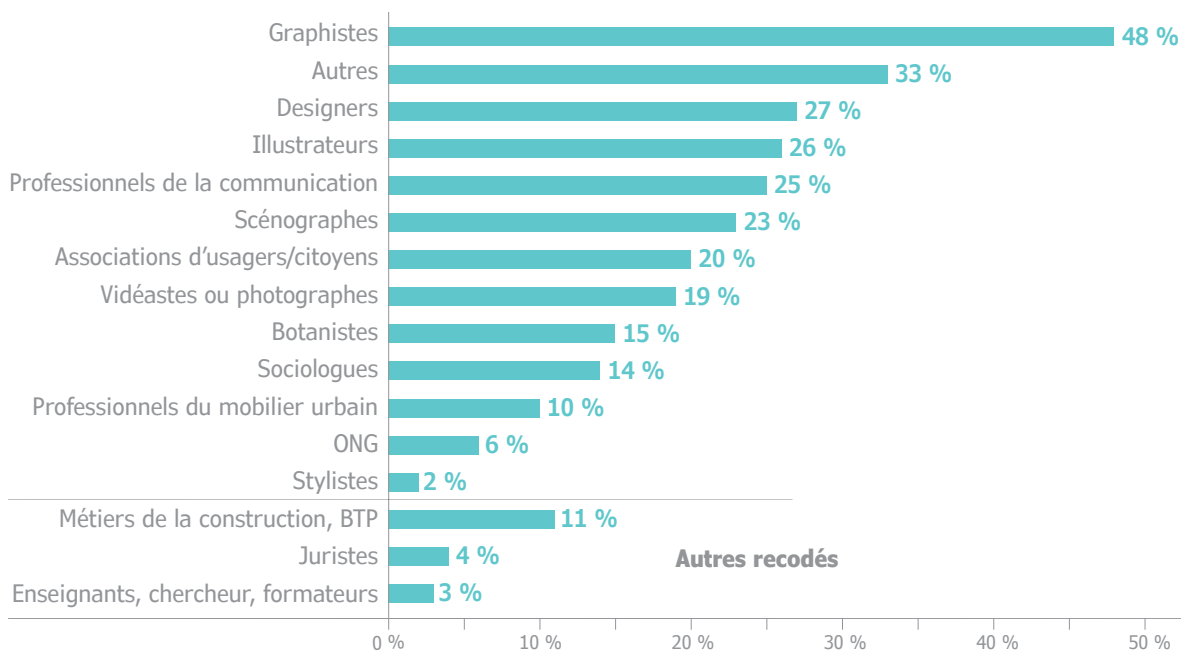
Base : 1963 individus (libéraux, associés, salariés du secteur privé)



Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Graphique 89 : Qui sont les professionnels avec lesquels votre entreprise collabore en dehors de la maîtrise d'œuvre ? (plusieurs réponses possibles)

Base : 858 individus: libéraux, associés et salariés du secteur privé qui ont répondu « oui » à la question « votre entreprise travaille-t-elle en collaboration avec d'autres professionnels en dehors de la maîtrise d'œuvre ? »



Note de lecture : parmi les 858 individus qui ont répondu « oui » à la question « votre entreprise travaille-t-elle en collaboration avec d'autres professionnels en dehors de la maîtrise d'œuvre? », 48 % citent les graphistes.

Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

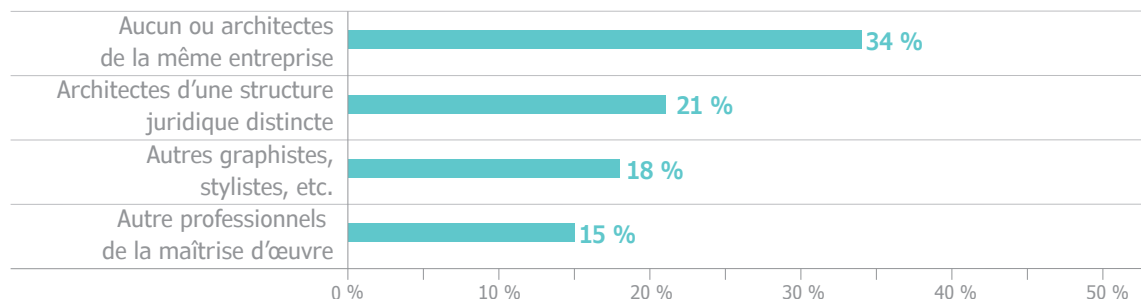
Le partage de l'espace de travail a lieu surtout entre architectes et peut encore se développer au sein de la profession

Le partage de l'espace de travail avec d'autres professionnels reste peu répandu dans la profession. En effet, environ 34 % des répondants ne partagent pas leur espace de travail ou le partagent avec des architectes de la même entreprise. 21 % partagent leur lieu de travail avec des architectes d'une autre entreprise et 15 % le partagent avec d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre. Ainsi, le partage de l'espace de travail s'effectue surtout avec des architectes d'une autre société. Celui avec d'autres professionnels reste encore peu répandu. Cela peut s'expliquer par la différence en matière d'horaires et de modes de travail entre les architectes et les autres professionnels, par exemple entre un salarié travaillant pour un bureau d'études techniques et un architecte exerçant à son compte.

Le partage de l'espace de travail entre plusieurs professionnels différents ou entre architectes de structures différentes traduit une forme de coworking. Si les individus ne sont pas forcés de travailler sur les mêmes projets, le partage de l'espace de travail présente divers avantages. En effet, 40 % des architectes interrogés sont tout à fait d'accord avec l'idée que le partage de l'espace de travail génère une souplesse matérielle. 38 % sont tout à fait d'accord avec l'idée qu'il permet d'optimiser l'espace de travail, 37 % avec l'idée qu'il permet d'explorer de nouvelles façons de travailler et de nouveaux champs d'intervention.

Graphique 90: Avec quelles autres personnes partagez-vous votre lieu de travail ?

Base: 1963 individus (libéraux, associés, salariés du privé)



Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Les plateformes d'échange et le coworking sont les principaux outils de collaboration utilisés par les architectes

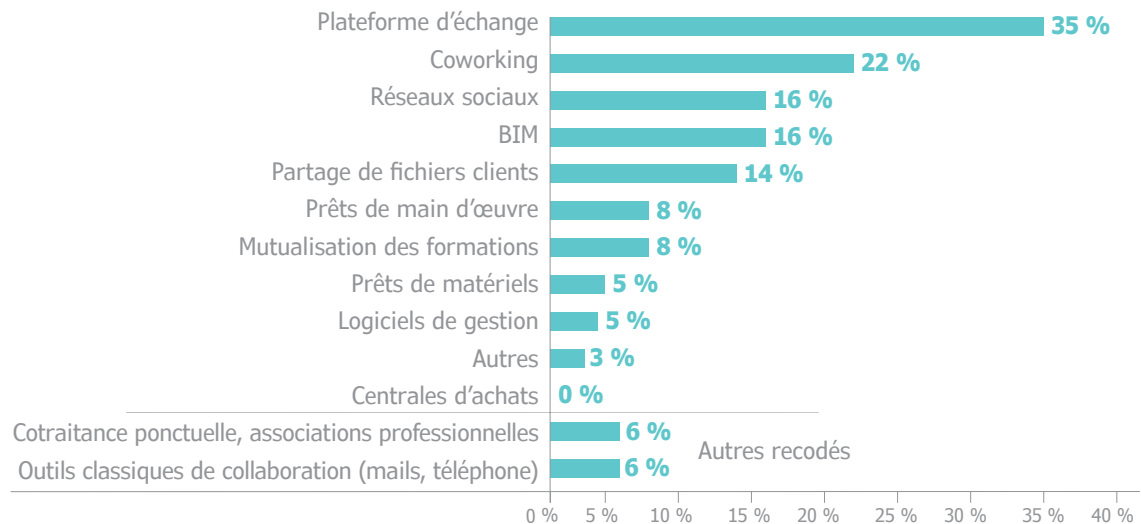
Parmi les répondants, 35 % travaillent dans une entreprise qui collabore grâce aux plateformes d'échange. Ces dernières permettent de mettre en relation les architectes avec d'autres professionnels via internet à divers niveaux. Ils peuvent collaborer avec d'autres architectes en échangeant des documents ou des maquettes numériques, mais aussi entrer en relation avec des entreprises en charge de la construction des projets ou des bureaux d'études. Enfin, certaines plateformes publiques accessibles par internet permettent également de partager des données, des fichiers, et des maquettes numériques BIM afin de gagner en visibilité auprès des maîtres d'ouvrage et trouver ainsi des projets de construction.

Concernant le coworking, 22 % des répondants affirment avoir recours à ce mode de collaboration. Si cette pratique nécessite le partage d'un lieu de travail entre les différents acteurs d'un projet, elle peut n'avoir lieu que ponctuellement. C'est pourquoi les architectes qui travaillent en coworking n'ont pas forcément déclaré partager leur lieu de travail. À l'inverse, certains peuvent partager leur lieu de travail sans que cela débouche sur une collaboration. Ainsi, les architectes dont l'entreprise ne collabore pas avec des professionnels en dehors de la maîtrise d'œuvre sont 20 % à partager leur lieu de travail avec des architectes d'une autre entreprise, et 13 % avec d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre.

Les réseaux sociaux et le partage de fichiers clients font également partie des modes de collaboration privilégiés par les architectes. Ils rassemblent respectivement 16 % et 14 % des réponses des individus interrogés.

Graphique 91: Comment votre entreprise collabore-t-elle avec d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre ou en dehors de la maîtrise d'œuvre? (plusieurs réponses possibles)

Base: 1963 individus (libéraux, associés, salariés du privé)



Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Les projets de collaboration sont majoritairement des programmations atypiques

46 % des répondants affirment travailler en collaboration pour des programmations atypiques. Ces dernières recouvrent des projets spécifiques, comme la restauration de bâtiments historiques, la mise en valeur de sites archéologiques, l'installation d'un théâtre de verdure ou le travail sur des projets urbains innovants comme « Réinventer Paris ».

Les interventions urbaines et l'urbanisme temporaire ou éphémère concernent 29 % et 12 % des architectes interrogés. Les premières regroupent par exemple des projets d'aménagement urbain dans des ZAC (zones d'aménagement concerté), des projets de rénovation de quartiers pour l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) ou des études d'urbanisme réglementaire. Si ceux qui ont répondu travailler sur des projets d'urbanisme temporaire ou éphémère citent parfois aussi des projets d'intervention en ZAC, ils sont plus nombreux à être sollicités pour des créer des installations dans le cadre d'événements publics, notamment culturels.

17 % des répondants déclarent collaborer pour des chantiers de maîtrise d'ouvrage en autopromotion et 14 % pour des chantiers participatifs. Ces deux types de projet ont en commun d'être portés par les habitants eux-mêmes.

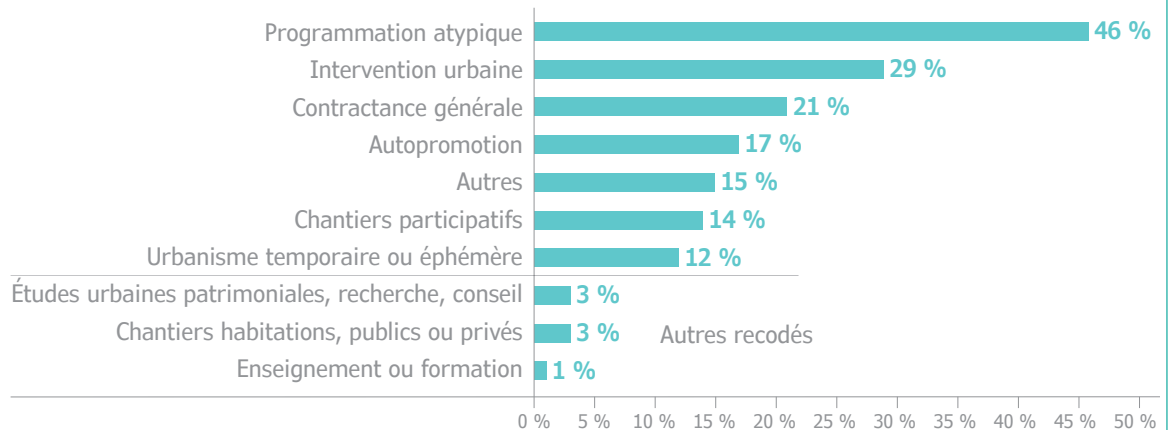
L'autopromotion est une forme de maîtrise d'ouvrage collective, par opposition à la maîtrise d'ouvrage professionnelle. Les autopromoteurs remplacent ainsi les organismes publics ou privés classiques de la maîtrise d'ouvrage que constituent les bailleurs sociaux ou les promoteurs immobiliers*. Il s'agit également d'une forme d'habitat participatif où les acteurs commanditaires du projet se regroupent, ce qui rend l'architecte plus susceptible de collaborer avec plusieurs personnes. Ce dernier peut lui-même faire partie du groupe d'habitants ou être convoqué en tant que prestataire extérieur. Prônant des objectifs particuliers tels que la mixité sociale ou la construction d'habitats plus durables, ils sont souvent médiatisés et constituent pour les architectes un moyen d'augmenter leur visibilité, voire de devenir plus compétitifs en se spécialisant dans cette niche sur le marché de la maîtrise d'œuvre.

Les chantiers participatifs, quant à eux, sont souvent d'une moindre envergure et sont menés par les futurs habitants du logement à construire sans forcément qu'il y ait d'appel à un architecte. Les acteurs du projet sont souvent bénévoles et cherchent à se former à la construction en échange de leur participation. Toutefois, la présence d'un architecte est gage d'une plus grande sûreté pour le projet. Les chantiers participatifs restent cependant très proches de l'autopromotion.

21 % des architectes interrogés ont déclaré travailler en collaboration pour des projets faisant appel à une entreprise contractante générale. Les architectes contractants généraux gèrent tous les aspects des projets de construction, de leur conception à leur réalisation. Pour cela, ils font appel à des entreprises spécialisées pour mener à bien les différentes étapes du projet. Cette situation donne un exemple de la mutation de la profession d'architecte : par rapport au maître d'œuvre classique, l'architecte contractant général est amené à collaborer avec d'autres métiers plus techniques de la maîtrise d'œuvre, mais aussi avec des sociétés commerciales.

Graphique 92: Pour quels types de projets votre entreprise est-elle amenée à travailler en collaboration avec d'autres professionnels hors de la maîtrise d'œuvre ? (plusieurs réponses possibles)

Base: 858 individus, libéraux, associés et salariés du secteur privé qui ont répondu « oui » à la question « votre entreprise travaille-t-elle en collaboration avec d'autres professionnels en dehors de la maîtrise d'œuvre ? »



Note de lecture : parmi les personnes interrogées qui ont répondu « oui » à la question « votre entreprise travaille-t-elle en collaboration avec d'autres professionnels en dehors de la maîtrise d'œuvre ? », 46 % citent la programmation atypique

Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

ZOOM SUR LE BIM

Le BIM est une méthode de travail qui repose sur la collaboration de différents acteurs en vue de la réalisation d'une maquette numérique*. Le BIM permet aux différents acteurs d'un projet d'enrichir la maquette, initialement conçue par l'architecte et d'en tirer les informations dont ils ont besoin pour réaliser leurs propres missions. La maquette numérique comprend l'ensemble des informations relatives à la conception, l'exécution et les procédés constructifs du projet. Elle peut être mise à jour tout au long de l'avancée du projet, lors de la phase de conception, de la construction, lors de la livraison, ou même de la déconstruction du projet. On distingue trois niveaux de BIM :

- Dans le premier niveau, la modélisation d'une maquette numérique repose sur des échanges à sens unique à un instant donné. Chaque acteur va créer la maquette pour son propre besoin : l'architecte l'utilise pour concevoir le projet et en extraire les livrables et l'entreprise pour préparer le chantier.
- Le second niveau de BIM est caractérisé par des échanges à double sens entre architectes, bureaux d'études et entreprises afin que chaque acteur crée sa propre maquette à partir des informations fournies par les maquettes numériques des autres acteurs du projet.

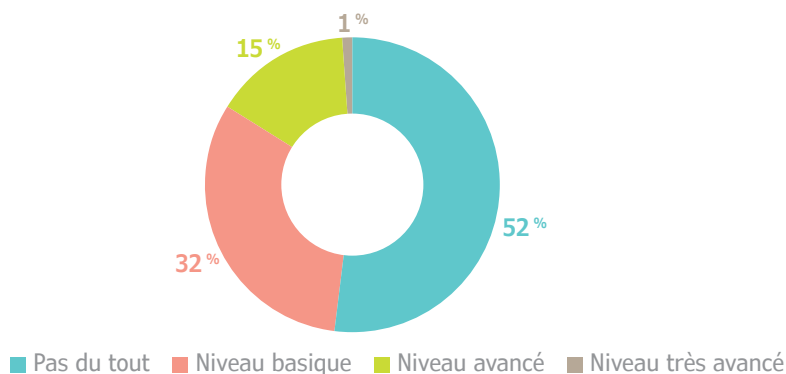
* Ordre des architectes, le « B.A-BA du BIM », fiche synthétique sur le BIM disponible en ligne.

- Le BIM de niveau 3 renvoie à un processus de conception intégré basé sur une maquette numérique unique, hébergé par un serveur centralisé accessible par tous les acteurs du projet avec des droits d'accès différenciés en fonction de leur rôle. Ce niveau de BIM est actuellement testé par une minorité d'entreprises, généralement dans un environnement mono-logiciel.

Pour approfondir les enjeux liés aux BIM, les 2023 architectes libéraux, associés, salariés du privé et fonctionnaires ont été réinterrogés sur le BIM à la fin du mois de juin. Au total, 484 ont répondu. 48 % des répondants utilisent le BIM. Ce résultat traduit l'expansion de l'utilisation du BIM aujourd'hui, puisque celle-ci concerne presque la moitié des architectes interrogés. Néanmoins, le potentiel de cet outil n'est pas exploité à son maximum. En effet, 32 % des architectes interrogés déclarent avoir un niveau basique, 15 % un niveau avancé et seulement 1 % un niveau très avancé.

Graphique 93: Utilisez-vous le BIM?

Base: 484 individus (libéraux, associés, salariés du privé, fonctionnaires)

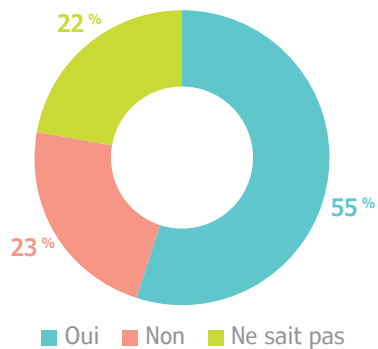


Source: Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Toutefois, on peut s'attendre à ce que le niveau des architectes en matière d'utilisation du BIM augmente au fil du temps. En effet, plus de la moitié des répondants envisagent de se former ou d'améliorer leurs connaissances de cet outil contre 23 % qui ne le souhaitent pas.

Graphique 94 : Concernant le BIM et quelle que soit l'utilisation que vous en faites, envisagez-vous de vous former ou d'améliorer vos connaissances de cet outil ?

Base: 484 individus (libéraux, associés, salariés du privé, fonctionnaires)



Source: Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Graphique 95 : Quels sont les trois mots qui vous viennent à l'esprit pour décrire les aspects positifs du BIM? (vous pouvez inscrire jusqu'à 5 mots si vous le souhaitez)

Base: 484 répondants à cette question

Fréquences des mots



fait la promotion du BIM afin de l'introduire sur les marchés publics français. Aujourd'hui, ce sont les questions de formation et d'adaptation des architectes à l'usage du BIM qui se posent, plutôt que celle de son adoption ou non.

UN USAGE CONTRASTÉ DE CES NOUVEAUX MODES DE COLLABORATION SELON LES POPULATIONS

La collaboration avec des professions en dehors de la maîtrise d'œuvre concerne majoritairement les salariés du secteur privé en milieu urbanisé

55 % des salariés du secteur privé travaillent dans une entreprise qui collabore avec des professionnels en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre, contre 42 % pour les libéraux et 48 % pour les associés. Ils sont également plus nombreux à adopter les modes de collaboration les plus répandus, à l'exception du coworking. Ainsi, 47 % des salariés du secteur privé utilisent les plateformes d'échange contre seulement 38 % pour les associés et 31 % pour les libéraux. 31 % des salariés du privé utilisent le BIM contre 15 % des associés et libéraux. À l'inverse, la proportion d'architectes pratiquant le coworking est plus importante chez les libéraux et associés (22 %) que chez les salariés du privé (13 %).

Comme nous l'avons vu dans la partie I de cette Archigraphie, les salariés du privé ne représentent qu'une part réduite de la population inscrite à l'Ordre des architectes (3,2 % contre 46,2 % pour les libéraux et 43,9 % chez les associés). La collaboration avec d'autres professions reste ainsi à développer parmi les effectifs les plus importants de l'Ordre.

La collaboration avec d'autres professionnels en dehors de la maîtrise d'œuvre est également plus répandue dans les grandes villes : 48 % des individus interrogés dont l'entreprise est installée dans une métropole française collaborent avec des spécialistes en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre, contre 41 % de ceux installés dans une ville moyenne et 43 % de ceux travaillant dans une commune rurale.

Les habitants des métropoles sont plus nombreux parmi ceux qui collaborent à utiliser les principaux modes de collaboration cités précédemment. Ainsi, 38 % des architectes exerçant dans une métropole française utilisent les plateformes d'échange, contre 33 % dans les villes moyennes et 30 % dans les communes rurales. 28 % de ceux qui exercent dans une métropole pratiquent le coworking contre 18 % dans les villes moyennes et 14 % dans les communes rurales. Le partage de fichiers clients, quant à lui, est plus répandu dans les campagnes : 19 % des architectes travaillant en commune rurale partagent leurs fichiers contre 13 % dans les métropoles.

Les architectes partageant leur espace de travail avec d'autres architectes de structures différentes sont aussi concentrés dans les métropoles, alors que le partage de l'espace de travail avec d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre est également réparti entre

métropoles et villes moyennes. Cela peut s'expliquer par la plus forte densité d'architectes et le plus grand nombre de commandes dans les métropoles.

Tableau 6 : Quels sont les modes de collaboration qu'utilise votre entreprise ? (en fonction du lieu d'installation de l'entreprise)

Base : 1963 individus (libéraux, associés, salariés du privé)

Mode de collaboration	Lieu d'installation de l'entreprise		
	Métropole française	Ville moyenne	Commune rurale
Plateforme d'échange	38 %	33 %	30 %
Coworking	28 %	18 %	13 %
Logiciels de gestion	4 %	7 %	3 %
Partage de fichiers clients	13 %	14 %	19 %

Note de lecture : 28 % des architectes interrogés qui exercent leur profession dans une métropole française ont déclaré collaborer en coworking.

Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Des pratiques collaboratives différenciées selon les revenus

Si la pratique du coworking ou l'usage de logiciels de gestion ne varie pas beaucoup selon les niveaux de revenu, d'autres modes de collaboration semblent corrélés positivement ou négativement aux revenus mensuels des architectes. Ainsi, 41 % des répondants percevant un revenu mensuel de 4500 à moins de 6000 euros utilisent les plateformes d'échange pour collaborer avec d'autres professions. C'est le cas de 50 % des répondants qui gagnent plus de 6000 euros par mois, contre seulement 30 % environ pour ceux qui gagnent moins de 1700 euros par mois, et 36 % de ceux qui gagnent entre 1700 et 2300 euros par mois. On observe la même corrélation positive pour le BIM, dont la proportion d'utilisateurs dépasse les 20 % passé un seuil de revenu de 4500 euros par mois. Celui-ci s'avère en effet utile pour des projets d'une taille assez conséquente qui requièrent donc des budgets plus importants.

À l'inverse, les individus à faibles revenus représentent une part plus importante des adeptes des réseaux sociaux comme moyen de collaboration. En effet, 22 % des répondants possédant un revenu mensuel inférieur à 1200 euros utilisent les réseaux sociaux, contre 15 % de ceux dont le revenu se situe entre 1700 et 2300 euros, et seulement 11 % de ceux dont le revenu est supérieur à 4500 euros. Il semble ainsi que les modes de collaboration plus complexes ou plus chers, et plus spécifiques aux architectes comme le BIM soient moins accessibles aux architectes aux revenus les plus faibles.

Tableau 7 : Quels sont les modes de collaboration qu'utilise votre entreprise ? (en fonction de la tranche de revenu mensuel)

Base: 1963 individus (libéraux, associés, salariés du privé)

Mode de collaboration utilisé	Revenus mensuels							Non-réponse
	< 1200 €	1200 € à 1699 €	1700 € à 2299 €	2300 € à 2999 €	3000 € à 4499 €	4500 € à 5999 €	≥ 6000 €	
Plateforme d'échange	30 %	29 %	36 %	38 %	32 %	41 %	50 %	27 %
Coworking	23 %	22 %	26 %	27 %	18 %	18 %	20 %	15 %
Réseaux sociaux	22 %	21 %	15 %	12 %	12 %	11 %	11 %	22 %
BIM	8 %	9 %	12 %	17 %	18 %	33 %	24 %	11 %

Note de lecture : 12 % des architectes interrogés qui perçoivent un revenu mensuel situé entre 3000 et moins de 4500 euros collaborent grâce aux réseaux sociaux.

Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Plusieurs modèles de travail séduisent davantage les jeunes générations

Deux des modes de collaboration les plus utilisés par l'ensemble des répondants sont plus répandus chez les jeunes architectes. Il s'agit du coworking, utilisé par 30 % des répondants âgés de 18 à 44 ans contre 18 % de ceux âgés de 45 à 64 ans, et des réseaux sociaux, utilisés par 20 % des 18-44 ans contre 15 % des 45-64 ans. Ce sont là en effet des outils déjà répandus chez les jeunes générations en dehors de la profession d'architecte. Sachant qu'un effectif important d'architectes devrait partir à la retraite dans les prochaines années (Partie I), on peut s'attendre à ce que ces proportions augmentent et que les nouveaux modes de collaboration se répandent davantage.

Tableau 8 : Quels sont les modes de collaboration qu'utilise votre entreprise? (en fonction de l'âge)

Base: 1963 individus (libéraux, associés, salariés du privé)

Mode de collaboration	Âge		
	18 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
Plateforme d'échange	32 %	39 %	30 %
Coworking	30 %	18 %	17 %
Réseaux sociaux	20 %	15 %	10 %
Logiciels de gestion	3 %	5 %	8 %
Prêts de main-d'œuvre	6 %	10 %	10 %
Autres	2 %	3 %	5 %

Note de lecture : 10 % des architectes interrogés âgés de 45 à 64 ans collaborent grâce aux prêts de main-d'œuvre.

Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

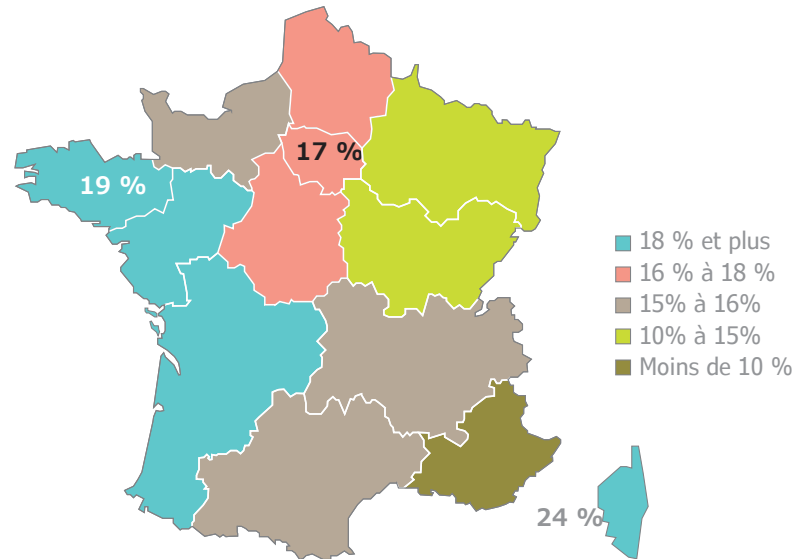
QUELLES DISPARITÉS RÉGIONALES ?

Des modes de collaboration concentrés en Île-de-France, en Corse et sur la façade atlantique

L'utilisation du BIM par les architectes pour collaborer avec d'autres professionnels soit dans le champ de la maîtrise d'œuvre ou en dehors de ce champ est plus répandue en Corse, sur la façade atlantique et en Île-de-France. La proportion d'utilisateurs du BIM est plus faible dans l'est du pays, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur où elle n'atteint que 8 %.

Carte 13: Proportion d'architectes qui utilisent le BIM pour collaborer avec d'autres professionnels selon la région (France métropolitaine)

Base: 1963 individus (libéraux, associés, salariés du privé)



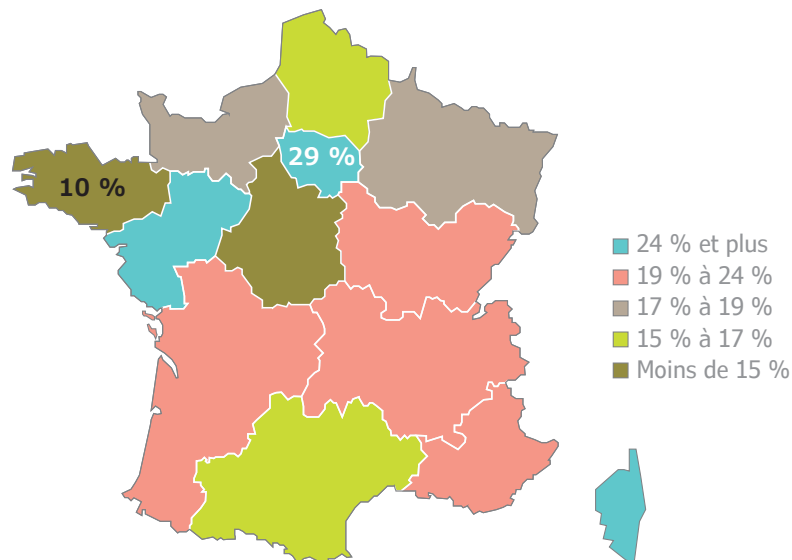
Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

La pratique du coworking par les architectes pour collaborer avec d'autres professionnels varie fortement selon les régions. Elle est plus répandue en Corse, en Île-de-France et en Pays de la Loire, avec respectivement 37 %, 28 % et 24 % d'architectes qui pratiquent ce nouvel outil de collaboration dans ces régions. S'ensuivent la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (23 %), la Nouvelle-Aquitaine (19 %), la Bourgogne-Franche-Comté (19 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (19 %).

La région Centre-Val de Loire et la Bretagne enregistrent quant à elles les proportions les plus faibles d'architectes collaborant grâce au coworking.

Carte 14: Proportion d'architectes pratiquant le coworking pour collaborer avec d'autres professionnels selon la région (France métropolitaine)

Base: 1963 individus (libéraux, associés, salariés du privé)



Source: Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

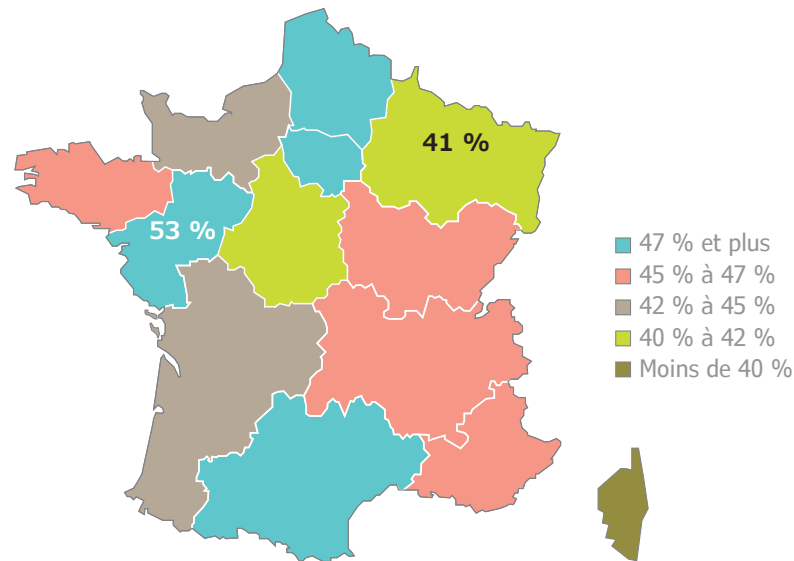
La perspective de changement de structure juridique au cours d'une même carrière concerne davantage les architectes d'Île-de-France, du Nord et du Sud-Est

La répartition des architectes envisageant de changer d'entreprise au cours de leur carrière varie entre 32 % pour la Corse et 53 % pour les Pays de la Loire.

Elle est comparable à la répartition par âge des architectes selon les régions. En effet, les régions où l'âge moyen est relativement faible sont aussi celles où la proportion d'architectes qui envisagent de changer de structure est importante : 53 % en Pays de la Loire, 51 % en Île-de-France, 49 % dans les Hauts-de-France. Les plus âgés, déjà installés depuis plus longtemps dans leur entreprise, envisagent sans doute moins de changer de structure.

Carte 15: Proportion d'architectes envisageant d'exercer leur profession dans plusieurs structures juridiques différentes au cours de leur carrière (France métropolitaine)

Base: 2023 individus (hors membres n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre)



Source : Enquête « Transformation du métier des architectes et nouveaux modes de collaboration » 2018, CNOA-CREDOC

Le partage de l'espace de travail varie fortement selon les régions et selon qu'il a lieu avec d'autres architectes ou avec d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre

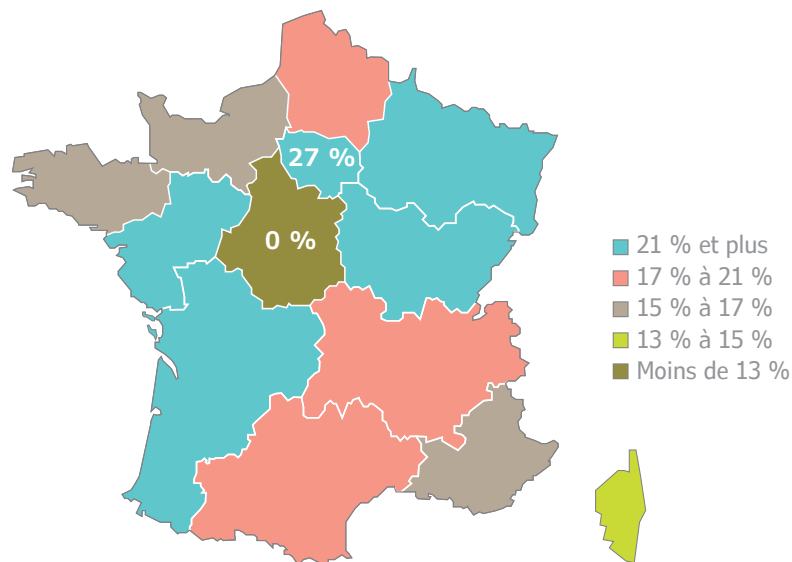
La répartition géographique des architectes selon le partage de leur espace de travail fait apparaître de fortes disparités régionales.

L'Île-de-France, la façade atlantique (à l'exception de la Bretagne), le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté concentrent les proportions les plus importantes d'architectes qui partagent leur espace de travail avec des architectes de structures différentes. À l'opposé, 13 % des architectes partagent leur espace de travail avec des architectes d'une structure juridique distincte en Corse, et 0 % en Centre-Val de Loire.

La répartition territoriale selon le partage de l'espace de travail avec d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre est différente. Si la proportion d'architectes partageant leur espace de travail avec d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre est toujours élevée en Bourgogne-Franche-Comté (28 %), en Île-de-France (17 %) et dans le Grand Est (17 %), la Corse et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur recueillent respectivement 35 % et 17 % des architectes interrogés. Les régions où la proportion est la plus faible sont les Hauts-de-France (8 %) et le Centre-Val de Loire (9 %).

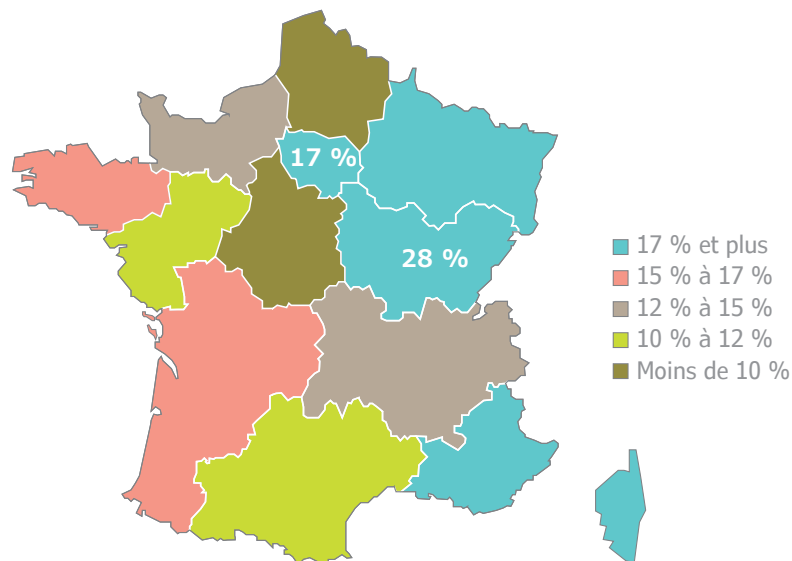
Carte 16: Proportion des architectes partageant leur espace de travail avec des architectes de structures juridiques différentes (France métropolitaine)

Base: 1963 individus (libéraux, associés, salariés du privé)



Carte 17: Proportion des architectes partageant leur espace de travail avec d'autres professions de la maîtrise d'œuvre (France métropolitaine)

Base: 1963 individus (libéraux, associés, salariés du privé)



CONCLUSION

La première partie de cette étude permet de mettre en lumière les évolutions socio-démographiques de la profession des architectes aujourd'hui. On compte en 2017 près de 30 000 architectes inscrits à l'Ordre. La majorité des architectes (52 % d'entre eux) a aujourd'hui entre 45 et 64 ans. Les moins de 44 ans représentent environ un tiers des architectes tandis que les plus de 65 ans représentent environ 14 % de ces effectifs.

La féminisation de la profession se poursuit. On compte aujourd'hui 29 % de femmes parmi les architectes, soit une progression de 12 points depuis 2000. Cette féminisation de la profession des architectes est encore plus visible au sein des jeunes générations. Ainsi, près de la moitié des architectes âgés de moins de 35 ans sont aujourd'hui des femmes.

Environ 9 architectes sur 10 travaillent comme associés ou en libéral. Depuis 2004, les effectifs d'architectes associés ont nettement augmenté en raison des difficultés associées aux conditions d'exercice de la profession en libéral et de l'appréciation des risques juridiques et financiers liés. Ce mouvement est concomitant d'une baisse lente mais durable du nombre d'architectes libéraux. Cette diminution est due principalement au choix des architectes jeunes, qui exercent de plus en plus comme associés dans des sociétés d'architecture — les libéraux expérimentés sont moins enclins à changer leur mode d'exercice. Entre 2008 et 2017, le nombre d'architectes libéraux a diminué de 1 % par an en moyenne et celui des architectes associés a augmenté de 4 % par an en moyenne, de sorte que le nombre d'associés égale presque celui des libéraux.

L'archigraphie 2018 permet de mettre en lumière l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en architecture. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, on comptait 1 417 diplômés titulaires de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), ce qui représente son plus haut niveau depuis la mise en place de ce titre en 2005. Le nombre croissant de diplômés suivant la formation pour obtenir cette habilitation s'explique par les meilleurs taux d'insertion sur le marché du travail dont bénéficient les architectes titulaires de la HMONP par rapport aux diplômés ADE. En moyenne, tous parcours confondus, 73 % des jeunes diplômés en architecture accèdent à leur premier emploi en moins de 6 mois. Les jeunes s'installent plus souvent dans les régions très urbanisées, leurs aînés exerçant surtout dans le quart nord-est et dans le sud de la France.

La profession d'architecte est aujourd'hui en pleine transformation et doit faire face à de nombreux défis. 77 % des architectes interrogés ont cité l'évolution de la place de l'architecte dans la maîtrise d'œuvre dans les défis à relever pour l'avenir de la profession. En effet, la montée en puissance des impératifs techniques et économiques dans le secteur de la construction se traduit par une diversification et une spécialisation accrue des métiers de la maîtrise d'œuvre. La contraction de la commande publique dans un contexte économique plus tendu depuis 2008 a poussé les architectes à s'investir davantage sur le marché des particuliers. Ces différents défis ont un impact sur la profession d'architecte qui doit trouver sa place dans cet environnement changeant. L'impact du numérique sur la profession et l'adaptation à de nouvelles clientèles face à un repli de la commande publique sont cités respectivement par 63 % et 37 % des architectes. Les chantiers de rénovation et

de réhabilitation sont encore assez peu investis par les architectes, alors qu'ils pourraient constituer une réponse aux mutations de la profession. Par ailleurs, les architectes sont conscients des défis environnementaux à relever pour limiter l'impact considérable des villes sur l'environnement. 50 % citent les enjeux climatiques comme un des défis à relever pour l'avenir des architectes.

Afin de relever ces défis, de nouveaux modes de collaboration se développent au sein de la profession. Cette coopération peut aller d'une simple collaboration en ligne au regroupement interprofessionnel au sein de collectifs de travail, jugés plus à même de résoudre les défis contemporains. 45 % des architectes exerçant en libéral, comme associés ou salariés travaillent dans une entreprise collaborant avec d'autres professions en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre. Le partage de l'espace de travail avec d'autres professionnels reste peu répandu dans la profession (il concerne seulement 21 % des personnes interrogées à cette question). Les plateformes d'échange et le coworking sont les principaux outils de collaboration utilisés par les architectes (utilisés par respectivement 35 % et 22 % des répondants). L'utilisation du BIM se développe également dans la profession et la demande de formation à cet outil se fait ressentir chez les architectes.

L'utilisation de ces nouveaux modes de collaboration avec des professionnels exerçant en dehors de la maîtrise d'œuvre est contrastée selon les modes et le lieu d'exercice de la profession, et est plus répandue dans les grandes villes. Si ces nouveaux modes de collaboration ne sont pas encore diffusés à l'ensemble de la profession, ils marquent cependant une prise de conscience de la nécessité de coopérer davantage avec d'autres professionnels.

INDEX DES ILLUSTRATIONS

145

CARTES

- 20 Carte 1:** Effectifs par région en 2017
- 21 Carte 2:** Variation des effectifs par région entre 2000 et 2017
- 23 Carte 3:** Nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région en 2017
- 24 Carte 4:** Variation du nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région entre 2000 et 2017
- 25 Carte 5:** Proportion de femmes par région en 2017
- 27 Carte 6:** Âge moyen par région en 2017
- 28 Carte 7:** Proportion des moins de 34 ans en 2017
- 29 Carte 8:** Proportion des 55-64 ans en 2017
- 29 Carte 9:** Proportion des plus de 64 ans en 2017
- 42 Carte 10:** Proportion des associés par région en 2017
- 42 Carte 11:** Proportion des libéraux par région en 2017
- 57 Carte 12:** Répartition régionale des entreprises d'architecture employeuses
- 137 Carte 13:** Proportion d'architectes qui utilisent le BIM pour collaborer avec d'autres professionnels selon la région (France métropolitaine)
- 138 Carte 14:** Proportion d'architectes pratiquant le coworking pour collaborer avec d'autres professionnels selon la région (France métropolitaine)
- 139 Carte 15:** Proportion d'architectes envisageant d'exercer leur profession dans plusieurs structures juridiques différentes au cours de leur carrière (France métropolitaine)
- 140 Carte 16:** Proportion des architectes partageant leur espace de travail avec des architectes de structures juridiques différentes (France métropolitaine)
- 140 Carte 17:** Proportion des architectes partageant leur espace de travail avec d'autres professions de la maîtrise d'œuvre (France métropolitaine)

GRAPHIQUES

- 15 Graphique 1 :** Évolution de l'effectif des diplômés en architecture de 2000 à 2017
- 16 Graphique 2 :** Nombre d'inscrits au Tableau de l'Ordre
- 17 Graphique 3 :** Taux de variation des effectifs
- 18 Graphique 4 :** Proportion de femmes au sein de l'Ordre, 2000-2017
- 19 Graphique 5 :** Nombre d'entrées et de sorties de l'Ordre
- 26 Graphique 6 :** Âge moyen des architectes au sein de l'Ordre
- 30 Graphique 7 :** Effectifs par âge des inscrits à l'Ordre en 2017
- 31 Graphique 8 :** Évolution de la pyramide des âges (données 2004, 2012, 2015 et 2017)
- 32 Graphique 9 :** Évolution de l'âge moyen des architectes entrant et quittant l'Ordre
- 33 Graphique 10 :** Répartition des entrées au sein de l'Ordre par tranche d'âges entre 2003 et 2017
- 34 Graphique 11 :** Répartition des départs au sein de l'Ordre par tranche d'âges entre 2003 et 2017
- 35 Graphique 12 :** Répartition des effectifs inscrits à l'Ordre selon l'ancienneté et pyramide des âges en 2017
- 36 Graphique 13 :** Évolution de l'ancienneté moyenne parmi les inscrits à l'Ordre (en nombre d'années)
- 36 Graphique 14 :** Ancienneté dans l'Ordre pour plusieurs années
- 38 Graphique 15 :** Évolution des effectifs d'architectes par type d'activité, 2000-2017
- 39 Graphique 16 :** Évolution des proportions des types d'activité des inscrits à l'Ordre
- 40 Graphique 17 :** Évolution de la proportion de femmes selon le type d'exercice, 2000-2017
- 41 Graphique 18 :** Âge moyen des inscrits à l'Ordre par type d'activité (2000-2017)
- 43 Graphique 19 :** Évolution des revenus BNC en euros courants (2002-2016)
- 44 Graphique 20 :** Variation du chiffre d'affaires et des bénéfiques entre 2003 et 2016
- 45 Graphique 21 :** Évolution des revenus moyens et du revenu médian entre 2004 et 2016 des professionnels libéraux et autoentrepreneurs
- 46 Graphique 22 :** Évolution des seuils de revenus par quartile entre 2004 et 2016
- 47 Graphique 23 :** Évolution des revenus BNC entre 2003 et 2016 (moyenne des revenus par quartile)
- 48 Graphique 24 :** Évolution du revenu moyen en euros par catégories d'âge, 2002-2016
- 49 Graphique 25 :** Proportion de femmes dans les différentes catégories d'âges, 2000-2017
- 50 Graphique 26 :** Évolution des revenus moyens des hommes et des femmes (en euros), 2002-2016
- 51 Graphique 27 :** Revenu médian et revenu moyen par tranche d'âges (en euros) en 2016 selon le sexe
- 52 Graphique 28 :** Évolution des revenus par quartile pour les hommes et les femmes (en euros), 2014-2016
- 53 Graphique 29 :** Évolution de la part des architectes autoentrepreneurs de 2012 à 2015

- 54 Graphique 30:** Part des architectes autoentrepreneurs selon les tranches d'âges en 2015
- 55 Graphique 31:** Évolution de la taille des entreprises employeuses (2008-2016, tranches d'effectifs en ETP)
- 56 Graphique 32:** Entreprises et établissements employeurs : évolution annuelle 2008-2016 (base 100 en 2015)
- 58 Graphique 33:** Répartition des entreprises employeuses en fonction du statut juridique
- 58 Graphique 34:** Évolution du taux de féminisation entre 2008 et 2014
- 59 Graphique 35:** Salaire brut horaire moyen (en euros)
- 60 Graphique 36:** Salaire brut annuel en équivalent temps plein (en milliers d'euros) en 2015
- 61 Graphique 37:** Salaire brut horaire moyen (en euros)
- 63 Graphique 38:** Évolution des effectifs d'architectes inscrits à Pôle emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janvier), 2010-2018
- 64 Graphique 39:** Répartition des effectifs d'architectes inscrits à Pôle emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janvier) par âge et par sexe, 2010-2018
- 67 Graphique 40:** Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes (diplômés HMONP)
- 67 Graphique 41:** Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes selon le sexe (diplômés HMONP)
- 68 Graphique 42:** Délai d'accès au 1er emploi (en % de l'ensemble des répondants)
- 69 Graphique 43:** Part des jeunes diplômés ayant accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois selon l'année d'obtention du diplôme (en % de l'ensemble des répondants)
- 69 Graphique 44:** Accès au 1er emploi selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)
- 70 Graphique 45:** Part des architectes en recherche d'emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme dans les différentes enquêtes
- 71 Graphique 46:** Situation professionnelle de la population enquêtée selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)
- 72 Graphique 47:** Proportion de diplômés en situation de pluriactivité selon l'année de l'enquête
- 73 Graphique 48:** Taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti
- 73 Graphique 49:** Évolution du taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti
- 74 Graphique 50:** Domaines d'exercice professionnel (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture, au moins une réponse parmi 3)
- 75 Graphique 51:** Activités exercées au titre de l'emploi principal (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture, possibilité d'indiquer jusqu'à 3 réponses)
- 76 Graphique 52:** Répartition du statut d'exercice de l'activité principale selon le diplôme (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture)
- 77 Graphique 53:** Les diplômés architectes salariés selon le type de contrat
- 77 Graphique 54:** Temps de travail hebdomadaire/Temps complet

- 79 Graphique 55 :** Structure d'exercice de l'activité principale selon le diplôme
- 80 Graphique 56 :** Distribution des revenus nets annuels moyens (en %)
- 84 Graphique 57 :** Chronique de la production dans le secteur du bâtiment par grand segment de marché en France métropolitaine (montants en milliards d'euros)
- 86 Graphique 58 :** Évolution du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements (en indices, base 100 en 2000)
- 87 Graphique 59 :** Évolution de la répartition du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements
- 89 Graphique 60 :** Surface de plancher autorisée par type de local (France entière), base 100 en 2005
- 90 Graphique 61 :** Taux de pénétration des travaux « architectes » dans la production bâtiment
- 91 Graphique 62 :** Évolution du taux de pénétration par type de chantiers
- 92 Graphique 63 :** Évolution des montants totaux de travaux (en millions d'euros) par type de maître d'ouvrage, 2007-2016
- 93 Graphique 64 :** Évolution de la proportion des travaux MAF selon la nature des travaux, 2002-2016
- 94 Graphique 65 :** Répartition des travaux par type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2016
- 95 Graphique 66 :** Répartition des montants de travaux par type d'ouvrage, 2008-2016
- 96 Graphique 67 :** Évolution du nombre de travaux réalisés et du montant de travaux (indices base 100 en 2008)
- 97 Graphique 68 :** Évolution des montants de travaux selon le type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2016, montants en millions d'euros
- 99 Graphique 69 :** Évolution des montants moyens de travaux (en euros) pour les bureaux, le commerce, l'industrie, le stockage et l'hôtellerie et tourisme, 2010-2016
- 100 Graphique 70 :** Évolution des montants moyens par chantier (en euros) pour travaux neufs, 2008-2016
- 101 Graphique 71 :** Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle (pour l'ensemble des maisons)
- 102 Graphique 72 :** Évolution des travaux déclarés au titre de projet architectural de maisons individuelles (montants en millions d'euros), 2008-2016
- 104 Graphique 73 :** Surface moyenne de la maison (surface de plancher en m²)
- 105 Graphique 74 :** Prix moyen et prix médian de la maison en euros/m²
- 106 Graphique 75 :** Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre en mission complète concernant la maison individuelle
- 107 Graphique 76 :** Évolution de la répartition par CSP des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 170 m²)
- 108 Graphique 77 :** Évolution de la répartition par CSP des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (de plus de 170 m²)

- 109 Graphique 78:** Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 170 m²)
- 110 Graphique 79:** Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou supérieure à 170 m²)
- 111 Graphique 80:** Évolution de la répartition par degré de finition des travaux (pour les maisons d'une surface égale ou inférieure à 170 m²)
- 112 Graphique 81:** Évolution de la répartition par degré de finition des travaux pour les maisons de plus de 170 m²
- 116 Graphique 82:** Quel est le défi à relever pour l'avenir des architectes? (cité au moins une fois)
- 117 Graphique 83:** De façon générale, pourriez-vous évaluer votre satisfaction vis-à-vis du métier d'architecte en donnant une note de 1 à 10?
- 120 Graphique 84:** Envisagez-vous d'exercer votre profession d'architecte dans des structures juridiques différentes au cours de votre vie?
- 120 Graphique 85:** De quelle façon envisagez-vous d'exercer votre métier d'architecte dans plusieurs structures juridiques différentes?
- 121 Graphique 86:** Quel serait le facteur principal vous amenant à considérer cette possibilité?
- 123 Graphique 87:** Parmi ces propositions, lesquelles vous semblent les plus à même de relever les défis auxquels sont confrontés les architectes? (au moins une fois)
- 124 Graphique 88:** Votre entreprise travaille-t-elle en collaboration avec d'autres professionnels en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre?
- 124 Graphique 89:** Qui sont les professionnels avec lesquels votre entreprise collabore en dehors de la maîtrise d'œuvre? (plusieurs réponses possibles)
- 125 Graphique 90:** Avec quelles autres personnes partagez-vous votre lieu de travail?
- 127 Graphique 91:** Comment votre entreprise collabore-t-elle avec d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre ou en dehors de la maîtrise d'œuvre? (plusieurs réponses possibles)
- 129 Graphique 92:** Pour quels types de projets votre entreprise est-elle amenée à travailler en collaboration avec d'autres professionnels hors de la maîtrise d'œuvre? (plusieurs réponses possibles)
- 130 Graphique 93:** Utilisez-vous le BIM?
- 131 Graphique 94:** Concernant le BIM et quelle que soit l'utilisation que vous en faites, envisagez-vous de vous former ou d'améliorer vos connaissances de cet outil?
- 131 Graphique 95:** Quels sont les trois mots qui vous viennent à l'esprit pour décrire les aspects positifs du BIM? (vous pouvez inscrire jusqu'à 5 mots si vous le souhaitez)

TABLEAUX

- 62 Tableau 1:** Salaires annuels bruts en euros en 2018 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, l'activité des bureaux d'études, du bâtiment et des travaux publics, dans la région Île-de-France
- 78 Tableau 2:** Région d'exercice professionnel
- 83 Tableau 3:** Répartition de la production par type de travaux en 2016 en million d'euros courants en France métropolitaine
- 105 Tableau 4:** Prix moyen (en euros/m² de surface de plancher et en euros) et surface moyenne (surface de plancher en m²) des maisons en 2016 selon le type de maître d'œuvre
- 122 Tableau 5:** Avez-vous d'autres activités professionnelles en dehors de votre activité professionnelle principale ?
- 134 Tableau 6:** Quels sont les modes de collaboration qu'utilise votre entreprise? (en fonction du lieu d'installation de l'entreprise)
- 135 Tableau 7:** Quels sont les modes de collaboration qu'utilise votre entreprise? (en fonction de la tranche de revenu mensuel)
- 136 Tableau 8:** Quels sont les modes de collaboration qu'utilise votre entreprise? (en fonction de l'âge)

Coordination : Camille Prouvost – Maquette : Étienne Charbonnier – Impression : Publi2M

Dépôt légal : 4e trimestre 2018

**ORDRE
DES
ARCHITECTES**



Tour Maine Montparnasse |
33 avenue du Maine |
BP 154 | 75755 Paris cedex 15 |

t. +33 (0)1 56 58 67 00 |
f. +33 (0)1 56 58 67 01 |
www.architectes.org